
La collection Édouard Guigoz

Une Pierre de Rosette du marché
de l'art d'après-guerre



Sous la direction de Marc-André Haldimann

Avril 2022

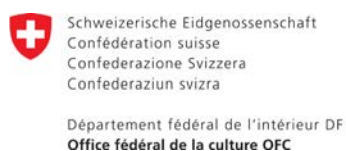
Code de citation préconisé:

Marc-André HALDIMANN (dir.), 2022. *La collection Édouard Guigoz : une Pierre de Rosette du marché de l'art d'après-guerre*. Sion: Musées cantonaux du Valais, 126 p.

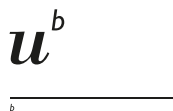
Illustration de couverture:

Fig.1 – La Sphinge Aldobrandini exposée au Musée d'archéologie du canton du Valais en 1976.
Pièce de la collection Guigoz restituée à l'Italie en 1979.

Étude réalisée par les Musées cantonaux du Valais avec le soutien financier de l'Office fédéral de la culture et de Michelle Guigoz



Avec la participation du bureau d'archéologie TERA Sàrl, du bureau Clio Sàrl, des Universités de Bâle, de Berne, de Fribourg et de Genève.



La collection Édouard Guigoz

Une Pierre de Rosette du marché de l'art d'après-guerre

Sous la direction de Marc-André Haldimann

Avec des contributions de

Clara Bolle-Fivaz
Jean-Robert Gisler
Martin Guggisberg
Marc-André Haldimann
Chantal Martin-Privot
Arnaud Meilland
Pierre-Yves Nicod
Enrico Regazzoni

Avec la collaboration de

Marc-André Renold

SOMMAIRE

1	LA COLLECTION GUIGOZ, CADRE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE	7
	<i>M.-A. Haldimann, P.-Y. Nicod</i>	
1.1	La collection Édouard Guigoz, une collection providentielle ou maudite ?	9
1.2	Face au silence des origines, les réponses d'une éthique muséale basée sur le Code de déontologie de l'ICOM	9
1.3	Méthode de travail	10
	1.3.1 Les recherches historiques	10
	1.3.2 Les études archéologiques	10
1.4	Publication et mise en ligne de la collection	11
1.5	Les intervenants du projet	11
1.6	Remerciements	12
2	ÉDOUARD GUIGOZ, L'HOMME, SON CADRE FAMILIAL ET SON PARCOURS	13
	<i>M.-A. Haldimann, A. Meilland</i>	
2.1	Les Guigoz, une famille représentative des transformations du Valais au tournant du 20 ^e siècle	15
2.2	Le parcours scolaire et professionnel d'Édouard Guigoz	16
2.3	Édouard Guigoz, l'homme	17
2.4	Édouard Guigoz, l'homme de réseau	19
3	LA COLLECTION GUIGOZ AVANT SA DONATION (1930-1970)	23
	<i>M.-A. Haldimann, A. Meilland</i>	
3.1	Origine et constitution de la collection Guigoz	25
3.2	Une exposition publique tardive	25
4	LA DONATION DE LA COLLECTION GUIGOZ EN 1970	29
	<i>M.-A. Haldimann, A. Meilland</i>	
4.1	Arrière-plan de la donation	31
4.2	Premiers liens entre Albert de Wolff et Edouard Guigoz	31
4.3	Premiers contacts avec l'État du Valais et projet de Musée archéologique	31
4.4	L'arrivée de la collection en Valais (1970 – 1973)	34
4.5	Entre donation et arrivée de la collection à Sion, la question des inventaires	36
5	DE L'EXPOSITION DE LA COLLECTION À SON ÉTUDE ET SA PUBLICATION (1976 – 2021)	39
	<i>M.-A. Haldimann, A. Meilland, P. Nicod</i>	
5.1	Inauguration du Musée d'archéologie et médiatisation de la collection Guigoz	41
5.2	L'affaire de la sphinge Aldobrandini et ses conséquences	41
5.3	De la restitution de la sphinge à la mise en réserve de la collection Guigoz	43
5.4	Des volontés extérieures de mise en valeur (2004-2011)	43
5.5	Un courrier anonyme et des allégations à l'origine d'une démarche exemplaire (2013 – 2014)	45
5.6	Les études préliminaires (2015 – 2017)	45
5.7	Le projet de recherche et de publication (2018 – 2021)	46
6	LES PANS DE LA COLLECTION GUIGOZ	49
6.1	Les objets en métal <i>M. Guggisberg et E. Regazzoni</i>	51
	6.1.1 La question des provenances	52
	6.1.2 Les pasticci et les faux	53
	6.1.3 Synthèse	54
6.2	Les récipients en verre <i>C. Martin Pruvot</i>	54
	6.2.1 Une collection de verre qui fait écho à l'activité professionnelle d'Édouard Guigoz	56

6.3	Les céramiques <i>J.-R. Gisler</i>	57
6.3.1	Les vases en céramique	58
6.3.2	La coroplastie et les objets en terre-cuite	59
6.3.3	Les falsifications	59
6.3.4	La valeur scientifique	59
6.3.5	Conclusion	60
6.4	La sculpture <i>C. Bolle-Fivaz</i>	60
6.5	Les lampes en terre cuite <i>M.-A. Haldimann</i>	62
6.5.1	Comparaison avec les collections privées de référence	63
7	SYNTHÈSES GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE DES PANS DE LA COLLECTION GUIGOZ	65
	<i>M.-A. Haldimann en collaboration avec C. Bolle-Fivaz, J.-R. Gisler, M. Guggisberg, C. Martin Pruvot, E. Regazzoni</i>	
7.1	Provenance géographique des objets de la collection	67
7.1.1	Provenance géographique des objets métalliques	67
7.1.2	Provenance géographique des objets en verre	68
7.1.3	Provenance géographiques des objets en céramique	70
7.1.4	Provenance géographique des sculptures	71
7.1.5	Provenance géographique des lampes en terre cuite	71
7.2	Chronologie des œuvres de la collection	72
7.2.1	Chronologie des objets métalliques	72
7.2.2	Chronologie des objets en verre	73
7.2.3	Chronologie des objets en céramique	74
7.2.4	Chronologie des sculptures	75
7.2.5	Chronologie des lampes	76
8	LA COLLECTION GUIGOZ, UNE COLLECTION D'APRÈS-GUERRE HORS NORMES OU ORDINAIRE ?	77
	<i>M.-A. Haldimann en collaboration avec C. Bolle-Fivaz, J.-R. Gisler, M. Guggisberg, C. Martin Pruvot, E. Regazzoni</i>	
8.1	Entre homogénéité et hétérogénéité, la collection Édouard Guigoz	79
8.2	Une collection à la foi conforme et originale au sein des collections privées de l'après-guerre	80
8.3	Quelles raisons pour les singularités de la collection ?	82
9	LA COLLECTION GUIGOZ ET LE MARCHÉ DE L'ART D'APRÈS-GUERRE ENTRE 1945 ET 1970	85
	<i>M.-A. Haldimann en collaboration avec M. Guggisberg, E. Regazzoni</i>	
9.1	Édouard Guigoz, l'acquéreur	87
9.2	Édouard Guigoz, le partenaire commercial	88
9.3	Édouard Guigoz et le réseau de Robert E. Hecht	90
9.4	Les réseaux d'Édouard Guigoz : vers un éclairage nouveau du cadre historique de l'après-guerre ?	90
10	LA COLLECTION GUIGOZ DANS SON CADRE LÉGAL ET DÉONTOLOGIQUE (1945 – 1970)	93
	<i>M.-A. Haldimann</i>	
10.1	Le cadre légal au Proche-Orient et son évolution jusqu'en 1970	95
10.2	Le cadre légal en Grèce et en Italie ainsi que leur évolution jusqu'en 1970	96
10.3	Le droit suisse jusqu'en 1970	96
10.4	La collection Guigoz, une absence de déontologie ordinaire ?	97
11	LA COLLECTION GUIGOZ EN REGARD DE LA PRATIQUE MUSÉALE CONTEMPORAINE (2020)	99
	<i>Marc-André Haldimann et Pierre-Yves Nicod</i>	
11.1	La collection Guigoz à l'aune de la Convention 1970 de l'UNESCO et du Code de déontologie de l'ICOM	101
11.2	La collection Guigoz en regard de la Loi sur le Transfert International des Biens Culturels (LTBC)	101


11.3	La collection Guigoz et la question des œuvres spoliées	102
11.4	Quel accueil pour des demandes de restitution ?	103
11.5	Le choix de la transparence, une voie d'excellence pour les institutions muséales	103
12	ACQUIS ET PERSPECTIVES	105
	<i>M.-A. Haldimann</i>	
12.1	Les acquis	107
	12.1.1 <i>Une collection de son temps ?</i>	107
	12.1.2 <i>Un inventaire inexistant ?</i>	107
	12.1.3 <i>Les objets volés ou spoliés</i>	108
	12.1.4 <i>La collection Guigoz, le fruit d'une vision servie par le marché de l'art</i>	108
	12.1.5 <i>Édouard Guigoz et le choix de la donation</i>	109
12.2	Les perspectives	110
	12.2.1 <i>Vers une étude du marché de l'art dans le contexte social, politique et économique de l'après-guerre</i>	110
	12.2.2 <i>Une démarche bénéfique pour les collections archéologiques publiques et privées</i>	110
13	POSTFACE	111
	<i>Pascal Ruedin</i>	
14	BIBLIOGRAPHIE	115
	CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS	119
	ANNEXES	
	Annexe 1 - Les objets exposés au Manoir à Martigny en 1970	120
	Annexe 2 - Les étapes de l'inventaire de la collection Guigoz	123
	Annexe 3 - Les objets manquants	124

1

La collection Guigoz, cadre de l'étude et méthodologie

Musées cantonaux du Valais
Walliser Kantonsmuseen

Edouard Guigoz (1902 - 1970, collectionneur)
Lampe



Dr. Marc-André Haldimann, chercheur associé UNIBE, 2019 :

Lampe piriforme type Hadad 36 à tenon conique. Pâte beige rose fine, engobe beige jaunâtre. Grand trou de remplissage cantonné par un bourrelet inscrit dans un second bourrelet le reliant au bec. Décor moulé symétrique représentant un homme tenant par sa bride un dromadaire. Lettre Y dans le canal. Décor de rouelle inscrit dans l'anneau porteur.

Bibliographie

Jean Bussièrre et Jean-Claude Rivel, Lampes antiques de Méditerranée, La collection Rivel, BAR international Series 2428, 2012, p. 302 - 303, no 358. L. Chzranowski, Ex Oriente lux : des lampes phéniciennes aux lumières de l'Islam, chefs-d'oeuvre de la Collection Bouvier, catalogue de l'exposition, Université de Genève, Salle des moulages (3-17 novembre 2015), Genève, 2015, p.98 -99, nos 232-233.

1.1 La collection Édouard Guigoz, une collection providentielle ou maudite ?

Créée à partir des années 30, donnée en 1970 à l'État du Valais en devenant ainsi un des déclencheurs de la création du Musée cantonal d'archéologie inauguré en 1976, la collection Édouard Guigoz connaît de par sa donation et son exposition précoces un parcours atypique pour la Suisse. Entachée par la restitution d'une œuvre phare à l'Italie en 1979 et mise en réserve dès 1986, source depuis de rumeurs et d'allégations périodiques, son parcours ultérieur s'avère tout aussi singulier.

Comment gérer pour une institution muséale suisse de premier plan une collection à l'historique aussi problématique que méconnu ? Cette question a guidé la démarche novatrice lancée par la Direction des Musées cantonaux en 2014. Fidèles à leur devoir de transparence et de diligence, ces derniers ont souhaité établir les provenances archéologiques des pièces de la collection et éclaircir leurs conditions d'acquisition par Édouard Guigoz en affirmant leur ouverture face aux résultats des recherches mandatées.

1.2 Face au silence des origines, les réponses d'une éthique muséale basée sur le Code de déontologie de l'ICOM

Basé sur le principe fondamental de la promotion et du partage des connaissances avec le public et les institutions de Suisse ainsi que des pays sources¹, le travail de recherche entrepris aboutit à la publication en ligne de la majeure partie des œuvres de la collection ainsi qu'au présent rapport. Cette accessibilité universelle favorise le retour ou la restitution des biens culturels à leurs pays d'origine². Le cas échéant, elle permet également la restitution des œuvres spoliées, la période de création de la collection – du fait des lois raciales et des événements guerriers survenus entre 1933 et 1945 – rendant leur présence plausible³.

Afin d'apporter les réponses nécessaires en regard de la situation complexe créée par l'absence de provenance des œuvres, un programme de récolement (2014) ainsi que des études historiques et archéologiques préliminaires sont réalisés entre 2015 et 2017. Prometteurs, les résultats obtenus conduisent la Direction des Musées cantonaux, avec le soutien financier de l'Office fédéral de la culture et d'une mécène, à développer un programme de recherche ambitieux comprenant deux volets complémentaires, l'un historique et l'autre archéologique.

¹ Code de déontologie de l'ICOM, 2006, **art. 6.1 : Coopération**. Les musées doivent promouvoir le partage des connaissances, de la documentation et des collections avec les musées et les organismes culturels situés dans les pays et les communautés d'origine. Il convient d'explorer les possibilités de développer des partenariats avec les pays ou les régions ayant perdu une part importante de leur patrimoine.

² Code de déontologie de l'ICOM, 2006, **art. 6.2 : Retour des biens culturels**. Les musées doivent être disposés à engager le dialogue en vue du retour de biens culturels vers un pays ou un peuple d'origine. Cette démarche, outre son caractère impartial, doit être fondée sur des principes scientifiques, professionnels et humanitaires, ainsi que sur la législation locale, nationale et internationale applicable (de préférence à des actions à un niveau gouvernemental ou politique).

Code de déontologie de l'ICOM, 2006, **art. 6.3 : Restitution de biens culturels**. Si une nation ou une communauté d'origine demande la restitution d'un objet ou spécimen qui s'avère avoir été exporté ou transféré en violation des principes des conventions internationales et nationales, et qu'il s'avère faire partie du patrimoine culturel ou naturel de ce pays ou de cette communauté, le musée concerné doit, s'il en a la possibilité légale, prendre rapidement les mesures nécessaires pour favoriser son retour.

³ Code de déontologie de l'ICOM, 2006, **art. 6.4 : Biens culturels provenant d'un pays occupé**. Les musées doivent s'abstenir d'acheter ou d'acquérir des biens culturels provenant de territoires occupés, et respecter rigoureusement les lois et conventions qui régissent l'importation, l'exportation et le transfert de biens culturels ou naturels.

Le volet historique est fondé sur les archives accessibles portant sur le collectionneur, son cadre familial, sa collection ainsi que sur une recherche exhaustive entourant la donation et le parcours muséal de la collection (chapitres 2 – 5).

Face à l'ampleur et la diversité de la collection (3'742 fiches d'inventaire numériques)⁴, le volet archéologique est confié à un collège de scientifiques spécialisés provenant des universités de Bâle, de Berne, de Fribourg et de Genève. Ces études archéologiques ont permis de caractériser géographiquement et chronologiquement la collection (chapitres 6 – 8).

Les résultats des études historiques et archéologiques sont ensuite confrontés au cadre du marché de l'art d'après-guerre et des lois en vigueur (chapitres 9 – 11). Une synthèse dégageant toutes les spécificités de la collection clôt l'étude (chapitre 12).

1.3 Méthode de travail

1.3.1 Les recherches historiques

Des recherches historiques ont été entreprises dans les archives du canton du Valais (lieu d'origine du collectionneur) et du canton du Tessin (son lieu de résidence) ainsi que dans la presse suisse et italienne numérisée, tandis que des entretiens ont été réalisés avec des personnes sources. Ces différents travaux ont permis de :

- recueillir des informations sur la vie et sur la personnalité du collectionneur ;
- mieux cerner ses objectifs et établir ses relations avec le marché des antiquités de l'époque ;
- préciser la chronologie de la donation au canton du Valais en 1970.

Trois rapports à usage interne présentant les résultats de ces recherches, ainsi que de nombreux fichiers numériques s'y référant, ont été déposés au Musée d'histoire du Valais.

Les personnes sources suivantes ont été interviewées :

- Denise Guigoz, la nièce d'Édouard Guigoz,
- Michelle Guigoz, la filleule d'Édouard Guigoz,
- Georges Spagnoli, l'ancien assistant d'Albert de Wolff qui a créé le premier inventaire de la collection,
- Barbara et François de Wolff, les enfants d'Albert de Wolff,
- Clementina Ghielmetti Roncoroni, la fille de Lidia Ghielmetti.

1.3.2 Les études archéologiques

Répartis en cinq pans de collection – métal, verre, céramique, sculptures et lampes à huile – 2'863 des objets archéologiques de la collection Guigoz ont été décrits, étudiés et photographiés. Les objets modernes et contemporains, ainsi que des lots contenant des tessons de verre et des petits éléments très hétéroclites n'ont pas été pris en compte en raison de leur manque de pertinence et/ou de la difficulté de les déterminer. Les pièces ainsi réparties ont été confiées à des spécialistes de ces différents domaines qui ont renseigné une base de données *Excel* comprenant les champs suivants :

- N° d'inventaire,
- Type d'objet,
- Matériau,

⁴ Au terme de l'étude 2019-2021, cf annexe 2.

- Descriptif (description courte),
- Dimensions,
- Provenance géographique (production),
- Datation – Période,
- Notice scientifique (description développée),
- Bibliographie (ouvrages de référence).

Outre ces fiches descriptives et les photographies intégrées dans la base d'inventaire *MuseumPlus RIA* des Musées cantonaux du Valais, les chercheurs ont transmis au Musée d'Histoire un rapport à usage interne présentant les grandes tendances observées pour chaque pan de collection.

1.4 Publication et mise en ligne de la collection

Aux fins de répondre au critère de la plus large accessibilité possible, l'option de publication en ligne a d'emblée été privilégiée. A cette fin, la base d'inventaire *MuseumPlus RIA* développée a été « moissonnée » pour la mise en ligne des fiches de la collection sur le portail de recherche www.vallesiана.ch, commun aux Archives de l'Etat, à la Médiathèque et aux Musées cantonaux du Valais. Chaque fiche accessible aujourd'hui au grand public comprend une photographie de l'objet, les champs descriptifs principaux et un lien permettant d'accéder à une description plus détaillée de la pièce.

Le présent rapport concluant l'étude novatrice d'une des grandes collections archéologiques conservées en Suisse est également disponible en ligne sur la plateforme des Musées cantonaux du Valais⁵.

1.5 Les intervenants du projet

Cadre institutionnel de la recherche

Musées cantonaux du Valais : Pascal Ruedin, directeur.

Musée d'histoire du Valais : Patrick Elsig, directeur.

Département Préhistoire et Antiquité du Musée d'histoire du Valais : Pierre-Yves Nicod, conservateur.

Responsabilité scientifique et coordination de la recherche

Marc-André Haldimann, chercheur associé à l'Université de Berne.

Pierre-Yves Nicod, conservateur au Musée d'histoire du Valais.

Description et identification de la provenance des objets

Objets en verre

Chantal Martin Pruvot, archéologue indépendante.

Marc-André Haldimann, chercheur associé à l'Université de Berne.

Lampes en terre cuite

Marc-André Haldimann, chercheur associé à l'Université de Berne.

Vases grecs peints et coroplathie

Jean-Robert Gisler, Professeur ém. à l'Université de Fribourg.

Statues et bustes

Clara Bolle-Fivaz, doctorante à l'Université de Genève.

⁵ <https://www.musees-valais.ch/musee-histoire/collections.html>

Objets en métal

Martin A. Guggisberg, professeur à l'Université de Bâle.
Enrico Regazzoni, doctorant à l'Université de Bâle.

Recherches historiques

Arnaud Meilland, Bureau Clio Sàrl, Martigny.
Marc-André Haldimann, chercheur associé à l'Université de Berne.
Pierre-Yves Nicod, conservateur au Musée d'histoire du Valais.

Aspects déontologiques

Dr. Maamoun Abdelkarim, ancien Directeur de la Direction générale des Antiquités, République de Syrie.
Dr. Zeynep Boz, Turkish Ministry of Culture and Tourism, General Directorate of Cultural Heritage and Museums.
Dr. Brian I. Daniels, directeur de la recherche et des programmes du *Penn Cultural Heritage Center* au *University of Pennsylvania Museum*, Philadelphie.
Dr. Eitan Klein, directeur adjoint de l'*Antiquities Theft Prevention Unit* de l'*Israeli Antiquity Authority*, Jérusalem.
Prof. Marc-André Renold, Professeur à l'Université de Genève et directeur du Centre du droit de l'art, Genève.
Dr. Assaad Seif, ancien directeur de la *Direction Générale des Antiquités du Liban*, Beyrouth.
Dr. Stefano Alessandrini, expert auprès du *Ministero Dei Beni Culturali* (MIBAC), Italie.

Bases de données et mise en ligne

Sophie Broccard, chargée d'inventaire au Musée d'histoire du Valais.
Flore Higelin, doctorante à l'Université de Genève.
Jonathan Cotter, technicien spécialisé aux Musée cantonaux du Valais.
Besim Berisha, technicien spécialisé à la Médiathèque du Valais.

1.6 Remerciements

De nombreuses personnes ont apporté leur concours aux recherches historiques. Nous tenons à remercier chaleureusement : Denise Guigoz, nièce d'Edouard Guigoz ; Michelle Guigoz, filleule d'Edouard Guigoz ; Barbara de Wolff, fille d'Albert de Wolff, ancien directeur des Musées cantonaux du Valais ; François de Wolff, fils d'Albert de Wolff ; Clementina Roncoroni, fille de Lidia Dotti Ghielmetti ; Marie Claude Morand, ancienne directrice des Musées cantonaux du Valais ; André Chérix, ancien concierge des Musées cantonaux du Valais ; Philippe Curdy, ancien conservateur du département Préhistoire et Antiquités du Musée d'histoire du Valais ; Thomas Antonietti, ancien conservateur du département Histoire contemporaine du Musée d'histoire du Valais ; les Archives de l'Etat du Valais, en particulier Alain Dubois, archiviste cantonal, Geneviève Bornet, Denis Reynard et Florian Vionnet ; la Médiathèque Valais-Sion, en particulier Simon Roth, bibliothécaire scientifique ; les Archives cantonales tessinoises, en particulier Marco Poncioni, archiviste cantonal, Gianmarco Talamona et Oscar Guzzon ; Matteo Cassina, juge, président de la commission du notariat du canton du Tessin ; Claudia Petralli Zeni, chancelière du Tribunal d'appel du canton du Tessin ; Henri von Roten, ancien chancelier de l'Etat du Valais ; Sophie Providoli, service immobilier et patrimoine de l'Etat du Valais ; Romain Andenmatten, office cantonal d'archéologie de l'Etat du Valais ; Nelly Valsangiacomo, professeur de l'Université de Lausanne ; Paola Germoni, conservatrice du Parc archéologique d'Ostie ; Filippo Maria Gambari, directeur du *Museo delle Civiltà* à Rome, Matteo Millan, professeur à l'Université de Padoue ; Dr. Stefano Alessandrini, expert auprès du Ministère italien des Biens Culturels (MIBAC) ; Christine Payot, historienne (bureau Clio Sàrl).

2

Édouard Guigoz, l'homme, son cadre familial et son parcours



Marc-André Haldimann et Arnaud Meilland

2.1 Les Guigoz, une famille représentative des transformations du Valais au tournant du 20^e siècle

Originaire du val de Bagnes (VS), la famille d'Édouard Guigoz est la 7^e branche des 16 branches familiales Guigoz documentées dans cette vallée entre le 12^e et le 20^e siècle⁶. Les éléments mis au jour dans le cadre des recherches historiques menées dans sa généalogie paternelle révèlent une famille politiquement conservatrice mais fortement liée aux mondes des affaires commerciales et industrielles depuis plusieurs générations. Cette atmosphère familiale féconde se fait l'écho des changements profonds d'un Valais qui se transforme économiquement et socialement au tournant du 20^e siècle⁷.

Édouard Guigoz, né le 7 juillet 1902 à Saxon et décédé le 13 décembre 1970 à Lugano, est le fils de Maurice Guigoz (né le 02.11.1868, Champsec/Bagnes, mort le 16.01.1943) et d'Henriette Volluz (née en 1883, décédée en décembre 1942), fille de Joseph Volluz, ancien président de Saxon⁸. Il a deux frères et trois sœurs⁹.

D'abord directeur d'une école catholique du district d'Echallens (VD), son père, Maurice Guigoz, revient enseigner dans le val de Bagnes, à Champsec ; il devient ainsi notamment le précepteur du futur Conseiller d'État Maurice Troillet. Il travaille ensuite comme secrétaire des études d'avocat Girod à Fribourg et Achille Chappaz à Martigny. Il s'installe en 1899 à Saxon et épouse l'année suivante Henriette Volluz, fille du président « énergique et progressiste » de cette commune. Caissier de la Fabrique de conserves de Saxon, où, après quelques années, il devient fondé de pouvoirs ; il collabore alors étroitement avec Albano Fama, directeur de la Fabrique et futur conseiller d'État radical. En dehors de ses activités professionnelles, il est le caissier de la Société de secours mutuels pendant plus de 20 ans et président (puis secrétaire) du Conseil de surveillance de la Caisse de Crédit Mutuel. Il développe également un commerce de fruits fondé avec ses enfants et devient le président de la Cave Coopérative de Leytron et environs. Il entretient enfin un domaine agricole¹⁰. En politique, il fut un « conservateur de vieille souche ». Il fit partie du Conseil communal de Saxon et fut surtout président pendant plus de 20 ans du parti conservateur de cette commune.

La famille Guigoz est attachée à l'Église. Maurice Guigoz, décrit comme « un chrétien exemplaire », s'engage fortement pour la rénovation de l'église de Saxon. Cet engagement marque ses fils Édouard et Jules qui font en 1944 un don pour l'œuvre des vocations sacerdotales du diocèse de Sion « en souvenir de leur père ». De même, Jules Guigoz écrit en 1964 un article sur la messe de minuit de Chiasso qui illustre à la fois son lien avec la religion et avec son frère Édouard qui habite dans cette ville¹¹.

La passion des sciences naturelles, de l'art et de l'histoire est également une affaire de famille puisque le père d'Édouard est qualifié d'« érudit » et de « fervent de la Société d'histoire du Valais romand » dans l'éloge funéraire paru dans le *Nouvelliste* du 19.01.1943. Dans un cadre similaire, le *Nouvelliste* du 3 octobre 1977 rend hommage à son frère Jules, passionné pour l'histoire naturelle et l'alpinisme et qui « aimait l'histoire valaisanne, étant l'ami des J.B. Bertrand, des Casanova, des Lucien Lathion qui formaient l'équipe directrice des annales

⁶ Familles de Bagnes, du XII^e au XX^e siècle : généalogie, histoire, étymologie, armoiries, 5 vol., Le Châble, 2005-2008. Les informations sont complétées par le RHPV, voir rapport Meilland 2020, p. 13.

⁷ Meilland 2020, p. 12.

⁸ Confédéré du 18.12.1942.

⁹ Pour le détail de son cadre familial, voir Meilland 2015, p. 13 ; Meilland 2020, p. 12 – 13.

¹⁰ Dans l'hommage dédié à son fils Jules (*Nouvelliste* du 03.10.1977), Maurice Guigoz est qualifié de « pionnier de l'agriculture rénovée de la plaine du Rhône ».

¹¹ Meilland 2015, p. 14.

des années 30/45 ». ¹² Signalons enfin que Maurice et ses fils ont pour ancêtre Jean-Pierre Perraudin (1767-1858), un des précurseurs de la théorie des glaciers mise au point quelques décennies plus tard par les études scientifiques de Jean de Charpentier, Ignace Venetz et Louis Agassiz ¹³.

2.2 Le parcours scolaire et professionnel d'Édouard Guigoz

À l'instar de ses frères Raphael et Jules ainsi que de ses sœurs Thérèse et Marguerite, Édouard reçut une éducation des plus soignées, d'abord au Collège de Saint-Maurice puis au collège de Schwyz. L'ardeur aux études des trois frères était proverbiale, à tel point que leurs enseignants auraient eu pour expression d'excellence la formule « étudier comme les fils Guigoz » ¹⁴.

Élevé dans ce cadre familial fécond, Édouard Guigoz obtient à l'âge de 17 ans un diplôme de commerce au collège de Schwyz en 1920. Il s'installe la même année à Chiasso et travaille pendant trois ans au sein de l'entreprise de transport international GONDRAND. De 1923 à 1951, il devient d'abord représentant puis directeur des succursales BOTOT de Ponte-Chiasso (Italie) et dès 1936 de Chiasso-Suisse, une grande maison parisienne spécialisée dans les eaux de bouche, fondée en 1755 par Edme François Julien Botot, le médecin personnel de Louis XV ¹⁵.

En 1951, il se met à son propre compte et crée les Verreries MIGNON SA spécialisées dans la fabrication de flacons. Lors de leur création, ce sont les plus grandes verreries de Suisse ; avec 150 ouvriers en 1966, elles deviennent la plus importante industrie de Chiasso. Produisant jusqu'à 100'000 bouteilles par jour envoyées partout en Suisse, son entreprise est très rapide dans le service et exporte vers de grands centres de consommations comme Bâle, Zurich et Genève ainsi que vers des pays d'outre-mer. Cette industrie comprend également une usine de cartons produisant quotidiennement de 2500 à 3000 emballages pour les verres ¹⁶. Décrit comme un « *mezzo genio* », Guigoz était un bourreau du travail et tenait les rênes de son entreprise seul, assisté seulement par son comptable ¹⁷.

Dans un article de la Südschweiz paru sans doute en 1966, Guigoz dit supporter la concurrence grâce à ses produits qui ont encore quelque chose d'artisanal. Le journaliste termine son article en qualifiant E. Guigoz de « gentil roi » et d'*homo faber* ¹⁸.

Il doit toutefois affronter en février 1967 une grève de ses ouvriers qui obtiendront de meilleures conditions de travail. Guigoz restera le directeur des verreries jusqu'à son décès le 13 décembre 1970 ; conduites ensuite par Antonio Roncoroni puis par Lidia Ghielmetti, elles ne seront fermées qu'en mai 2000 ¹⁹.

Peu avant sa mort, il crée le 2 janvier 1970 une société de matière premières, SAGANA SA, dirigée par son avocat, Pierfrancesco Campana ; elle lui survivra également et, transférée à Rapperswil, est encore en activité en 1976 ²⁰.

¹² Meilland 2015, p. 14.

¹³ Meilland 2020, p. 15 – 16.

¹⁴ Meilland 2015, p. 11 ; Haldimann 2017, p. 7.

¹⁵ <https://gw.geneanet.org/pierfit?lang=en&n=botot&oc=0&p=edme+francois+julien> consulté le 30 octobre 2020.

¹⁶ Meilland 2015, p. 11 – 13 ; Meilland 2020, p. 26 – 28.

¹⁷ Entretien téléphonique du 12.12.2020 avec Clementina Roncoroni.

¹⁸ Meilland 2020, p. 33.

¹⁹ Meilland 2020, p. 27 – 28.

²⁰ Meilland 2020, p. 28.

2.3 Édouard Guigoz, l'homme

Édouard Guigoz, fiancé avec la tessinoise Anita Antognini, fille du Conseiller d'État radical Isidoro Antognini, titulaire d'une thèse de doctorat et pharmacienne, ne put toutefois l'épouser ; connue pour son engagement en faveur de la santé des enfants tessinois, elle décède d'une septicémie le 16 juin 1938²¹. Il ne se mariera jamais et demeurera sans enfants (**Fig. 4**). Entre décembre 1942 et janvier 1943, la disparition à un mois d'intervalle de ses deux parents est une nouvelle épreuve²².

Selon le témoignage de Denise Guigoz, Édouard sera par la suite très lié à Lidia Ghielmetti ; mariée à Rino Ghielmetti, elle l'accompagnera jusqu'à son décès. Ayant des responsabilités dans l'entreprise de transport ANSALI SA, créée comme la verrerie MIGNON SA en 1951, Lidia Ghielmetti a deux filles, Clementina et Rosa Candida ; cette dernière travaille au sein de la verrerie et occupera une fonction dirigeante jusqu'à peu avant sa fermeture. On notera également que l'entreprise ANSALI SA est installée dans les anciennes Verreries MIGNON SA depuis 1973 ; la villa d'Édouard Guigoz est aujourd'hui le domicile de Clementina Ghielmetti et de sa fille, Paola Roncoroni, l'actuelle directrice de l'entreprise ANSALI SA²³.



Fig. 4 – Édouard Guigoz avec son filleul.

Une fois devenu directeur de la succursale BOTOT de Chiasso en 1936, Édouard Guigoz fait transformer et agrandir un ancien moulin qui deviendra sa villa.²⁴ Ce bel édifice, richement orné, est le siège de sa vie privée tout en joutant ses affaires. Il créera dans ce cadre un véritable jardin botanique et développera ses collections dans cet écrin ainsi qu'au sein du parc qu'il aménage.



Fig. 5 – Édouard Guigoz distribuant des cadeaux, Tessin.

Dans sa relation avec l'Église, Guigoz suit les traces paternelles. Il est un des donateurs du Christ-Roi de Lens en 1934, reçoit la croix pontificale d'or du Latran et fait bénir en 1957 les fours des Verreries MIGNON SA. En offrant en mémoire de ses parents une mosaïque dédiée à Saint-Maurice posée dans l'église de Saxon en 1962, son rapport à l'Église assure la pérennité de son lien avec le Valais²⁵.

Ses proches et certains de ses collaborateurs décrivent Édouard Guigoz comme quelqu'un de généreux ; il fait des dons également aux associations politiques, culturelles ou sociales (**Fig. 5**). Ainsi en 1933, il participe à une levée de fonds pour un monument dédié à Giuseppe Cattori, homme politique tessinois conservateur ; en 1937, il offre 1000 cartouches à la société de tir de Chiasso. A la mort de sa fiancée, en 1938, il fait des dons aux

²¹ Flaadt Camponovo 2015 via <https://www.archividon-neticino.ch/antognini-anita-1906-1938/>.

²² Meilland 2020, p. 30.

²³ Meilland 2020, p. 26 – 29 ; correspondance électronique du 20.02.2021 avec Paola Roncoroni.

²⁴ Entretien téléphonique du 07.12.2020 avec Clementina Roncoroni. Selon les extraits d'une notice biographique d'Édouard Guigoz rédigés par son frère Jules et transmises par Denise Guigoz le 11 février 2021 au Musées cantonaux, il aurait acquis ce moulin à un ami en 1926-1927.

²⁵ Meilland 2020, p. 18 – 19.

associations locales pour un montant de 1500 CHF. Le 21 décembre 1963, il organise une fête à Melano pour récompenser ses collaborateurs les plus proches et offre à chacun d'eux une montre Longines en or²⁶.

Ses intérêts sont larges : outre ses collections (voir *infra*, chap. 6-7), il est mentionné comme exposant primé d'orchidées et de caladiums de Zanzibar en 1949, préside le cercle de philatélie de Chiasso en 1951 et est membre de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse en 1966. Il est par ailleurs membre de *Pro Chiasso* en tant que représentant des Cercles de Vacallo en 1948 et de Caneggio en 1960 avant d'en devenir le vice-président en 1966²⁷. Il n'est par ailleurs pas avare en voyages : il se rend volontiers en Italie, notamment pour des cures thermales à Montecatini Terme, près de Pise, et à La Scala de Milan pour en apprécier les opéras²⁸.

Son engagement politique est marqué : président du Conseil municipal de Vacallo entre 1948 et 1950, il est membre libéral-démocrate de ce Conseil jusqu'en 1960 au moins. Il demeurera un fidèle soutien du parti jusqu'à son décès, non sans s'attirer occasionnellement des inimitiés²⁹.

Si Édouard Guigoz a passé la plus grande partie de sa vie à Chiasso, il reste très attaché au Valais. Il se décrit lui-même comme « un Valaisan authentique, un vrai Bagnard, cousin du fameux Maurice Troillet ». De nombreux articles de journaux traitant de sa collection et de la donation à l'État du Valais soulignent cet attachement.

Il dit n'avoir qu'une parole : « Ein Mann, ein Wort ». Dans ses lettres, il ne supporte pas qu'on le traite avec condescendance ; il s'exprime le 2 août 1969, dans une lettre destinée à A. de Wolff, directeur des Musées cantonaux du Valais, de la manière suivante : « Ils [une délégation valaisanne] sont restés sidérés : tout le monde m'a considéré jusqu'ici comme un vulgaire petit cousin pauvre, qu'on regarde avec mépris du haut d'une chaise curule ».

Il utilise aussi parfois un langage assez direct, à l'instar d'une lettre adressée au chancelier de l'État du Valais, décrivant un conservateur tessinois « vieux comme du pain rassis » et « sourd comme un pot ». Dans une autre courrier, il illustre sa décision de ne pas laisser sa collection au canton du Tessin par cette formule : « Le Tessin s'en fiche de la culture en général comme un poisson d'une pomme »³⁰.

En février 1967, la grève de ses ouvriers pendant 10 jours révèle un autre aspect de sa personnalité : se disant lui-même victime d'une propagande du syndicat, son attitude est jugée indigne par le journal *La Sentinelle*, car il aurait fait signer une déclaration à ses employés³¹ et renvoyé ceux qui ne l'avaient pas signée. Dans une rubrique souvenir des années 1960-1970 à Chiasso, parue le 15 juin 2011 dans *La Regione Ticino*, il est même qualifié de *furbo*, « rusé »³².

A la fin de sa vie, il est malade d'une *angine pectoria* ; peut-être est-ce pour cela qu'il est « obligé », en 1966 déjà, de passer ses vacances à Loèche-les-Bains. En 1969, il dit souffrir également de « crises coronariques ». En mai 1970, quelques mois avant son décès, il fait un séjour à l'hôpital suite à un accident qui lui fait dire « je suis ici par un miracle ».

A sa mort, les médias le présentent comme un « travailleur acharné, hommes aux idées parfois originales, collectionneur passionné » qui « ne manqua pas parfois de surprendre son entourage »³³.

²⁶ D'autres largesses sont reflétées dans le rapport Meilland 2020, p. 20.

²⁷ Meilland 2020, p. 22.

²⁸ Interview de Denise Guigoz, Haldimann 2017, p. 7.

²⁹ Meilland 2020, p. 21 – 22.

³⁰ Meilland 2015, p. 12 – 13.

³¹ Grève : 24 Heures du 06.02.1967, *La Sentinelle* du 06.02.1967. Les déclarations signées stipulent que les employés sont satisfaits du traitement comme des conditions de travail et refusent la proposition du syndicat.

³² Meilland 2015, p. 13.

³³ Meilland 2015, p. 13.

2.4 Édouard Guigoz, l'homme de réseau

Déjà formé à leur importance dans son cadre familial, Édouard Guigoz va rapidement développer ses propres réseaux. Les premiers remontent sans doute à son activité, entre 1920 et 1923, au sein de l'entreprise GONDRAND Frères, spécialisée dans le transport international. Fondée à Milan en 1866 et disposant d'un bureau à Brigue depuis 1902, cette entreprise a été accusée de contrebande pendant la Première Guerre mondiale (Fig. 6) et signalée comme société importante en contrebande des produits allemands entre 1914 et 1917 par le Ministère français du Blocus³⁴. C'est dans ce cadre que Guigoz amorce le développement d'un riche réseau de relations, un réseau qu'il aura tout loisir de développer par ses engagements professionnels ultérieurs dans le commerce et l'industrie.

Sur le plan politique, il est membre du Parti libéral-radical tessinois et proche du Conseiller d'État radical Isidoro Antognini (1935 – 1943), puisque fiancé à sa fille jusqu'à son décès tragique en 1938. Bien introduit politiquement et fort de son expérience professionnelle internationale avec l'Italie et la France grâce aux eaux de bouche BOTOT, Édouard Guigoz devient actif au sein du contre-espionnage suisse pendant la Seconde Guerre Mondiale. Il est engagé en raison de sa réputation de « roi du filet – *re del contrabbando* » par le capitaine Guido Bustelli, chargé en 1940 de créer à Lugano un bureau de renseignements au sein de la Brigade de Frontière 9³⁵. A la demande de Bustelli, « Edo » (son nom de code) mit sa villa à la disposition du réseau de renseignement « REX », dirigé par Adelio Ponce de Leon (nom de code « Adelia ») et Sandro

³⁴ Corriere del Ticino, 27.08.1915, p. 2 ; Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve, France, carton 215, via https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/mn_444qo_blocus_direction_cle042c9f.pdf consulté le 2 novembre 2020.

³⁵ Correspondance avec Matteo Millan, Université de Padoue, 13 novembre 2020 ; Fucci 1983, p. 205 ; <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/033499/2000-07-17/> consulté le 15 novembre 2020.

Fig. 6 – Corriere del Ticino, 27 août 1915: *il caso Gondrand : un grosso scandalo di contrabbando ?*

E DEL TICINO **Venerdì 27 Agosto 1915.**

IL CASO GONDRAND

Un grosso scandalo di contrabbando ?

Lugano, 25 agosto 1915

Le persone del Gondrand e le imprese colossali che da esse traggono il nome non mi paiono così estranee a Lugano ed al Ticino, che non meritino censo speciale, sulla nostra stampa, il *Caso Gondrand* che da qualche tempo suscita così tante pagine nei grandi fogli della stampa estera, specie di quella italiana e di quella francese.

Il *Caso Gondrand*, dunque, (chiamiamolo pure così, è l'unico, forse fra tanti che meritino l'attenzione nell'appendice) merita, esige di essere rilevato da noi con qualche ampiezza di particolari.

I fratelli Gondrand (Clemente e Francesco) francesi di origine, sono stretti intimamente da vincoli di parentela e consanguineità con illustri famiglie ticinesi. Né sarà sfuggito ad alcuno, lo credo, l'accanto alla parentela del Gondrand nell'annuncio funebre del testò defunto dott. Giacomo Biondi. Uno dei Gondrand (Clemente) ora defunto, aveva condotto sposa una Leon di Breganzona, zia all'avv. Bernardino, giudice del nostro Tribunale d'Appello.

Né solo di nome — e dove, nel mondo s'ignora il loro nome? — i Gondrand sono conosciuti a Lugano; ma anche personalmente: per averci soggiornato a più riprese e qualche volta anche a lungo.

Di più: esistono due Società Gondrand, l'una italiana, ha sede in Milano con un capitale di lire milioni e mezza, con succursali in tutte le principali città del regno; l'altra, la più importante, con 11 milioni di capitale è svizzera ed ha sede in Basilea con succursali in altre città svizzere, in Francia, in Germania, in Inghilterra, in Austria e nel Belgio.

Segretario generale di questa società, poi, è il ticinese signor Emilio Nizzola, figlio al prof. Giovanni; e che di questi giorni è ospite di Lugano, cliente, se non erro, in compagnia della sua signora, della Pensione Minerva.

E' dunque una impresa svizzera che è implicata nell'affare Gondrand (per imputazione di contrabbando di guerra); non solo; ma è una associazione svizzera per azioni la quale a Lugano tiene ogni anno l'Assemblea dei suoi azionisti, a norma degli statuti sociali.

Ho voluto premettere questi pochi dati genericamente sulla persona e sull'istituzione coinvolte nell'affare Gondrand, anche per giustificare, in certo qual modo, l'importanza con la quale io tratto la questione.

In concreto:

Il commendatore Francesco Gondrand, o, per essere più esatti, la Società Internazionale di Trasporti che da lui prende il nome e di cui egli è presidente, è sotto l'accusa di aver favorito il contrabbando di merci in favore dell'Austria e della Germania.

Il consensuale unanime popolare, così in Italia come in Francia ed altrove, ha già assolto l'imputato da ogni e qualsiasi accusa. A Milano, ove il comm. F. Gondrand risiede con la famiglia ed ove è presidente emerito della locale Camera francese di Commercio, si è fatto di più: là si protesta altamente contro l'accusa lanciata al cittadino adottivo della grande metropoli.

Dice la *Lombardia*: « Non c'è persona, a Milano, e, si può aggiungere, in Italia la quale ignori che sia il comm. Gondrand. A prescindere della sua notorietà come Amministratore Delegato della ... Nazionale Trasporti Fratelli Gondrand, sta in fatto che tutti conoscono e ammirano e amano Francesco Gondrand per l'opera personale svolta come cittadino in favore di tutti o di tutto, tanto che — patriotta francese degno del più grande onore — può essere considerato contemporaneamente cittadino italiano per generale, entusiastico consenso.

Orbene: Francesco Gondrand, il più vero e genuino rappresentante della Repubblica Francese a Milano, colui che nei momenti più difficili per la politica franco-italiana ha saputo lottare strenuamente per conservare alla Francia le simpatie di numerosissimi italiani, avvalendosi del suo prestigio e delle sue aderenze personali e dell'affetto e della riconoscenza che s'era ovunque procurati, Francesco Gondrand viene accusato di favoreggiamento a contrabbando di merci per la Germania e l'Austria! »

L'atto di accusa è portato da una circolare del Ministero francese dell'Industria e del Commercio: circolare che è, insieme, strumento dei provvedimenti severissimi presi dalle autorità supreme della Francia in odio alla Ditta in causa. Testuale:

« A la suite de constatations établies sur la participation de la maison Gondrand Frères à l'exécution de transports en provenance ou en destination des pays ennemis, il a été décidé qu'à partir du 15 Juillet 1915 sera interdit toute opération d'exportation hors de France ou de transit à travers la France de marchandises dans les transports desquelles cette maison paraît comme expéditeur ou destinataire ».

E, come soventi volte accade in casi così fatti, di ciò che potrebbe stare a documentazione d'innocenza, si fa materia d'atto di accusa!

E' nota ormai a tutti la storia dei famosi fucili arrivati a Venezia dentro barili di birra provenienti da una fabbrica di birra di Spandau in destinazione di Tripoli Italia. Si è visto in questo un favoreggiamento di contrabbando d'armi, disconoscendo l'opera del direttore della succursale Gondrand di Venezia che primo disse l'affare alle Autorità.

E' stato anche accennato ad una spedizione di conserve della Spagna per la Germania e mezzo Gondrand di Genova, mentre Gondrand rifiutò di occuparsene cedendo la polizza ad altro spedizioniere di Genova (la ditta Conari e Cuneo) designata dal mittente stesso. Alla verifica in dogana le scatole furono verificate contenere dei revolver!

D'una spedizione di nickel da Londra per la casa Krupp di Berndorf (Austria), della quale la Casa Gondrand di Venezia fu incaricata, si volle solo vedere che Gondrand aiutava le spedizioni di metalli per la famosa Casa Krupp di Germania, senza pensare che si trattava di merci provenienti dall'Inghilterra non per la Krupp munizioni, ma per un Krupp austriaco fabbricante di posariche — e ciò che è più deplorevole — non tenendo conto degli sforzi patriottici fatti dal Direttore della succursale di Venezia per ottenere dalle autorità competenti il sequestro della merce onde ostacolare l'esportazione.

La Questura italiana ebbe ad interessarsi anche d'un supposto tentativo di esportazione di petrolio o benzina nel quale si trovava incidentalmente implicato la Casa Gondrand. Si trattava di benzina destinata al Montenegro, proveniente da Marsiglia, diretta a certo Ambrósotti di Genova il quale la diresse a Gondrand di Bari coll'incarico di farsi proseguire per Gallipoli all'indirizzo di uno spedizioniere che si sarebbe incaricato dell'imbarco. Il vagone giunse a Gallipoli fu sequestrato dal Comando Militare e rispedito a Fiumanola d'Adriatico dove, riconosciuto l'errore, vennero i tre viaggiatori ritornati a Gallipoli per essere finalmente imbarcati, e a mezzo d'una torpediniera!

D'un vagone spedito da Milano per Bari con merce diversa destinata parte al Console del Montenegro in Bari e parte alla Croce Rossa Serba all'indirizzo Ladp'Agat Uskub, fermato a Rimini per errore di quel capo-stazione, si fu un caso di contrabbando facendo che il giorno dopo, a riparare l'errore, il vagone viene perseguito per la sua destinazione con treni direttiissimi.

Non si par di trovare, in tutti questi, aneddoti d'accusa, un certo che d'analogie con l'infelice storia dei frati di Bari!...

Ho già detto come in Italia ed altrove, e persino in Francia, il popolo abbia assolto la Casa Gondrand ed il suo presidente, l'una e l'altro elevando al di sopra di ogni sospetto. In una lettera di giustificazione del comm. F. Gondrand è detto che sino dalle prime fasi dell'odierna crisi internazionale, egli ispirandosi ai suoi sentimenti patriottici di cittadino francese, ed all'affetto che gli fa considerare l'Italia come sua seconda patria, non ha mancato in ogni occasione di attirare l'attenzione dei suoi dipendenti sulla necessità di adottare una linea di condotta che non solo non offendesse ma anzi facesse onore alle suscettibilità francesi dell'ora presente, e di rifiutare i trasporti per paesi belligeranti, anche in opposizione ai più elevati doveri della neutralità che essi, da buoni cittadini, erano tenuti ad osservare.

Il comm. Gondrand smentisce quindi categoricamente ogni e qualunque accusa abbia a muoversi in lui od alle società da lui presiedute, di avere in qualsiasi modo favorito o tollerato atti che possano ritenersi in violazione delle disposizioni stesse.

Il comm. Gondrand è giunto all'età in cui non si ha che una sola ambizione: quella di mantenere e trasmettere immacolato ai propri eredi il patrimonio della propria onorabilità e del proprio immenso affetto per la patria.

Contro chiunque volesse attestare a questo suo patrimonio il comm. Gondrand saprà difendersi fino all'ultimo, anche se per ciò fare dovesse uscire dalle riserve dietro alle quali egli ha ereditato finora doverosa di trincerarsi.

Fu certo, anche, a difesa Gondrand, un memoriale che s'è e si chiude con frasi che vanno al cuore per il senso

d'angoscia, di dolore, di risentimento ad un tempo e di preghiera che da esse traspiri. Udite:

« ... Perché Francesco Gondrand, giunto all'apogeo della sua gloria e della sua fortuna commerciale, in tarda età, sia fatto oggetto di una spietata guerra da parte del Governo francese è ancora un mistero per tutti, perché mai si comprenderebbe come la Patria francese possa mettere in istato d'accusa un suo figlio, vittima solo di basse insinuazioni di concorrenti sleali e di invidiosi della sua popolarità.

« Ogni frase sanescente, agli occhi degli accusatori, un delitto, e le spiegazioni sinceramente offerte ed appoggiate a documenti ineccepibili, aumentano la loro diffidenza, provocano altre inchieste. Evidentemente tutto ciò si basa su un equivoco e su un errore.

« Perseguitato in Germania per avere collaborato, come cittadino francese, allo sviluppo degli interessi italiani, ed al riavvicinamento delle due sorelle latine, Francesco Gondrand, che la sua Patria di adozione si onore di annoverare fra i suoi figli più degni, si vede accusato in Francia di delitti che non ha commessi e sui quali ha dato ed è sempre pronto a dare ancora tutte le spiegazioni, ma che le giustificazioni, fatte le prove immutabili.

« Non è concepibile che in un Paese civile si condanni su semplici supposizioni.

« Francesco Gondrand è sempre degno della stima del suo Paese, come gode illimitata quella del Paese che lo ospita.

« E giustizia deve essere fatta ».

Così termina il memoriale eretto a difesa del grande accusato.

Più di esso, tuttavia — il quale pure documenta, con dati di fatto e con argomentazioni forti, robuste, l'alta difesa — noi troviamo espressa in frase originale di puro stampo meneghino con cui il popolo di Milano si fa vindice dell'onorabilità, dell'incapitalità, dell'invulnerabilità del suo concittadino: — *Le porte del Montecarlo sono aperte e chi si permette di mormorare soltanto una frase meno che riverente per nome di Francesco Gondrand...*

Capito, messieurs?

Per l'integrità del buon nome d'una Casa svizzera d'alto lustro e decoro della Nazione e che, in certo qual modo, trasce i suoi natali alla nostra Lugano, noi emiamo la nostra voce a quella del popolo milanese, del popolo d'Italia e di Francia, per chiedere che cada ogni accusa, men che fondata, contro la Casa Gondrand; che scompaia ogni ombra di dubbio dall'orizzonte della sua sfera d'azione la quale i suoi confini trova solo nei confini dell'universo!

FERNANDO D'ORIA.

Zafferi (nom de code « Maria »), actif à partir du printemps 1944 dans toute l'Italie du Nord. Ce réseau, créé et suivi par le capitaine Bustelli rattaché entre temps à l'État-Major de l'Armée Suisse, est également en relation avec le 2^e Bureau Français et l'*Intelligence Service* britannique grâce à la relation développée au printemps 1944 à Genève entre Sandro Zafferi et Louis de Pace, un ancien joueur professionnel d'origine sicilienne ayant fui l'Italie et devenu le responsable des réseaux de résistance français opérant autour de Genève. Outre de nombreux renseignements politiques et militaires, « Edo » et ses associés font également passer clandestinement des matériaux dont l'industrie suisse a le plus grand besoin (étain et caoutchouc artificiel), confirmant si besoin était son surnom de *re del contrabbando*. Sa villa de Chiasso sert également de lieux de contact à des services d'informations alliés et suisse pour leurs réseaux entre la Suisse et l'Italie, contribuant ainsi au passage des hommes et des moyens à travers la frontière³⁶.

Il semble avoir également rendu service à la République Sociale Italienne, dite de Salò : le rapport de l'agent « Barry », réputé fiable et transmis le 21 avril 1945 par Bustelli au Major Max Waibel, commandant la Centrale du Renseignement suisse à Lucerne, affirme qu'Édouard Guigoz, après avoir expédié les jours précédents des bonbonnes d'oxygène, a reçu le 24 mars 1945 une caisse expédiée par transport ferroviaire de Bâle avec un homme à son intérieur. Après être resté 4 – 5 jours chez Guigoz, cette personne est passée en Italie. « On doute qu'il s'agit d'une personne entrée clandestinement de l'Allemagne en Suisse, de nationalité italienne (Ministre Anfuso ?) »³⁷.

Connue de sa famille, sa participation aux réseaux de contre-espionnage et de résistance est également de notoriété publique au Tessin : le *Corriere del Ticino* publiée à sa mort en page 11 de son édition du 15 décembre 1970 un hommage qui mentionne sa villa comme lieu d'accueil de personnalités italiennes exilées durant la Seconde Guerre mondiale³⁸.

Dans l'après-guerre, son réseau tessinois, suisse et italien est des plus importants. Conservateur sur le plan politique, Guigoz est toujours un membre de premier plan du parti libéral-radical tessinois ; catholique pratiquant, il est un généreux donateur et défenseur de l'Église, que ce soit en Valais ou au Tessin (voir *supra*, chap. 2.3).

Emblématique de ce réseau local, national et international, la liste des personnalités présentes à l'inauguration des fours des Verreries MIGNON SA comprend entre autres des religieux, des hommes politiques, des fonctionnaires italiens dont le directeur des douanes italiennes à Ponte-Chiasso, des fonctionnaires des Chemins de fer fédéraux et des représentants de la police³⁹.

D'autres réseaux transparaissent également en filigrane; leur genèse semble remonter aux années d'avant-guerre mais n'est avérée qu'à partir de 1942⁴⁰. C'est dans ce cadre qu'émerge sa relation privilégiée avec Lidia Dotti Ghielmetti, une jeune mère de famille italienne dont le mari Rino Ghielmetti, un vétéran du front de l'Est envoyé par la suite en Sardaigne, se trouve dans l'impossibilité de revenir à son domicile après l'arrivée des Alliés en septembre 1943⁴¹. Domiciliée à Ronago, une localité jouxtant la frontière suisse, elle subvient depuis 1942 aux besoins de sa famille grâce à la contrebande. C'est par ce biais qu'elle rencontre Édouard Guigoz, dont la villa de Chiasso, située à 4,5 km de Ronago, sert de point d'arrivée pour les

³⁶ Millan 2009, p. 250-251; Fucci 1983, p. 203 – 205, 209, 217. Les informations le concernant proviennent d'un entretien entre Franco Fucci et Guido Bustelli et du fonds Guido Bustelli aux archives cantonales tessinoises. Voir aussi Meilland 2020, p. 32.

³⁷ Le « Ministre Anfuso » mentionné est l'ancien ambassadeur de la République Sociale italienne (RSI) nommé par Mussolini à Berlin le 13 novembre 1943 ; il est nommé Sous-secrétaire aux Affaires Étrangères le 15 mars 1945, quitte Berlin et assume sa nouvelle fonction à Salò à partir de fin mars 1945. Fascicule 29, carton 4, du fonds Guido Bustelli aux Archives cantonales du Tessin. *Verbatim* d'après les notes de lecture de Matteo Millan, Université de Padoue, communiquées le 16 novembre 2020.

³⁸ Extraits d'une notice biographique d'Édouard Guigoz rédigé à une date inconnue par son frère Jules, transmis le 11 février 2021 par Denise Guigoz, fille de Jules, au Musées cantonaux du Valais.

³⁹ *Popolo e Liberta*, 19.10.1957, p. 2 (Meilland 2020, p. 32).

⁴⁰ Voir note 23 : le capitaine Bustelli approche Guigoz en raison de sa réputation de « roi du filet - re del contrabbando ».

⁴¹ Entretien téléphonique du 07.12.2020 et du 21.01.2021 avec Clementina Roncoroni, la fille de Lidia Dotti Ghielmetti.

Italiens passant clandestinement la frontière. Surnommée « *la Generalessa* – la Générale » en raison de sa haute capacité analytique, de son sang-froid et de son courage, elle assure entre 1943 et 1945 le passage en Suisse des agents du *CLNAI* – la faitière des mouvements de résistance italiens⁴². Son parcours au sein de la Résistance du nord de l'Italie est éclairé par un entretien avec son amie Ginetta Sagan née Moroni (nom de code « Topolino »), une jeune partisane de Milan qui la côtoya entre 1943 et 1945⁴³. Associée à Édouard Guigoz en août 1944 pour le passage en contrebande de 1'100 kg d'étain destinés à l'industrie suisse⁴⁴, elle demeure depuis dans son voisinage professionnel et personnel.

C'est peut-être dans ce même contexte large qu'il faut placer le choix de son avocat, Me Pierfrancesco Campana, qui deviendra aussi un de ses exécuteurs testamentaires⁴⁵. Ce dernier, qui défend Édouard Guigoz en 1967 contre la grève de ses ouvriers, deviendra l'administrateur de sa Société SAGANA SA, fondée le 2 janvier 1970. Connu pour avoir défrayé la chronique judiciaire à partir de 1979, Me Campana est impliqué par l'intermédiaire de ses clients en Suisse comme en Italie dans plusieurs affaires de blanchiment d'argent, d'association de malfaiteurs, de trafic de devises, de trafic international d'armes lourdes (blindés, hélicoptères et missiles) et de trafic de faux whisky produit en Bulgarie, ces deux dernières affaires impliquant les services secrets de plusieurs pays⁴⁶. Radié du registre des notaires tessinois en 1985 en raison de sa condamnation pour détournement de fonds étatiques en Italie, ses vicissitudes émaillées de condamnations et d'acquittements durent jusqu'en 1988⁴⁷.

Le lien existant entre Lidia Dotti Ghielmetti et M^e Campana transparait lors du décès de ce dernier, survenu le 17 mars 2020 : Clementina Roncoroni, la fille de Lidia Ghielmetti ainsi que Paola Roncoroni, sa petite fille et filleule du défunt, les directrices actuelles de la Société ANSALI SA, font paraître une annonce de condoléances au deuil de la famille Campana⁴⁸.

Les ramifications entre les réseaux connus d'Édouard Guigoz et ceux n'apparaissant qu'en filigrane ne s'arrêtent pas là. Ainsi, la refonte du Conseil d'administration des Verreries MIGNON SA survenu au décès d'Édouard Guigoz, voit l'entrée de son ancien supérieur du contre-espionnage, le Capitaine Guido Bustelli ainsi que d'Antonio Roncoroni, le Président du Golf Club Villa d'Este à Montorfano et du Menaggio & Cadenabbia Golf Club, beau-fils de Lidia Ghielmetti et père de Paola Roncoroni⁴⁹. Lors de la démission d'Antonio Roncoroni en 1984, ce sera l'autre fille de Lidia Ghielmetti, Rosa, employée depuis les années 70 des verreries, qui

⁴² Millan 2009, p. 223 ; Fucci 1983, p. 205 – 206, 209, 217 – 219 ; Entretien téléphonique du 07.12.2020 avec Clementina Roncoroni.

⁴³ Devenue orpheline à 17 ans à la suite de l'exécution de son père médecin et résistant et à la déportation en 1944 de sa mère, également docteur, à Auschwitz, Ginetta est employée par la Résistance comme agent de liaison ; elle accompagna jusqu'à la frontière suisse plus de 300 réfugiés juifs et devint par la suite une des présidentes les plus marquantes d'Amnesty International aux États-Unis. <https://www.theguardian.com/news/2000/sep/14/guardianobituaries> consulté le 2 novembre 2020.

⁴⁴ Millan 2009, p. 251.

⁴⁵ Outre M^e Campana et un avocat de Lugano spécialisé dans le droit des affaires, M^e Dino Poggioli, l'Avv. Antonio Spallino est le troisième homme de loi en charge de l'exécution testamentaire. Son choix par Édouard Guigoz implique que ce dernier détenait des biens ou exerçait des activités en Italie. Antonio Spallino, né en 1925 à Côme, est une personnalité hors du commun. Champion du monde d'épée par équipes en 1949, Champion du monde par équipes du fleuret en 1954, Médaille olympique en or pour cette même discipline aux Jeux Olympiques de Melbourne en 1956, cet avocat en droit civil et spécialiste du droit administratif de l'urbanisme connaîtra également une brillante carrière politique qui le verra devenir syndic de la ville de Côme entre 1970 et 1985, ainsi que Commissaire spécial pour la catastrophe de Seveso (1977 – 1979). Entretien téléphonique du 12.12.2020 avec Clementina Roncoroni ; <https://www.studiospallino.it/as.htm> consulté le 14 décembre 2020.

⁴⁶ Corriere del Ticino du 9 novembre 1987, p. 17.

⁴⁷ Meiland 2020, p. 33. Il est à relever qu'il a également investi d'importants montants dans l'immobilier en Valais, notamment à Nendaz. Un rendez-vous accepté par Me Campana, agendé pour mars 2020, s'est révélé malheureusement caduc.

⁴⁸ <https://www.todesanzeigenportal.ch/?6UyewUMaKi35rTyPZGrW34AxL9blpBt74KsmZ2DeKzZs5cREkjo-7mOr4ZgAPtd5CUPLGHyypUs5ctEwGQ1McyzcTBv0bDnv3MtS9TdsAKBpj8H4AgAYAO7vF9KGbG2QBx4uiYxE-LI23X0t6b50S304g2eF6JLvH6CzvhYn5R> consulté le 2 novembre 2020. Entretien téléphonique du 21.01.2021 avec Clementina Ghielmetti.

⁴⁹ <https://www.golfclubmenaggio.com/il-club/storia/> consulté le 2 novembre 2020 ; Meiland 2020, p. 29 ; correspondance électronique du 10.01.2021 avec Clementina Ghielmetti.

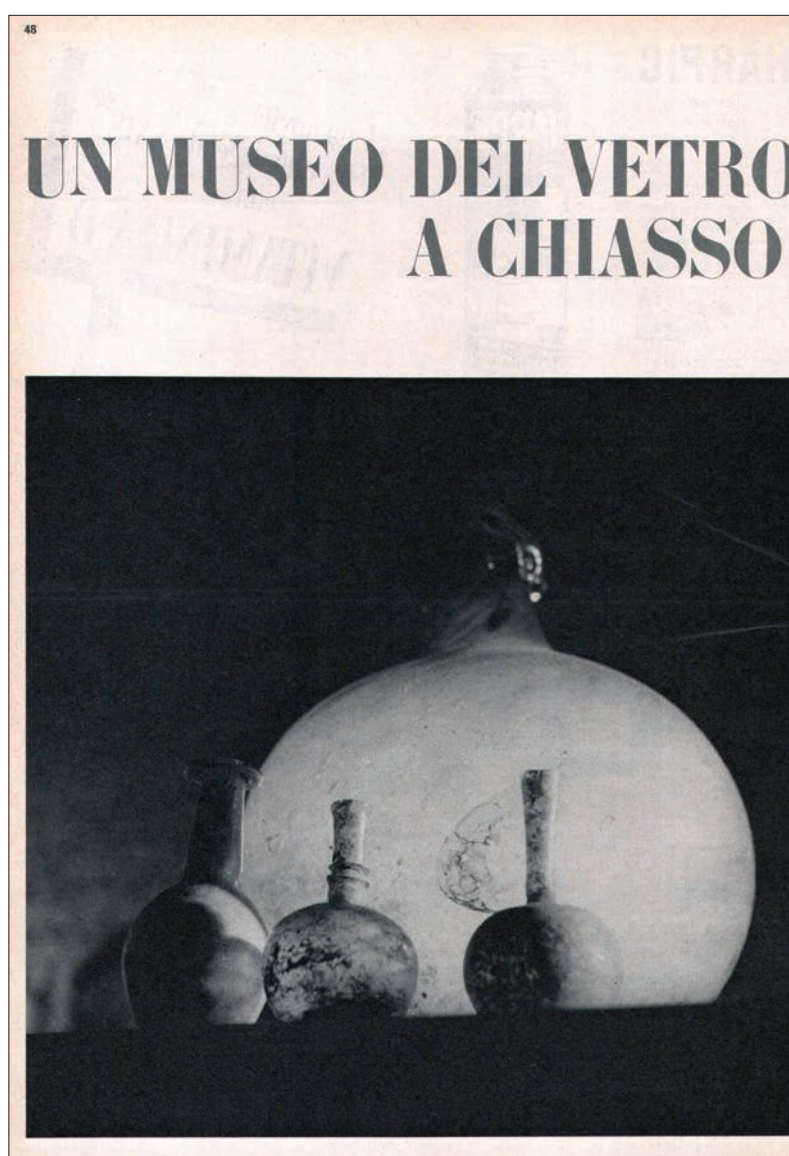
lui succède au Conseil d'administration dont elle deviendra l'administratrice unique en 1989⁵⁰. Nul doute qu'un travail de recherche plus approfondi permettra de mieux comprendre cet arrière-plan qui n'a certainement pas été sans influencer le parcours professionnel d'Édouard Guigoz avec des répercussions possibles sur le développement de sa collection archéologique (voir *infra*, chap. 9).

⁵⁰ Meilland 2020, p. 28.

3

La collection Guigoz avant sa donation

(1930-1970)



Marc-André Haldimann et Arnaud Meilland

3.1 Origine et constitution de la collection Guigoz

Le goût de la collection s'avère être une tradition familiale : la mère des trois frères et deux sœurs Guigoz, Henriette née Volluz, s'entourait de belles éditions illustrées garnissant la bibliothèque familiale. Si les sœurs – qui épousèrent chacune un médecin haut valaisan – ne développèrent pas plus avant ce goût, les trois frères réunirent tous des collections.

Ainsi, Raphael, qui envisagea de devenir prêtre mais dut abandonner pour des raisons de santé, développa une collection d'images et d'animaux empaillés.

Au terme de ses études à l'EPFZ, Jules, ingénieur civil et père de Denise Guigoz, créa en parallèle une importante collection de timbres, de minéraux et de livres. Son intérêt pour l'archéologie valaisanne était des plus affirmés : il postula, sans succès, au poste d'archéologue cantonal⁵¹.

Baigné dans cette tradition familiale, Édouard constitue sa collection dès les années 1930⁵² ; elle est déjà « bien avancée » en 1943 lorsque le père de Michelle Guigoz le rencontre au Tessin lors de sa mobilisation⁵³. L'ampleur de la collection est restée pendant longtemps connue seulement des proches et de la famille : recueilli en 2016, le témoignage de Denise Guigoz souligne un authentique goût pour le Beau de son oncle, qu'il laisse s'exprimer dans le décor hors du commun de sa villa de Chiasso. Outre les vastes vitrines abritant sa collection grandissante d'antiquités, ses salles étaient ornées par style. Une salle était décorée à la chinoise, une autre dans le style baroque. Il appréciait particulièrement la mosaïque ; il employait à cet effet trois mosaïstes dont le talent s'exprimait dans ses salles de bains ; ces dernières abritaient « tous les parfums du monde »⁵⁴.

3.2 Une exposition publique tardive

La collection demeure inconnue du public jusqu'au 7 mai 1964, date à laquelle une double page du périodique *Illustrazione Ticinese* offre un reflet de la collection centrée sur le verre et intitulée « *Un museo del vetro a Chiasso* »⁵⁵. Les cinq photos publiées rendent compte d'un intérieur chargé de vitrines abritant les objets en verre et de quelques objets en céramique ou en pierre disposés sur les meubles de la chambre (**Fig. 8**). Une anecdote⁵⁶ conclut cette brève présentation en soulignant la chance qui sourit parfois au collectionneur passionné, comme le jour où, se promenant à Venise, Édouard Guigoz sauva des vases de pharmacie jetés parmi les débris de la démolition d'un vieil édifice.

Un nouvel article, paru dans *Die Tat* du 9 avril 1966⁵⁷, transporte le lecteur dans la sphère privée du collectionneur dont la résidence est entourée d'une « jungle à l'ordonnement militaire » jalonnée de colonnes et de colonnettes. Son intérieur, orné de *sgraffiti* et de dallages de marbres variés, abrite sa collection archéologique mais aussi sa bibliothèque, une collection de tableaux, des tentures perses, des lambris japonais et chinois ainsi qu'une petite chapelle remplie d'œuvres baroques (**Fig. 9**).

⁵¹ Interview de Denise Guigoz : Haldimann 2017, p. 7.

⁵² Meilland 2020, p. 31.

⁵³ Meilland 2020, p. 31, note 112.

⁵⁴ Haldimann 2017, p. 7.

⁵⁵ Meilland 2020, p.33.

⁵⁶ «Per avvicinarci un po' più alla nostra storia, ricorderemo ancora una cospicua raccolta di vasi, bottiglie, piccoli recipienti di farmacia. Tutti soffiati a mano e di una leggerezza che parrebbe impossibile. Il proprietario ebbe la fortuna di trovarsi a Venezia e di passeggiare, per caso, proprio vicino al luogo dove alcuni operai stavano demolendo una vecchia costruzione. Fra le macerie c'erano i vasi da farmacia, che arrischiavano di essere gettati con tutto l'inutile nel Canal Grande... Occasioni e fortune che premiano la passione di un collezionista e deliziano l'occhio dei visitatori.»

⁵⁷ Meilland 2015, p. 34 ; Meilland 2020, p. 33, note 119.



Fig. 8 – Illustrazione Ticinese, 7 mai 1964 : Les objets dans la villa d'Édouard Guigoz.

Cette description volontairement impressionniste est précieuse car elle permet d'appréhender l'environnement global du collectionneur au sein de son univers patrimonial et botanique tout en restituant la collection archéologique dans son cadre d'origine.

Parallèlement à la visibilité publique dont bénéficie enfin sa collection, Édouard Guigoz n'hésite pas à intervenir par voie de presse dans le marché de l'art. Il remet ainsi en cause l'authenticité des jetons en verres antiques – probablement islamiques – publiés à Milan dans la *Domenica del Corriere* du 31 janvier 1965. En faisant part de ses doutes au prof. Hansjörg Bloesch de l'Institut archéologique de l'Université de Zurich, il déclenche une recherche de ce dernier qui, après avoir consulté le Corning Museum of Glass de New-York et le Directeur de l'Institut français de Beyrouth, confirmera qu'il s'agit bien de faux. Fort de ces renseignements, le Prof. Mario Mirabella Roberti, Surintendant des antiquités de Lombardie, fera pression sur le périodique pour qu'il publie une mise en garde contre les faux jetons parus dans ses colonnes, une demande demeurée sans suite mais répercutée avec fierté par le *Giornale del Popolo*⁵⁸ qui souligne le rôle joué par Édouard Guigoz.

C'est dans ce contexte de reconnaissance croissante de sa collection qu'Édouard Guigoz et Albert de Wolff, Directeur des Musées cantonaux du Valais, vont entrer en contact (voir *infra*, chap. 4).

⁵⁸ *Giornale del Popolo*, 11.08.1966, p. 2. Il est à relever que le professeur Mirabella s'occupera de l'estimation des pièces de la collection Guigoz après son décès.

E I D G E N O S S E N S C H A F T

Glück und Glas

Die wohl grösste Gläserammlung der Schweiz befindet sich in Chiasso

«Glück und Glas, wie leicht bricht das». Zum Glück verwirklichen sich Sprichwörter nicht immer. Im Falle von *Eduard Guigoz*, geboren 1902, Inhaber der «Verrerie Mignon» in Chiasso, tat das Schicksal freilich zunächst dergleichen, als wollte es für das Sprichwort den Wahrheitsbeweis erbringen. Der Walliser Guigoz hatte sich nämlich in jungen Jahren mit zwei Parfümerien zu befassen, von denen die eine sich in Italien befand. Um Italienisch zu lernen, begab er sich möglichst nah an die italienische Grenze. Und was geschah? Er verliebte sich, verliebte sich in die Landschaft und blieb im Mendrisiotto: Er blieb, nicht nur um zu lernen, sondern für das Leben.

Eduard Guigoz kam geschäftlich mit einem Italiener zusammen und dieser riet ihm, die Gläser selber herzustellen, die er für seine Ware brauche. Der Funke zündete. Der Italiener meinte, eine Glaswerkstätte koste nicht übermässig viel. Aber Guigoz gesteht, dass sie für ihn einen Verlust von rund einer halben Million Franken zur Folge hatte.

Nun, Guigoz fing sich auf. Die Starke macht das Unglück nur noch stärker. Er blieb dem scheinbar treulosen Glase treu. Er erreichte zunächst einen Ausstoss von 10 000 Flaschen täglich. Heute sind es 100 000 Flaschen, die zur Hauptsache nach der Schweiz jenseits der Alpen verfrachtet werden: Sie zieren die Gestelle der Apotheken und die Auslagen der Parfümerien. Guigoz sagt, sein Unternehmen bedeute für Chiasso die personalreichste Industrie, denn es beschäftige hundertfünfzig Leute. Die Schmelzöfen verlangen einen Dreischichtenbetrieb.

Von der Gläserherstellung zur Gläserammlung ist der Weg nicht weit. Aber Guigoz sammelt nicht nur Gebrechliches, sondern auch Statuen, Bücher, Bilder, Decken, Palmen, Orchideen, Steine für seine Fussböden und für seine musivischen Werke, und vor allem Säulen: Säulen stehen Spalier, wenn der Gast seinem Haus zuschreitet, Säulen prangen im Baumesschatten, Säulen liegen am Boden, gedrehte kleine Säulen, wie sie einst die Kreuzgänge zierten, zieren Nischen oder Brunnen. All das erweckt den Eindruck eines militärisch geordneten Urwalds. Und wir brauchen das Wort «Urwald» mit Absicht, um die Ueppigkeit und die Verschiedenheit des Inhalts der Sammlungen zu verdeutlichen.

An die tropische Feuchtigkeit eines Urwalds wird denn auch der Besucher erinnert, wenn er zu Beginn seines Rundgangs in das Treibhaus eingeführt wird. Ungefähr viertausend Pflanzen treiben da ihr Wesen, ihre Schosse und Blüten. Nicht einmal die beiden Gärtner, die selbst noch die Töpfe auf den hohen Gestellen zu wässern haben, wissen die Anzahl der zu einem Dickicht vereinten Pflanzen genau. Die Orchideen, die aus dem Blattgrün züngeln oder von der Decke baumeln, wissen es auch nicht. Aber sie fühlen sich wohl, befinden sich offensichtlich in bester Gesellschaft, deren hochtönende Namen nur in einem Gotha der Botanik zu finden sind. Aus dem Treibhaus tritt man hinaus und kommt an Treibbeeten vorbei zu einem Palmenwäldchen, das so angelegt ist, als hätte es eine Oase zu bilden. Gleich daneben wuchert der Bambus. Daran vorbei kommen die Gäste in eine ganz andere Welt, nämlich an die Stätte und in die Schuppen, wo die Schmelzöfen aus Scherben, die zum Teil aus Deutschland kommen, zu Flaschen umgewandelt werden. Das geht huschhusch vor sich, genau wie bei den Heinzelmännchen. Die Fertigung geht in den Norden zurück. Und da verrät uns der Fabrikant seinen grössten Kummer: Die Preise der Gotthard-Bahn. Das Rohe kommt aus dem Norden und das Feine macht dorthin den Weg zurück. Die Raschheit der Bedienung ist die Ursache der Zufriedenheit der Kunden. Daher lässt Eduard Guigoz seine Flaschen und Flakons mit Lastwagen befördern. Doch bildet im Winter der Gotthard eine Schranke, der Lastwagen muss auf den Bahnweg übergehen, und das machen sich die SBB zunutze. «Dagegen wehren wir Tessiner uns» — der Walliser, der seit 45 Jahren in Chiasso lebt, rechnet sich mit Recht zu seiner Wahlheimat — «das wird erst besser werden, wenn wir den Autotunnel haben.» Wieso er trotzdem den Wettbewerb aushalte, wollen wir wissen. «Weil wir etwas Besonderes liefern», lautet die Antwort, «es ist noch etwas vom Kunsthandwerk in unsern Erzeugnissen drin.»

Was für ein Kunsthandwerk in den Glaswaren steckte, werden wir gleich erfahren. Denn wir dürfen nun das lombardische Haus, das wie ein

Edelstein in Bleifassung inmitten eines Industriequartiers verborgen ist, vom Keller bis zum Dach besichtigen. Wir reden hier nicht von den geschmiedeten Treppengeländern, nicht von den Intarsien der Fussböden, nicht von den Sgraffito der Mauern, nicht von der Bespannung der Wände, sondern nur von den Sammlungen. Und da ist ein unscheinbarer Kelch aus den ersten Jahrhunderten des Christentums des Inhabers grösstes Glück. Ein Kelch nur aus Glas. Und ihm reihen sich Hunderte von Vasen, Ampeln, Bechern, Ampullen, Amphoren an. Das beginnt 1500 vor Christus und endet 1700 nach Christus. Das fängt mit den Pharaonen und Phöniziern an, setzt sich mit den Etruskern fort und endet mit Murano. Und wie Schmuck irisieren die lange im Sand und im Wasser gelegenen Gefässe. Doch auch der Schmuck an sich ist in leuchtenden Vitrinen zur Schau gestellt: Ohr- und Halsgehänge, zierliche Ringe und Ringe, die einen Edel-

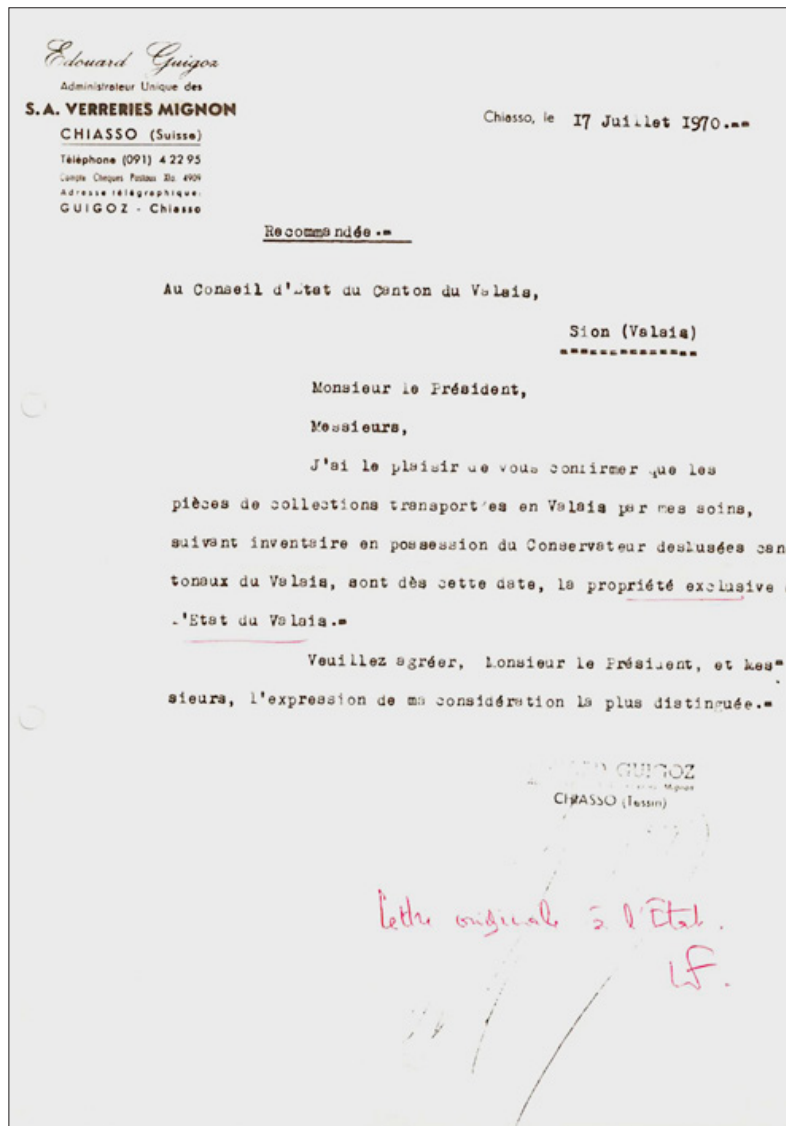
stein tragen, als wären sie von einem heutigen Goldschmied gefertigt worden. Den Wänden entlang reihen sich tönerner und metallische Bildwerke, darunter der Kopf einer etruskischen Mona Lisa.

Wie wir die Schatzkammer verlassen, hält uns eine Kapelle auf: Barocke, blattvergoldete Gestalten richten ihre ernstesten Augen auf uns: Eine Madonna, Heilige, die als Reliquienbehälter dienten, Putten — und wir erwarten Posaunen, die zum Triumph und zum Jüngsten Gerichte blasen. — Wir können nicht alles erwähnen, geschweige es zählen. Da wäre ja noch von der Keramik zu berichten, vom Keller mit seinen Ikonen und den Kunstwerken aus der Antike, von persischen Wandgehängen, von zimmerhohen chinesischen und japanischen Lackarbeiten, von als Flechtwerk erscheinenden, doch aus Holz geschnitzten Stühlen aus Siam. Und mitten in seinem Reich und Reichtum steht lächelnd der leutselige König, der all das zeigt mit der Bescheidenheit eines Mannes, der in seiner Büchse Blumen sammelt, ein schlichter, einfacher «homo faber».

Die Schweizer Presse hat vor kurzem von der grossartigen Vergabung der Bildersammlung Züst an die Gemeinde Rancate berichtet. Das Mendrisiotto ist an solchen Sammlungen viel reicher, als man gemeinhin glaubt. Züst und Guigoz mögen die ersten unter den Sammlern sein, die ändern sind aber bestimmt nicht die letzten, die sich im Tessin finden lassen. f.

4

La donation de la collection Guigoz en 1970



4.1 Arrière-plan de la donation

La donation de la collection Guigoz à l'État du Valais doit beaucoup à l'enthousiasme d'Albert de Wolff – directeur des Musées cantonaux du Valais entre 1946 et 1979 – pour la collection ainsi qu'à la relation amicale qui le liait à Édouard Guigoz⁵⁹. Le vif intérêt de de Wolff découle de la possibilité d'accueillir la collection pour développer les Musées cantonaux et sensibiliser au patrimoine la classe politique valaisanne, alors peu encline à la culture.

4.2 Premiers liens entre Albert de Wolff et Edouard Guigoz

A défaut d'être précisément connues, les circonstances ayant mis en contact Albert de Wolff, et Édouard Guigoz sont circonscrites dans le temps : leur rencontre remonte à 1962 – 1963⁶⁰. Les archives des Musées Cantonaux du Valais conservent des échanges de lettres cordiales entre eux depuis 1966. Le collectionneur envoie même des cadeaux au Directeur et à sa femme, ce dernier lui envoyant des fleurs lors d'un séjour à l'hôpital⁶¹.

De Wolff s'est vraisemblablement rendu à Chiasso pour voir les collections avant juillet 1966, car Guigoz évoque à cette date la possibilité qu'il y revienne ; en juillet-août 1966, Guigoz, qui vient en séjour à Loèche-les-Bains, est invité par A. de Wolff à venir manger chez lui. C'est dans ce cadre que Guigoz fait envoyer le 17 juillet 1966 par la poste des lampes antiques, provenant « des catacombes », pour l'église de Valère⁶².

4.3 Premiers contacts avec l'État du Valais et projet de Musée archéologique

Dès le 7 janvier 1968, Albert de Wolff fait part au Conseil d'État valaisan de l'intention d'Édouard Guigoz de donner sa collection de verres antiques et d'autres antiquités à l'État du Valais⁶³. Les contacts entre De Wolff et Guigoz entraînent une visite officielle le 18 novembre 1969 du Conseiller d'État Antoine Zufferey, du chancelier Norbert Roten et d'Albert de Wolff (**Fig. 67**).

Ces rencontres sont fructueuses puisque les démarches pour l'accueil et la mise en valeur de la collection Guigoz sont entreprises dans la foulée, répondant ainsi au souhait « d'agir rapidement » émis par le collectionneur à la santé de plus en plus défaillante. Il souhaite également le secret autour de son projet de donation, par peur que le canton du Tessin – comme dans des cas précédents – ne bloque sa collection. Enfin, il exprime le souhait de connaître avant sa mort le lieu et la manière dont sa collection sera exposée⁶⁴.

Sur le plan pratique, une commission interne de l'État du Valais, composée de son chancelier, Norbert Roten, d'André Donnet, ancien directeur de la bibliothèque et des archives cantonales ainsi que Président de la Société d'histoire du Valais romand, de Charles Zimmermann, architecte cantonal et d'Albert de Wolff, est créée entre fin 1969 et début 1970 pour réfléchir à la prise en charge de la collection. La commission développe le projet d'un musée archéologique à la

⁵⁹ Meilland, 2015, p. 15.

⁶⁰ AMCV, AG, 1-1, B1 via Meilland 2015, p. 15.

⁶¹ Pour le détail, voir le Rapport Meilland 2015, p. 15.

⁶² AMCV, C 98 ; AMCV, versement de 1984, C 98, C 1072, C 204 via Rapport Meilland 2015, p. 15.

⁶³ AMCV, AG, 1-1, B1 via Meilland 2015, p. 15.

⁶⁴ Démarches : AMCV, AG, 1-6, B1 ; maintien du secret : AMCV, AG, 1-7, B1 ; lieu et manière d'exposer : AMCV, AG, 1-8, B1 via Rapport Meilland 2015, p. 15.

<p style="text-align: right;">1er juillet 1970</p> <p>des Travaux publics,</p> <p style="text-align: center;"><u>d é c i d e :</u></p> <p>d'adopter pour l'avenir le barème suivant :</p> <table border="0"> <tr> <td>16 ans et au dessous</td> <td>fr. 4.15 à l'heure</td> </tr> <tr> <td>17 ans</td> <td>fr. 4.50 à l'heure</td> </tr> <tr> <td>18 ans</td> <td>fr. 4.75 à l'heure</td> </tr> <tr> <td>19 ans</td> <td>fr. 4.90 à l'heure</td> </tr> <tr> <td>20 ans et au-dessus</td> <td>fr. 5.10 à l'heure</td> </tr> </table> <p>La présente décision prend effet au 1er janvier 1970.</p>	16 ans et au dessous	fr. 4.15 à l'heure	17 ans	fr. 4.50 à l'heure	18 ans	fr. 4.75 à l'heure	19 ans	fr. 4.90 à l'heure	20 ans et au-dessus	fr. 5.10 à l'heure	<p>208</p> <p>Traitements et sa- laires</p> <p>Circulation</p>
16 ans et au dessous	fr. 4.15 à l'heure										
17 ans	fr. 4.50 à l'heure										
18 ans	fr. 4.75 à l'heure										
19 ans	fr. 4.90 à l'heure										
20 ans et au-dessus	fr. 5.10 à l'heure										
<p>Se fondant sur un rapport de M. le chancelier d'Etat concernant la visite qu'il a été amené à faire à M. Edouard Guigoz, industriel à Chiasso, le 3 juin dernier,</p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL D'ETAT,</p> <p>a) invite</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les Départements de l'Instruction publique et des Travaux publics à déléguer MM. Charles Zimmermann, architecte cantonal et Albert de Wolff, conservateur des Musées, auprès de M. Edouard Guigoz, afin de discuter avec ce dernier le projet adopté par le Conseil d'Etat en sa séance du 18 mars 1970; 2. le Département des Travaux publics à passer dans les meilleurs délais à la réalisation du projet en question; 3. le Département de l'Instruction publique à faire dresser, par le conservateur des Musées cantonaux en accord avec M. Edouard Guigoz, l'inventaire des collections dont M. Guigoz compte transférer la propriété au canton du Valais; <p>b) prend acte avec satisfaction que les pièces remises au conservateur des Musées cantonaux à l'intention de l'exposition "Valais du Vin", à Martigny, sont propriété de l'Etat du Valais par dispositions de M. Edouard Guigoz.</p>	<p>Collection Délégation</p>										
<p>Le seul candidat ayant fait les offres de service pour le poste d'analyste rattaché à la Chancellerie d'Etat étant un fonctionnaire du Département de l'Instruction publique, le Conseil d'Etat décide de différer une décision à ce sujet jusqu'au retour de M. le chef du Département de l'Instruction publique.</p>	<p>Mise au concours</p>										
<p>Le Conseil d'Etat charge la Chancellerie d'Etat de rechercher, en collaboration avec l'O.P.A.V. la possibilité de remettre aux participants à l'Assemblée générale d'"Europabus" qui doit se tenir en Valais du 15 au 17.10.1970, sous les auspices de l'Entreprise des PTT, une attention qui leur rappellera leur visite à notre canton.</p>	<p>Objet-souvenir</p>										
<p style="text-align: center;">LE CONSEIL D'ETAT,</p> <p>Vu le dossier relatif aux besoins en services sociaux du Départe-</p>											

Fig. 11 – Protocole du Conseil d'État du 1er juillet 1970 (AEV 1101 N°140, p. 208).



MUSÉES CANTONAUX
DU VALAIS

1950 Sion, le 25 janvier 1971

Direction

Valère ☎ 027 / 2 16 76

Archéologie
Histoire
Arts Populaires

Majorie ☎ 027 / 2 24 81

Beaux-Arts
Estampes

Extrait du Testament de M. Edouard Guigoz
à Chiasso
18 octobre 1968

Desidero inoltre, che la mia raccolta di vetri antichi, statue greche e romane, anfore, lampade funerarie, sia consegnata al completo al Museo cantonale di Valère, in Sion (Vallese) e che tale museo ne faccia un tutto in un salone intestato al mio nome e cioè :
"Dono del Signor Edoardo Guigoz di Bagnes "

† En outre, je désire que ma collection de verres antiques, statues grecques et romaines, amphores, lampes funéraires soit rassemblée au complet au musée de Valère à Sion, Valais, et que ce musée en fasse un ensemble dans une salle portant mon nom, comme ceci : Don de Monsieur Edouard Guigoz de Bagnes †

23 mars 1969

Come erede delle mie raccolte di vetro ed archéologiche avevo istituito il Museo di Valère (Sion), preciso colla presente che non è il Museo di Valère in Sion che dovrà ereditare le mie raccolte di cui sopra, ma bene lo Stato del Cantone Vallese, da cui dipende il Museo di Valère in Sion Vallese.

Visite du C.E. à Chiasso 18 novembre 1969

Fig. 12 – Copie du testament d'Édouard Guigoz. Note du Musée cantonal de Valère (07-AMCV_AG_1-25_B1).

EXPOSITION VALAIS DU VIN
MARTIGNY 1970

104 *

1. Prêteur : M. Ed. Guigoz
Adresse :
2. Description de l'objet prêté : Vase naissin à base latérale
3. Origine :
4. Datation :
5. Numéro d'inventaire : 204
6. Matériaux et technique :
7. Dimensions (hauteur, largeur, profondeur) : 18,5.
8. Poids : 60 gould
9. Etat de conservation :
10. Valeur assurée : 10.000.-
11. Permis de reproduction au catalogue :
12. Bibliographie :
13. Remarques :
14. Reçu le
15. Rendu le

EXPOSITION VALAIS DU VIN
MARTIGNY 1970

105 *

1. Prêteur : M. Ed. Guigoz
Adresse :
2. Description de l'objet prêté : Grand verre à boire de forme conique renversée, que six hauteurs de 4 centimètres
3. Origine :
4. Datation :
5. Numéro d'inventaire :
6. Matériaux et technique :
7. Dimensions (hauteur, largeur, profondeur) : 20,4 jaune.
8. Poids : 9,5
9. Etat de conservation :
10. Valeur assurée : 20.000.-
11. Permis de reproduction au catalogue :
12. Bibliographie :
13. Remarques :
14. Reçu le
15. Rendu le

Fig. 13 – Deux exemples de fiche d'inventaire rédigées pour l'exposition « Le Valais du vin », présentée au Manoir à Martigny en 1970. A gauche la fiche no 104, dont l'objet est réceptionné et identifié. A droite, la fiche no 105 décrivant un objet dont la présence à Martigny n'est pas assurée. Carnet d'inventaire conservé aux Archives de l'État du Valais (AEV 4350-2016/21, N^{os} 164-165).

Grange à l'Évêque qui permettra de transformer le quartier de la Majorie en centre culturel de la ville. Accepté par le Conseil d'État en mars 1970, il est officiellement présenté par Albert de Wolff et Charles Zimmermann à Édouard Guigoz le 17 juillet 1970 à Chiasso (**Fig. 11**). Sans doute bien accueilli, ce projet mobilisera Guigoz jusqu'à sa mort, à témoin une note accompagnant des photos du Corning Museum of Glass dans l'État de New-York qu'il envoie à de Wolff le 22 octobre 1970 : « Étudiez-les : c'est ce qu'il y a de plus moderne au monde et du moment que nous faisons quelque chose, il vaut mieux faire quelque chose de bien »⁶⁵.

4.4 L'arrivée de la collection en Valais (1970 – 1973)

L'accord de principe autour de la donation de la collection et la création du Musée d'archéologie va déboucher rapidement sur le transfert d'une première série d'œuvres en Valais. Apportées par Édouard Guigoz lui-même, probablement en mai 1970, elles sont destinées à être présentées au public dans le cadre de l'exposition temporaire « Le Valais du vin » qui se déroule entre le 30 mai et le 11 octobre 1970 au Manoir de Martigny. Leur présence provoque d'ailleurs l'étonnement de l'historien de l'art Bernard Wyder qui signe le compte rendu du

⁶⁵ Projet de musée d'archéologie : AMCV, AG, 11-1, B1 ; acceptation du projet par le Conseil d'État : AMCV, AG, 14-1, B1 ; présentation du projet à Édouard Guigoz : AMCV, AG, 17-1, B1 ; note manuscrite de ce dernier : AMCV, AG, 19-1, B1, via Rapport Meilland 2015, p. 16.

Nouvelliste : « M. Édouard Guigoz a droit à notre admiration pour l'originale collection qu'il a montée, mais l'on voit mal ce qu'elle vient apporter au Valais du vin. »⁶⁶

L'arrivée rapide des 62 premiers objets – dont la liste conservée au Musées cantonaux du Valais est *de facto* le premier inventaire existant de la collection – participe de la stratégie voulue par Guigoz et de Wolff afin d'éviter un éventuel embargo par les autorités cantonales tessinoises⁶⁷. Exposées à Martigny, elles deviennent dès lors formellement propriété de l'État du Valais « par disposition de Guigoz » selon le protocole du Conseil d'État du 1^{er} juillet 1970 (**Fig. 67**)⁶⁸. Guigoz confirme par courrier du 17 juillet 1970 que « (...) les objets transportés par mes soins selon la liste en possession du Conservateur des Musées cantonaux du Valais sont dès cette date propriété exclusive de l'État du Valais »⁶⁹.

Survenu le 13 décembre 1970, le décès d'Édouard Guigoz déclenche le processus de transport de la deuxième partie de la collection. Le 22 janvier 1971, l'ouverture de son testament daté du 18 octobre 1968 confirme par cette phrase la donation au Musée cantonal de Valère à Sion : « *Desidero inoltre, che la mia raccolta di vetri antichi, statue greche e romane, anfore, lampade funerarie, sia consegnata al completo al Museo cantonale di Valère, in Sion (Vallese) e che tale museo ne faccia un tutto in un salone intestato al mio nome e cioè : « Dono del Signor Edoardo Guigoz di Bagnes »* » (**Fig. 12**)⁷⁰. Les dispositions du testament – qui stipulent en outre la donation d'une grande partie de sa fortune aux époux Ghielmetti – déclenchent une procédure judiciaire notamment suite à une opposition de son frère Jules Guigoz dont les vicissitudes retarderont jusqu'en octobre 1972 l'arrivée de la collection à Sion⁷¹.

Crainte par Albert de Wolff qui se rendra sur place en 1971 pour photographier les vitrines et les œuvres, la dispersion d'objets entre le décès d'Édouard Guigoz et l'arrivée de la collection à Sion, suggérée par Me Campana sous forme de donation *in memoriam* à des personnes proches de Guigoz, n'est pas impossible ; elle n'a toutefois pu être documentée⁷².

⁶⁶ Œuvres apportées par Guigoz : AMCV, AG, 1-18, B1 ; exposition : du Manoir : Le Nouvelliste du 2 octobre 1970, p.13.

⁶⁷ Les deux carnets d'inventaires des objets prêtés contiennent des fiches à souche numérotées respectivement de 101 à 150 et de 251 à 273. La fiche 101 mentionne un verre antique à dédicace non exposé à Martigny et noté « encore à Chiasso 72 » ; les fiches nos 123 et 148 décomptent de manière erronée les amphores prêtées et renvoient aux fiches nos 266 -273. Enfin, les 15 objets mentionnés par les fiches nos 105, 119, 142, 143, 147 et 148 sont barrés sans motif connu ce qui rend leur présence dans l'exposition incertaine. Carnets conservés sous la cote AEV 4350-2016/21 n^{os} 164, 165 (Rapport Meilland 2015, p. 16). 41 des 62 objets exposés sont identifiés sur des photos d'époque (voir Annexe n^o 1).

⁶⁸ AMCV, AG, 1-16, B1, rapport Meilland 2015, p. 16.

⁶⁹ AMCV, AG, 1-18, B1, rapport Meilland 2015, p. 16 – 17.

⁷⁰ Rapport Meilland 2020a, p. 13. Ce testament sera modifié le 23 mars 1969 afin de préciser que le récipiendaire de ses collections archéologiques est l'État du Valais, dont dépend le musée de Valère à Sion. Copie des testaments originaux conservée par les archives cantonales du Tessin et transmise le 17 mai 2021 aux Musées cantonaux du Valais par la décision no 18.2021.156 du Tribunal d'appel.

⁷¹ L'inimitié au sein de la fratrie est reflétée dès le premier testament d'Édouard Guigoz, daté du 1^{er} janvier 1957 : il exclut totalement de son héritage son frère Jules ainsi que ses sœurs Marguerite et Thérèse « qui tous trois, par leur égoïsme farouche et incompréhensible, n'ont jamais rien fait pour moi que me mettre les bâtons dans les roues et ne leur laisse rien du tout, pas même un simple souvenir. » Reprise dans le testament du 1^{er} avril 1965 « j'exclus formellement de mon héritage (...) » et dans celui du 18 octobre 1968 « Escludo della mia successione, ogni parente, o vicino o lontano (...) », cette clause est source de tensions entre la famille et les héritiers institués par Édouard Guigoz. Jules Guigoz fait notamment opposition au testament ; cette procédure judiciaire retarde le transport effectif des objets qui n'arriveront à Sion, par deux chargements de camion, que le 13 et le 20 octobre 1972 (Meilland 2015, p. 17 ; verbatim : testaments Guigoz, Archives de l'État du Tessin ; copies transmises le 17 mai 2021 aux Musées cantonaux du Valais par la décision no 18.2021.156 du Tribunal d'appel).

⁷² Jules Guigoz laisse entendre que les exécuteurs testamentaires auraient pu se servir dans les objets (AMCV, AG, 1-29, B1) ; une remarque d'A. de Wolff sur un objet photographié par lui-même dans la maison Guigoz à Chiasso laisse supposer l'intervention de tiers sur la collection à Chiasso après son décès : « cimenté à la paroi... par la signora Ghielmetti » (AMCV, AG, 8 B2, classeur de photographies) ; l'avocat Pierfrancesco Campana, chargé de la succession, propose qu'« un objet ou l'autre devrait être remis en cadeau à des personnes qu'estimaient M. Édouard Guigoz » (AMCV, AG, 1-33, B1). Enfin, en octobre 1972, A. de Wolff reçoit une demande pour laisser quelques objets à Chiasso afin de faire une vitrine à la verrerie Guigoz en souvenir (AMCV, AG, 1-44, B1). On ne connaît pas sa décision.

4.5 Entre donation et arrivée de la collection à Sion, la question des inventaires

Récurrente, la question de l'inventaire de la collection Guigoz a été traitée en profondeur. Grâce aux documents conservés aux Archives de l'État du Valais et dans les archives des Musées cantonaux, il apparaît comme acquis qu'aucun inventaire global des œuvres conservées à Chiasso n'ait été établi du vivant d'Édouard Guigoz. Le 21 novembre 1969, le chancelier de l'État du Valais se soucie déjà auprès du collectionneur « de réserver bon accueil aux demandes d'Albert de Wolff en vue d'obtenir les renseignements dont il aura besoin pour la détermination de l'origine et de l'époque des pièces en question »⁷³.

Le premier inventaire existant est celui – partiel – dressé pour les 62 objets transportés par le collectionneur lui-même du Tessin au Manoir de Martigny et conservé dans les archives de l'État du Valais (Fig. 13). La documentation de la collection demeure cependant un souci constant du Conseil d'État qui invite Albert de Wolff « à dresser l'inventaire de la donation en accord avec Guigoz »⁷⁴.

Pendant la période suivant le décès de Guigoz et dans le cadre de sa succession, une première liste globale des œuvres – documentées vitrine par vitrine – est dressée par le Prof. Mario Mirabella Roberti, surintendant des antiquités de

la Lombardie, aux fins de l'expertise financière de la collection. Conservée, sa liste d'estimation énumère sur neuf pages l'ensemble des œuvres de la collection en leur attribuant 533 numéros d'items, des dizaines de ces numéros comportant plusieurs objets ; cette évaluation financière situe la valeur globale de la collection à 400'000 CHF (Fig. 14)⁷⁵.

Expertise du Prof. Mirabella - **IMPORTANT**

N°	1	N°	2	N°	3
	lingua		Stimma		Stimma
1	Vetima A	34		68	
2	"	35		69	colts
3	"	36		70	} opera 40
4	brochetta nota	37	} opera 100 totale 500	71	
5		38		72	80
6		39		73	50
7		40		74	20
8		41		75	40
9	dem. nota	42	copie nota	76	80
10		43		77	80
11		44	franc. p. v. con. is. s. c.	78	
12		45	copie franc.	79	60
13		46		80	150
14		47		81	150
15		48		82	150
16		49		83	300
17		50	franc. v. s. m. s.	84	300
18		51		85	200
19		52		86	} franc. m. s. 150
20		53		87	
21		54	no. p. s. v. t. r. e.	88	40
22		55		89	40
23		56		90	} franc. m. s. 40
24		57	colle franc. del 700	91	
25		58		92	
26		59		93	
27	dem nota	60		94	
28		61		95	
29		62		96	
30		63		97	
31		64		98	
32		65		99	
33		66			
		67			

Page 1

Fig. 14 – 1972 : le premier inventaire de la collection Guigoz. Estimation des valeurs, faite par le prof. Mario Mirabella Roberti, Surintendant de la Lombardie (34-AMCV_AG_6-113_B1).

⁷³ AMCV, AG, 1-6, B1, Rapport Meiland 2015, p. 19.

⁷⁴ AMCV, AG, 1-16, B1, Rapport Meiland 2015, p. 19.

⁷⁵ Dans un rapport (AMCV, AG, 1-48, B1), A. de Wolff donne l'estimation chiffrée de la collection établie par le professeur Mirabella (CHF 400'000.-) et le montant de la rétribution demandée par ce dernier pour son travail (CHF 20'000.-). Comme Me Campana demande une participation de l'Etat du Valais pour payer le professeur, A. de Wolff propose une contribution à hauteur de CHF 5'000.- « car l'Etat a intérêt à ce que l'évaluation reste basse (AMCV, AG, 1-48, B1) ». Cette évaluation est donc jugée à l'avantage de l'Etat du Valais.

Une seconde liste, de présentation plus claire, est rédigée en octobre 1972 à Chiasso encore par Georges Spagnoli pendant le conditionnement pour le transport⁷⁶. Originaire de Martigny, ce jeune universitaire en Histoire de l'art fraîchement diplômé de l'université de Lausanne est engagé spécifiquement aux fins d'inventorier la donation Guigoz pour décharger Albert de Wolff, débordé par l'ampleur de la tâche. Également conservée, elle voit apparaître pour la première fois la lettre « G » pour Guigoz avant le numéro et recense dans un regroupement par matières un total de 1648 numéros discontinus (**Fig. 15**)⁷⁷.

Une fois la collection arrivée à Sion, le travail d'inventaire se poursuit. Confié à raison d'un mi-temps à Georges Spagnoli, sous la direction d'Albert de Wolff, il sera mené à terme en 1975 seulement⁷⁸.

Dans le rapport annuel des Musées cantonaux pour l'année 1976, Albert de Wolff publie le résultat numérique de ce travail qui a généré « 3426 fiches par matières » consignées dans « un nouveau livre d'entrée (...) exécuté pour la Collection Guigoz. »⁷⁹

<u>Céramiques</u>		
200.000	G. 71	Olpé orné de 3 rangs superposés d'animaux divers bruns sur fon beige.
150.000	G. 79	Vase en terre cuite de forme cylindrique.
200.000	G. 87	Bol en terre cuite
100.000	G. 168	Grand lécythe orné d'un personnage féminin.
200.000	G. 178	Lécythe oxyballisque orné d'une victoire ailée.
300.000	G. 181	Cratère à colonnettes
150.000	G. 184	Ashos de terre cuite. Orné d'un personnage masculin et d'un personnage féminin.
300.000	G. 185	Amphore à ergobe émaillée. Deux axes verticales tressées.
100.000	G. 186	Vase de terre cuite à ergobe émaillée bleue.
100.000	G. 189	Grande jarre en terre cuite noire. Panse décorée de dessins géométriques incisés. Col décoré de triangles en creux. Deux anses larges et arrondies. Panse partiellement brisée.
150.000	G. 190	Amphore en terre cuite. Ornée 2x d'un personnage masculin.
100.000	G. 202	Sarcophage orné d'une scène représentant devant la porte d'un monument, 4 personnages dont 2 se tendent la main.
400.000	G. 203	Couvercle de sarcophage. Orné d'une figure de femme couchée sur le côté.
300.000	G. 204	Sarcophage orné d'une femme ailée à 2 queues de dauphin.
250.000	G. 205	Sarcophage orné d'une scène de guerre.
100.000	G. 281	Statuette de terre cuite représentant un guerrier à jambes molles.
100.000	G. 284	Grande figurine de terre cuite représentant une femme assise, coiffée du polos. Elle porte sur sa poitrine une double rangée de pendants en motifs d'un haut relief.

Fig. 15 – Octobre 1972: l'inventaire dressé par Georges Spagnoli à Chiasso (AMCV_AG_6-115_B1)

⁷⁶ L'interview de Georges Spagnoli mené en 2016, confirme l'absence d'un inventaire établi du vivant du collectionneur. Il confirme par ailleurs s'être basé sur la liste des estimations de valeurs dressé par le Prof. Mirabella-Roberti. Rapport Haldimann 2017, p. 10.

⁷⁷ AMCV, AG, 6-115, B1, Rapport Meilland 2015, p. 18.

⁷⁸ Le rapport 1975 des MCV mentionne « La Collection Guigoz a été entièrement mise sur fiches, aucune pièce n'ayant été cataloguée du vivant de leur donateur (...), Rapport Meilland 2015, p. 20.

⁷⁹ Rapport des Musées cantonaux 1976, Vallesia. La récapitulation des différents états de l'inventaire dressée par les Musées cantonaux du Valais figure dans l'Annexe 2.

5

De l'exposition de la collection à son étude et sa publication (1976 – 2021)



Marc-André Haldimann, Arnaud Meilland et Pierre-Yves Nicod

Fig. 16 – La salle du Musée cantonal d'archéologie dédiée à la collection Guigoz, 1976.

5.1 Inauguration du Musée d'archéologie et médiatisation de la collection Guigoz

Suite à la décision du Conseil d'État du 18 mars 1970 de créer un Musée cantonal d'archéologie pour accueillir la collection Guigoz et les stèles néolithiques du Petit-Chasseur, la planification et les travaux d'aménagement de la Grange à l'Évêque en musée se déroulent entre 1972 et le 16 octobre 1976, date de son inauguration. Présentée dans une des deux grandes salles et bénéficiant alors d'une muséographie moderne et soignée, la collection Guigoz est particulièrement mise en lumière par la presse de l'époque qui voit en elle « une collection de verre presque unique au monde » (Fig. 17)⁸⁰.

C'est dans ce cadre que la nouvelle directrice des Musées cantonaux, Rose-Claire Schüle, recevra en visite officielle les 8 et 9 juillet 1982 les Conseils d'État valaisan et tessinois *in corpore*, ce dernier étant invité en remerciement du soutien apporté à la création du Musée en exemptant de taxation la collection Guigoz lors de sa donation.



Fig. 17 – 18 octobre 1976: l'ouverture du Musée cantonal d'archéologie fait la première du Nouvelliste.

5.2 L'affaire de la sphinge Aldobrandini et ses conséquences

Publiée dans la plaquette du Musée cantonal d'archéologie parue en 1976, la sphinge d'époque romaine en marbre est une des pièces maîtresses de la collection Guigoz (Fig. 1). Son origine illicite était connue du collectionneur qui, au contraire du reste de sa collection, la gardait cachée sous un drap dans une pièce à l'écart des vitrines abritant les autres objets⁸¹.

Cette œuvre de première importance a de fait été mise au jour en automne 1953 dans un terrain appartenant au Prince Aldobrandini à Pianabella, soit sur le site même du port antique d'Ostie, près de Rome. Annoncée à la Surintendance d'Ostie, cette découverte est confiée au propriétaire du domaine qui la conserve sur place. Son vol, survenu dans la nuit du 21 au 22 juin 1958, est annoncé le 24 juin aux autorités compétentes (Fig. 18)⁸².

Largement diffusée dans le cadre de l'ouverture du Musée cantonal d'archéologie, sa présence illicite à Sion est signalée en juin 1978 par le *Nucleo tutela patrimonio artistico* au Ministère italien de la Culture. Les démarches entreprises auprès des autorités valaisannes, notamment la police de ce canton, sont partiellement documentées dans les archives ; Rose-Claire Schüle adresse ainsi le 9 février 1979 une note à Pierre Bonvin, chef du Service administratif du

⁸⁰ Nouvelliste du 18.10.1976 ; L'Express du 18.10.1976 ; Le Treize Etoiles de novembre 1976 ; Le Matin du 18.10.1976 ; Meillard 2015, p. 22.

⁸¹ Interview de Georges Spagnoli, 16 novembre 2016 in rapport Haldimann 2017, p. 11.

⁸² Courrier du 16 juillet 2020 de Paola Germoni, surintendante du Parco archeologico di Ostia Antica à Pierre-Yves Nicod, conservateur au Musée d'histoire du Valais.

Département de l'instruction publique, témoignant de sa pleine collaboration avec le brigadier Briguet de la police cantonale⁸³.

Cette affaire paraît dans le Nouvelliste du 12 mai 1979 alors que les discussions entre la directrice des Musées cantonaux, favorable pour des raisons déontologiques à la restitution de l'œuvre, et le Conseil d'État encore réticent, sont en cours. Dans le cadre légal de 1979, seul l'article 728 du Code civil suisse pouvait s'appliquer : il prévoit une prescription acquisitive de cinq ans. Ainsi, selon le droit suisse, le musée n'était pas tenu de rendre l'objet, la Suisse n'ayant pas encore signé la convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 interdisant le commerce illicite des biens culturels.

En août 1979, Rose-Claire Schüle, fondant sa décision sur l'absolue certitude que l'œuvre réclamée par le Gouvernement italien est bien celle exposée à Sion, emporte la décision de restituer l'œuvre et demande par un courrier daté du 6 août 1979, l'aide d'un juriste de l'État pour lui indiquer la façon de procéder à la restitution⁸⁴. Cette dernière se fera le 28 octobre 1979 par l'entremise de l'Ambassade d'Italie, la sphinge retournant au Musée d'Ostie en novembre.⁸⁵

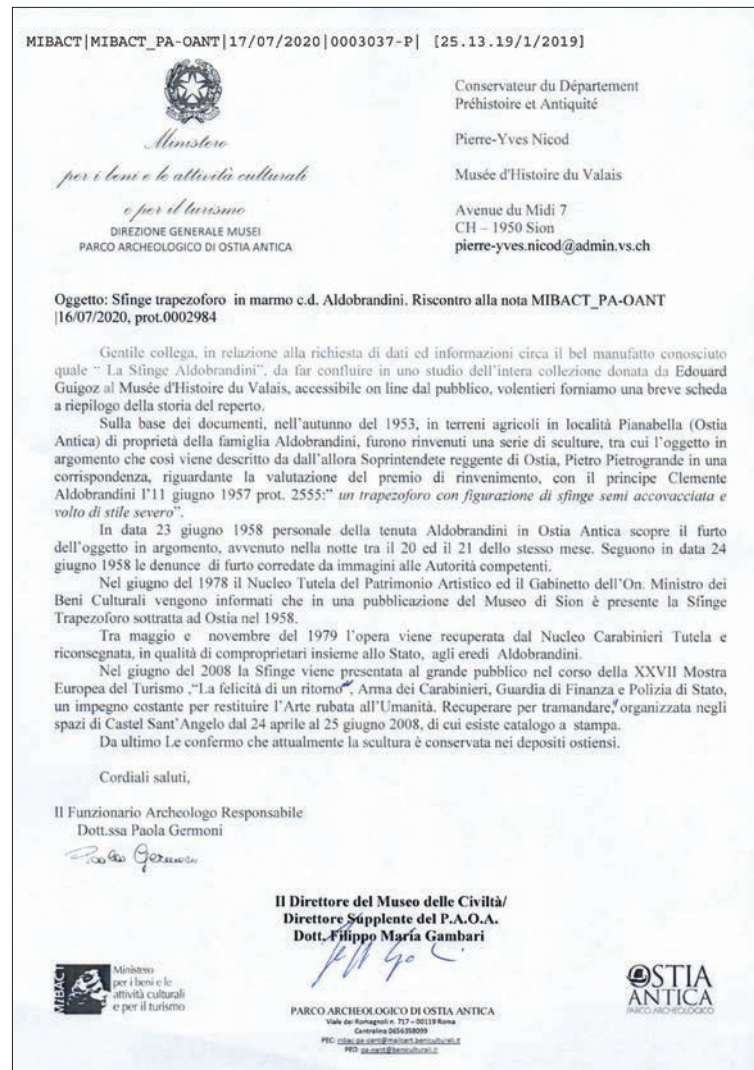


Fig. 18 – La sphinge Aldobrandini : lettre du 17 juillet 2020 de la Dr. Paola Germoni, Surintendante d'Ostie, contresignée par le Dr. Filippo Maria Gambari, Directeur du Museo della Civiltà.

⁸³ Correspondance du 9 février 1979 entre Rose-Claire Schüle et Pierre Bonvin, chef du service administratif du Département de l'instruction publique, AMCV, F 247, rapport Meilland 2015, p. 24.

⁸⁴ AMCV F 236, rapport Meilland 2015, p. 24.

⁸⁵ Walliser Bote du 29 octobre 1979 ; Courrier de la Surintendance d'Ostie du 17 juillet 2020.

5.3 De la restitution de la sphinge à la mise en réserve de la collection Guigoz

En poste en Italie à l'époque de la restitution de la sphinge Aldobrandini, Marie Claude Morand, la nouvelle Directrice des Musées cantonaux découvre la donation Guigoz à son entrée en fonction en 1984 et est mise au courant par Rose-Claire Schüle du problème déontologique rencontré. De son propre aveu, elle a depuis toujours pensé que la collection Guigoz « sentait la poudre ».

Afin de mener à bien sa grande exposition « Le Valais avant l'histoire », Marie-Claude Morand fera démonter fin 1985 l'exposition permanente, donation Guigoz incluse. En parallèle, pour connaître la valeur scientifique de la collection et la provenance des œuvres, elle lance deux études sur des pans de la collection Guigoz : Danièle Bally, obtient sa licence d'archéologie classique auprès de l'Université de Lausanne en décrivant une sélection de 14 vases grecs en 1985 tandis que Jean-Luc Chappaz, de l'Université de Genève, étudie les objets égyptiens de la collection⁸⁶. Par faute de temps, un troisième projet d'étude centré sur les objets étrusques ne sera pas mené à bien.

Au terme de l'exposition temporaire, Marie-Claude Morand prend la décision en 1987 de ne plus exposer la donation Guigoz en raison de ses provenances trop peu documentées et de ce fait, de son faible intérêt pour le public valaisan. Cette décision n'entraîne pas de réactions de la famille Guigoz⁸⁷.

Par ailleurs, c'est l'arrière-plan de la donation Guigoz qui conduira Marie-Claude Morand, présidente de l'ICOM Suisse en 1993, à fonder la commission de déontologie de l'ICOM, un organe de diffusion pour les bonnes pratiques muséales, mais aussi de recours en cas de difficultés d'ordre déontologique.

Volontairement dormante depuis, la collection n'est toutefois pas négligée ; son reconditionnement et sa conservation sont assurés entre 2000 et 2001. Quelques objets sont par ailleurs prêtés occasionnellement dans le cadre d'expositions temporaires⁸⁸.

5.4 Des volontés extérieures de mise en valeur (2004-2011)

A la suite d'une visite faite en 2004 lors d'une journée de portes ouvertes au Musée archéologique, Stéphane Marti, enseignant au Collège des Creusets à Sion et Président de la Fondation Fellini pour le cinéma, créée en 2001, découvre les objets de la collection Guigoz alors stockés dans le sous-sol de la Maison Blatter. Frappé par la qualité des objets, et surpris par leur conditionnement insatisfaisant, il décide, en tant que membre du Conseil de la culture du canton, de contacter Claude Roch, le Conseiller d'État en charge des Affaires Culturelles, afin d'améliorer la situation. Ce premier contact restant sans effet, il obtient de Marie-Claude Morand la permission de visiter à nouveau la collection dans les réserves de l'institution, en compagnie de Daniel Fazan, journaliste à la RTS, de Gilbert Albert, joaillier à Genève, et de Denise Guigoz, la nièce du collectionneur. En voyant la qualité des objets et l'absence de mise en valeur, Gilbert Albert approche lui aussi, le jour même de la visite, le Conseiller d'État, sans plus de résultat.

⁸⁶ Bally 1985 ; Jean-Luc Chappaz, rapport manuscrit inédit, 1985.

⁸⁷ Marie Claude Morand a reçu quelques coups de téléphones et quelques commentaires, mais aucun de la famille Guigoz (entretien du 17.06.2020). Rapport Meilland 2020, p 36.

⁸⁸ Entretien du 17.06.2020. Rapport Meilland 2020, p. 36 et entretien du 5 novembre 2020.

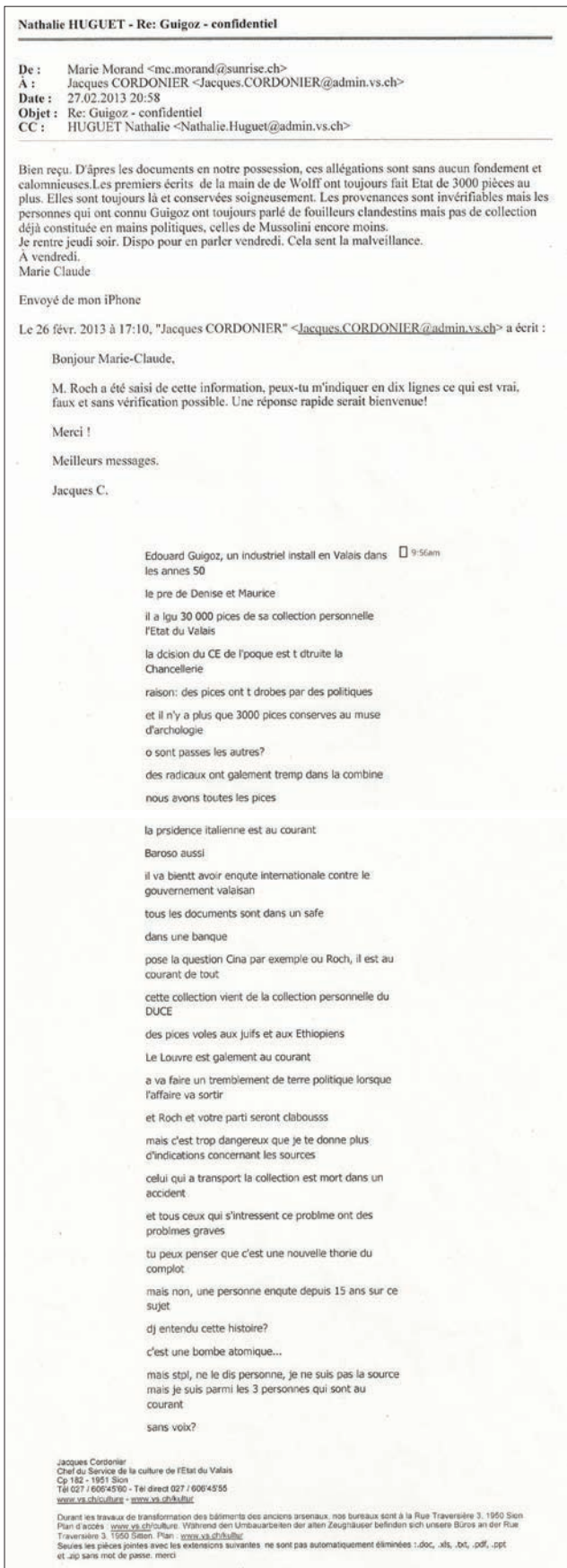


Fig. 19 – Le courrier anonyme de février 2013 (AMCV_AG_6-121_B1).

En 2009, la fondation Fellini expose au musée du Jeu de Paume à Paris⁸⁹; le canton du Valais étant partenaire de l'exposition, Stéphane Marti évoque à nouveau la collection Guigoz auprès du Conseiller d'État Jean-Michel Cina en soulignant l'opportunité créée par ses contacts parisiens pour la valoriser. La fondation, se présentant comme chargée « d'établir une étude de faisabilité pour la mise en valeur des verres Guigoz, notamment (...) », est représentée par Me Dominique Sierro, qui contacte au préalable le 17 octobre 2008 Jacques Cordonier, chef du Service de la Culture, afin de vérifier que l'État dispose bien de tous les droits sur les verres Guigoz en produisant l'acte de donation⁹⁰.

Entre 2008 et 2010, la Fondation entreprend des recherches sur la collection Guigoz, en collaboration avec Chiara Meichtry, responsable de communication puis Secrétaire générale du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire de l'État du Valais présidé par Jean-Michel Cina⁹¹.

Contactée téléphoniquement par cette dernière le 20 septembre 2011, la directrice des Musées cantonaux est sollicitée pour exposer des objets de la collection Guigoz dans le nouveau bâtiment et centre d'exposition projeté au domaine viticole de l'État, au Grand-Brûlé à Leytron⁹². L'objectif de valoriser le patrimoine viticole en intégrant des œuvres de la collection se heurte au refus de Marie Claude Morand, fondé sur les problèmes éthiques liés à cette collection et le fait que les objets n'étaient pas d'origine valaisanne. Cette demande particulièrement insistante malgré les contre-arguments avancés n'aboutit pas non plus⁹³.

En parallèle, fin 2011, « dans le but de faire bouger les choses »⁹⁴, les Musées cantonaux sont soumis à une enquête de l'Inspection cantonale des finances (ICF) qui cible la collection Guigoz, suite à « des faits portés à la

⁸⁹ <https://jeudepaume.org/evenement/fellini-la-grande-parade/> consulté le 15 juin 2021.

⁹⁰ Courriel remis par Stéphane Marti à Anne-Catherine Sutermeister, cheffe du Service de la Culture le 21 avril 2021.

⁹¹ Entreprises sans le concours des Musées cantonaux, ces recherches permettent de réunir des articles de presse, les rapports annuels des Musées, 2000 scans d'objets et des travaux universitaires (Vases corinthiens, italo-corinthiens et italiens ; Collection Guigoz, mémoire de licence en archéologie classique présenté par Danièle Bally en juillet 1986, Université de Lausanne; Die Präventive Konservierung einer archäologischer Glassammlung am Beispiel der Hohlglassammlung « Collection Guigoz », Diplôme de fin d'étude présenté par Benjamin Schäfer en 2004 au Fachbereich 5, Gestaltung Studiengang Restaurierung/Grabungstechnik der fachhochschule für Technik und Wirtschaft, Berlin). M. Chevrier, aujourd'hui décédé, et qui s'est rendu à Chiasso du vivant d'Édouard Guigoz est également interrogé ; ses dires estimant qu'Édouard Guigoz avait plus de 300'000 objets dans ses hangars ne sont pas estimés crédibles. Enfin, « le juge François Vouilloz, à qui les scans sont remis, publie une étude sur les verres en 2010 ». Procès-verbal approuvé de la séance du 11 février 2021 entre la Fondation Fellini et le Service de la Culture, p. 3.

⁹² Le bâtiment n'a, pour l'heure, pas été construit.

⁹³ Entretien du 17.06.2020 entre Marc-André Haldimann et Marie-Claude Morand ; AMCV, AG 3-101, B1. Note interne rédigée par Chiara Meichtry le 20 septembre 2011 communiquée par Stéphane Marti le 22 avril 2021 à Anne-Catherine Sutermeister, cheffe du Service de la Culture de l'État du Valais.

⁹⁴ Procès-verbal approuvé de la séance du 11 février 2021 entre la Fondation Fellini et le Service de la Culture, p. 3.

connaissance de l'ICF concernant la collection Guigoz qui nécessitent une vérification de leur part »⁹⁵. Le rapport de l'ICF dédié à la procédure de stockage et de conservation des Musées cantonaux ne révèle finalement aucun dysfonctionnement et salue « une procédure méthodique et professionnelle »⁹⁶.

5.5 Un courrier anonyme et des allégations à l'origine d'une démarche exemplaire (2013 – 2014)

En février 2013, le conseiller d'État Claude Roch reçoit un texte anonyme menaçant concernant la collection Guigoz (**Fig. 19**)⁹⁷ : dans un français approximatif composé de mots abrégés, plusieurs allégations en lien avec la collection sont portées à l'encontre de l'État du Valais. Cette missive d'un autre temps souligne la soi-disant dispersion de dizaines de milliers de pièces de la collection dérobées par des personnalités politiques notamment radicales ; elle menace le gouvernement valaisan d'une enquête internationale et mentionne par ailleurs l'existence de preuves accablantes conservées dans le coffre d'une banque. Elle donne pour origine des œuvres de la donation Guigoz la collection personnelle de Mussolini, formée d'œuvres spoliées aux Ethiopiens et aux juifs, souligne la malédiction qui s'abat sur les personnes liées à la collection et révèle enfin l'existence d'une personne travaillant depuis 15 ans sur le sujet.

Jacques Cordonier, chef du Service de la culture, transmet ce texte à Marie-Claude Morand alors à la veille de sa retraite. Cette dernière dément les différentes accusations et demande en parallèle conseil auprès de la Section des transferts internationaux des Biens Culturels de l'Office fédéral de la Culture.

Pascal Ruedin, le nouveau Directeur des Musées cantonaux du Valais entré en fonction le 1^{er} octobre 2013, est lui-même relancé en 2014 sur le dossier de la collection Guigoz par un journaliste valaisan, Grégoire Praz, qui le confronte à des allégations en partie voisines de celles contenues dans la lettre anonyme. Dans ce contexte délétère, Pascal Ruedin est convaincu que seule une démarche d'éthique muséale portant sur la vérification des œuvres et la transparence la plus complète autour de la collection est à même de fournir réponse aux allégations formulées.

Sans délais, il lance en 2014 un récolement complet de la collection en dépôt qui fournit les éléments suivants : les registres comportent 3'695 fiches d'inventaire numériques dont 31 renvoient à des objets non retrouvés⁹⁸.

5.6 Les études préliminaires (2015 – 2017)

Les volets d'action envisagé par le Directeur des Musées cantonaux se déploient à partir de 2015, au terme d'une séance menée avec Benno Widmer, alors chef du Service spécialisé transfert international des biens culturels et des biens spoliés de l'Office fédéral de la culture.

⁹⁵ AMCV, AG, 6-117, B1.

⁹⁶ AMCV, AG, 6-119, B1.

⁹⁷ AMCV, AG, 6-121, B1.

⁹⁸ Note interne du Musée d'histoire du Valais : Sophie Brocard, Récolement 2014, rapport de synthèse, octobre 2015. Trois autres pièces manquantes ont été identifiées lors de la présente recherche ; la liste des 34 pièces manquantes est donnée dans l'Annexe n°3.

Le cadre historique autour d'Édouard Guigoz, de sa collection et de sa donation à l'État du Valais est étudié en interne par l'historien Arnaud Meilland. Rendu le 30 décembre 2015, son rapport liste pour la première fois tous les documents en lien avec la collection Guigoz qui sont conservés dans les différentes archives valaisannes et propose un premier éclairage historique de l'homme, de sa famille, de la donation de sa collection et de son arrivée en Valais⁹⁹.

Orienté sur une caractérisation de la collection et une première évaluation de la provenance des objets, un autre volet est confié à Marc-André Haldimann en 2016. Rendu le 14 février 2017, un rapport rend compte du cadre humain de la collection, de sa réception à Sion ainsi que des aires géographiques de provenance des objets qui la composent. Il aborde également la caractérisation de la collection ainsi que son statut en regard des lois en vigueur et du Code de déontologie de l'ICOM. Il propose en conclusion des pistes pour sa publication scientifique qui devra comprendre également son cadre historique et déontologique¹⁰⁰.

5.7 Le projet de recherche et de publication (2018 – 2021)

Les pistes issues de ces travaux préliminaires étant prometteuses, Pascal Ruedin et Pierre-Yves Nicod, le nouveau conservateur du département Préhistoire et Antiquité du Musée d'histoire, envisagent à partir de 2017 la mise sur pied d'un projet de recherche et de publication de grande ampleur. Basé sur l'étude scientifique des objets de la collection et sur le développement de la recherche historique, ce projet doit aboutir à la mise en ligne de son catalogue et à la publication d'un rapport de synthèse abordant tous les aspects archéologiques, historiques et déontologiques de la collection Guigoz.

Grâce au soutien financier de l'Office fédéral de la Culture – attribué dans le cadre de son programme pour les recherches de provenance des œuvres constituant les collections – et de Michelle Guigoz, filleule d'Édouard Guigoz et mécène passionnée par l'œuvre de son parrain, le projet est lancé en 2019.

Ces travaux de recherche conduits sous la direction scientifique de Marc-André Haldimann sont réalisés par Arnaud Meilland (Bureau Clio Sàrl) pour tous les volets historiques et par un collège de scientifiques spécialisés dans l'étude typologique des objets. Ce collège comprend pour les objets en métal Martin Guggisberg et Enrico Regazzoni (Université de Bâle), pour ceux en verre Chantal Martin Pruvot (archéologue indépendante), pour ceux en céramique Jean-Robert Gisler (Université de Fribourg), pour la sculpture Clara Bolle-Fivaz (Université de Genève) et pour les lampes à huile Marc-André Haldimann (Université de Berne).

Depuis l'automne 2020, le catalogue de la collection est consultable en ligne sur la plateforme de recherche *Vallesiana.ch*. Le présent rapport de synthèse fournit pour sa part les résultats historiques et scientifiques de cette étude novatrice conduite sur une des grandes collections archéologiques suisses.

Au cours de l'étude, Arnaud Meilland, informé de l'existence du projet privé de mise en valeur¹⁰¹, adresse à Stéphane Marti le 27 août 2020 une demande d'information et d'entretien en regard du projet (voir *supra*, chap. 5.4. et 5.5.). Demeurée sans réponse de même qu'une relance adressée le 8 septembre suivant, c'est finalement lors d'une troisième demande que Stéphane Marti sollicite une prise de rendez-vous pour une séance d'information mutuelle entre la fondation Fellini et le Service de la Culture de l'État du Valais le 11 février 2021.

⁹⁹ Meilland 2015.

¹⁰⁰ Haldimann 2017, p. 21 – 22.

¹⁰¹ Meilland 2020a, p. 10.

Lors de cette séance, Stéphane Marti affirme que « la collection Guigoz est de très grande valeur et (qu') il est important de faire les choses comme il faut » et il souligne « le caractère bienveillant de la démarche de la fondation Fellini à l'égard de l'Etat du Valais et de ses institutions culturelles »¹⁰². Le tour de table tenu à cette occasion clarifie le cadre dans lequel la succession d'évènements autour de la collection Guigoz s'est déroulée (voir *supra*, chap. 5.4 et 5.5)¹⁰³.

Il permet également à Stéphane Marti d'exposer une hypothèse de travail qui voit dans la collection Guigoz « le trésor caché de Mussolini et du régime fasciste dont Guigoz était plus proche qu'on ne le pense d'après sa nièce Denise (...) »¹⁰⁴, ce dernier ayant su tirer profit de la situation frontalière de Chiasso, par ailleurs proche de Dongo, le lieu de l'arrestation du dictateur le 26 avril 1945. Cette hypothèse est fondée sur une notice biographique d'Édouard Guigoz, rédigée à une date inconnue par son frère Jules, qui mentionne l'acquisition par le collectionneur de documents autographes de Mussolini auprès des Partisans de la région de Côme¹⁰⁵.

Les vérifications complémentaires en lien avec cette hypothèse de travail sont présentées *infra*¹⁰⁶. Elles posent un terme à la narration de la réception de la collection Guigoz dans le cadre de cette étude.

¹⁰² Procès-verbal approuvé de la séance du 11 février 2021 entre la Fondation Fellini et le Service de la Culture, p. 4.

¹⁰³ Procès-verbal approuvé de la séance du 11 février 2021 entre la Fondation Fellini et le Service de la Culture, p. 3.

¹⁰⁴ Procès-verbal approuvé de la séance du 11 février 2021 entre la Fondation Fellini et le Service de la Culture, p. 5.

¹⁰⁵ « Il fut en contact suivi avec les Partisans italiens de la région de Côme qui lui vendirent toute une liasse des papiers (de la main de, rajout) que Mussolini avait emporté avec lui dans sa fuite sur la rive ouest du lac de Côme ; tous les effets de Benito Mussolini furent ainsi commercialisés au mieux et dispersés par les partisans. » Voir aussi *supra*, chap. 2.4 ; un extrait de cette notice biographique jusqu'alors inconnue est transmis aux Musée cantonaux le jour même de la séance par Denise Guigoz.

¹⁰⁶ La question des œuvres pouvant provenir de spoliations est abordée *infra*, chap. 11.3 et 12.1.3.

6

Les pans de la collection Guigoz



*Clara Bolle-Fivaz, Jean-Robert Gisler, Martin Guggisberg, Marc-André Haldimann,
Chantal Martin Pruvot, Enrico Regazzoni*

6.1 Les objets en métal (Fig. 21)

Martin Guggisberg, Enrico Regazzoni¹⁰⁷



Fig. 21 – Sélection d'objets métalliques de la collection Guigoz.

Examiné sous l'angle diachronique (Fig. 22), il est frappant de constater que seule la moitié des objets métalliques datent de l'Antiquité. Hormis quelques objets de l'époque moderne et de l'âge du Bronze, un pourcentage non négligeable (11%) est d'origine médiévale. En ne retenant que les objets déterminés, les objets antiques représentent près des trois quarts de la collection (73%), les médiévaux représentant 16%, ceux de l'âge du Bronze 5% et les objets modernes 6%. La classification par grandes époques est bien sûr assez arbitraire d'un point de vue social et historico-culturel ; elle reflète plutôt des catégories développées par l'histoire de la recherche et de la réception de l'antique. Elle est toutefois intéressante car elle donne un bon aperçu de la perspective du collectionneur, fortement influencée lors de son activité par une division traditionnelle en époques et en cultures, une influence qui perdure encore en grande partie aujourd'hui.

Les objets en métal de la collection forment un ensemble extrêmement atypique clairement concentré sur l'Antiquité, mais qui comprend aussi des œuvres de toutes les époques ayant connu le travail des métaux – de l'âge du Bronze aux Temps modernes. Le contraste avec de nombreuses collections contemporaines est encore plus marqué en analysant quelles sont les époques et cultures de l'Antiquité représentées. Les objets grecs, très rares (3 %) ainsi que

Époque	Nombre	%
Age du Bronze	8	3%
Antiquité	124	53%
Moyen-Âge	27	11%
Moderne	10	4%
Indéterminé	42	18%
Indéterminable	25	11%
Total	236	100%

Fig. 22 – Tableau diachronique des objets métalliques.

¹⁰⁷ Guggisberg et Regazzoni 2020. Eléments du rapport original traduit de l'allemand.

les objets romains, plus fréquents (12 %), ne sont dans leur majorité guère impressionnants sur le plan esthétique. En revanche, les cultures «non classiques» sont fortement représentées, à l'instar des Étrusques (12 %) et d'autres cultures italiennes de l'âge du Fer (16 %). La proportion élevée d'œuvres byzantines (6%) et islamiques (8%) est à souligner. Une analyse pratiquée dans un cadre de référence humaniste propre à l'étude des collections traditionnelles s'avère donc d'une valeur limitée pour la Collection Guigoz.

Les domaines fonctionnels et les types d'objets représentés révèlent un spectre tout aussi large : 16 pièces (7 %) proviennent du domaine religieux. Elles comprennent des statuettes votives, des pendentifs de croix, un souvenir de pèlerinage, une icône et une amulette qui sont autant d'objets de dévotion privée.

Le mobilier domestique comprend 48 objets (20%) dont des éléments de meubles, des lampes, des récipients entiers ou fragmentaires, des appliques, une clé, une charnière, une râpe ainsi qu'une boîte à sceaux. Les rasoirs, les miroirs, les sondes ainsi qu'une pincette forment les articles de toilette (16 objets, 7%). Avec 112 objets, soit le 47% de ce pan de collection, les bijoux et les éléments de parure forment l'ensemble le plus important et le plus varié. Ils comprennent des bracelets et des bagues, des fibules, des épingles de robe, des boucles d'oreilles, des boucles de ceinture, des chaînes et quelques autres fragments de bijoux. Outre les rares objets militaires (2 %), 39 objets (17 %) n'ont pu être classés dans l'une de ces catégories ou sont de fonction indéterminée.

Les objets en métal de la collection provenant de pratiquement tous les domaines de la vie, il s'avère délicat de mettre en évidence des points forts ou des intérêts particuliers. Il s'avère toutefois possible d'établir des parallèles avec les autres pans de collection : les sept lampes métalliques répondent aux 771 lampes en céramique, la vaisselle propre au banquet et ses accessoires sont également l'élément central au sein des récipients en céramique, les figures votives en bronze se reflètent dans la centaine d'exemplaires en coroplastie, et la majorité des quelque 1500 récipients en verre enrichissent l'univers de la toilette. Ces parallèles ne semblent toutefois pas illustrer les centres d'intérêt de la collection Guigoz mais plutôt sa grande hétérogénéité.

L'intérêt pour les représentations humaines, qui semble être plus présent dans d'autres pans de collection, ne se retrouve que dans une faible mesure au sein des objets en métal.

6.1.1 La question des provenances

La caractérisation géographique du pan métallique de la collection s'avère plus explicite : les objets en métal proviennent essentiellement d'Italie ainsi que de la côte du Levant et d'Égypte. Tous les objets métalliques ne peuvent être cependant attribués de manière aussi aisée : les pièces du groupe relativement important d'objets byzantins peuvent être aussi bien originaires du sud de l'Italie que du nord de la Syrie, toutes deux intégrées dans l'Empire byzantin à certaines époques. Les objets grecs présentent des difficultés similaires : on peut supposer – à l'instar des céramiques – qu'ils pourraient provenir de tombes étrusques ou italiennes, sans toutefois en avoir la certitude. On ne saurait d'ailleurs oublier dans ce cadre une provenance proche-orientale, une région qui de tout temps a été sous l'influence de la culture grecque. Les objets romains pourraient d'ailleurs également provenir de ces mêmes aires géographiques. Seules les deux épingles de l'ouest iranien ne proviennent pas du Bassin méditerranéen.

Les questions apparues soulignent les limites du travail sur des objets sans provenance : l'origine d'une grande partie des œuvres métalliques demeure purement spéculative. D'autres aspects du matériel apporté à Sion doivent également être pris en considération : quels sont ceux appartenant *stricto sensu* à la collection d'Edouard Guigoz ? Au vu de la diversité des collections vues dans sa villa (voir *supra*, chap. 3.1.1 et 3.2), dans quelle mesure peut-on *a priori* supposer que les objets accumulés proviennent fondamentalement tous d'une seule collection constituée selon des principes systématiques ?

La description de sa villa publiée en 1966 souligne la présence de tentures murales, de livres, de tableaux, de meubles et de plantes provenant non seulement du monde méditerranéen mais aussi de Perse, de Chine ou du Japon. Les bracelets et les bagues islamiques ne se retrouveraient donc pas par hasard dans sa collection d'antiquités, mais pourraient avec les tentures murales persanes, refléter un intérêt de Guigoz pour les arts et l'artisanat islamiques ; des objets apparemment isolés comme la statuette de bronze indienne pourraient aller de pair avec des chaises du Siam.

A l'inverse, certains objets présents à Sion ne faisaient peut-être pas partie de la collection proprement dite. La question se pose de savoir si l'icône russe en métal **G1597** (Fig. 23), la statuette indienne **G1522**, peut-être aussi certains des bracelets islamiques n'étaient pas de simples souvenirs pour Guigoz.

Des pièces telles que l'épingle de revers **G1344**, la bague en or **G1356** (Fig. 24) et les deux croix modernes **G1591** et **G1595** sont peut-être des biens personnels de Guigoz. Certains des objets indéterminés tels les pieds de meubles **G1502-1504**, les « déchets industriels » **G1562-1564**, l'étrange tuyau **G1546**, peuvent aussi avoir fait partie tout simplement du mobilier de la maison et non de la collection elle-même.



Fig. 23 – Icône russe CG G1597.



Fig. 24 – Bague en or moderne CG G1356.

6.1.2 Les *pasticci* et les faux

Quatre objets en métal de la collection sont des *pasticci*, soit des compositions modernes créées de plusieurs objets anciens. Le piédestal grec couronné par une statuette italique archaïque **G1512** est une tentative manifeste d'imiter un candélabre étrusque. La colonne combinée à plusieurs piédestaux **G1528** et le sommet d'aryballe **G1529** (Fig. 25) provenant d'un candélabre étrusque sont en revanche tous deux des inventions *ex nihilo*. Le trépied rotatif **G1542** formé par une roue placée sur une base étrusque et munie de diverses tiges décoratives est d'une interprétation plus délicate. Comme leur date d'acquisition, la date de création de ces *pasticci* demeure inconnue ; ils ont tous des correspondances chronologiques au sein de la collection. Il serait judicieux de les laisser dans leur état actuel car ils ne perdent rien de leur valeur scientifique dans leur nouvelle composition et sont des documents intéressants pour l'histoire de la réception de l'antique.

Il est important d'établir une distinction conceptuelle entre *pasticci* et faux, ces derniers étant créés dans l'intention de tromper. Les faux sont souvent difficiles à identifier, surtout quand il s'agit de pièces simples et peu décorées, comme c'est le cas de la plupart des objets de la collection Guigoz ; au vu de leur faible valeur financière, l'incitation à les contrefaire devait être minime. Une statuette moderne **G1523** ainsi que l'applique en forme de buste de *Roma* **G1519** pourraient toutes deux être classées dans la catégorie des faux, mais on ne sait si elles ont été réellement offertes à Guigoz comme antiquités. Le miroir avec le pseudo-*Lasa* **G1539** est également douteux ; l'objet entier est peut-être un faux, ou seulement sa gravure au dos – un cas de figure souvent observé. Le dessin plutôt maladroit n'est pas un critère suffisant : il se rencontre également sur des miroirs étrusques certainement authentiques.



Fig. 25 – *Pasticcio* de discobole CG G1529.

Quelques ajouts modernes apparaissent occasionnellement, tels les deux crochets de la chaîne de lampe **G1536**, un disque sur un pied de lampe romain **G1551** et le couvercle d'une lampe du début de l'ère chrétienne **G1104**. L'entaille au dos du buste grec **G1158** pourrait être également une retouche post-antique.

6.1.3 Synthèse

Les objets en métal de la collection Guigoz proviennent essentiellement de deux aires géographiques – Italie d'une part, côte du Levant et Égypte d'autre part – mais ne révèlent pas nécessairement un intérêt propre à une époque, une culture ou un genre. Le fait que des objets en métal provenant de ces deux régions soient documentés à travers les âges - de l'âge du Bronze à la fin de l'Antiquité ou même jusqu'à l'époque moderne – semble très inhabituel.

Il ne semble au final pas y avoir une orientation spécifique de la collection d'objets métalliques ou un intérêt particulier de la part du collectionneur. Le nombre des objets quotidiens à faible valeur marchande est frappant. Cette lecture de la collection peut laisser penser qu'Édouard Guigoz, en tant que petit industriel, ait développé un intérêt particulier pour l'artisanat et ait voulu s'entourer de ces témoins dans un sens quasi encyclopédique. Toutefois, le fait que les différents objets en métal ne proviennent généralement que d'une seule époque correspond mal à cette lecture. D'autres interprétations sont donc possibles et devront être discutées (voir *infra*, chap. 8.3 et 9.4).

6.2 Les récipients en verre

*Chantal Martin Pruvot*¹⁰⁸

La collection d'Édouard Guigoz compte 2'040 objets en verre comprenant aussi bien des grands vases intacts que des petits récipients, des bagues, des bracelets, des perles, des bâtonnets mélangeurs, des figurines et des fragments isolés (**Fig. 26**).

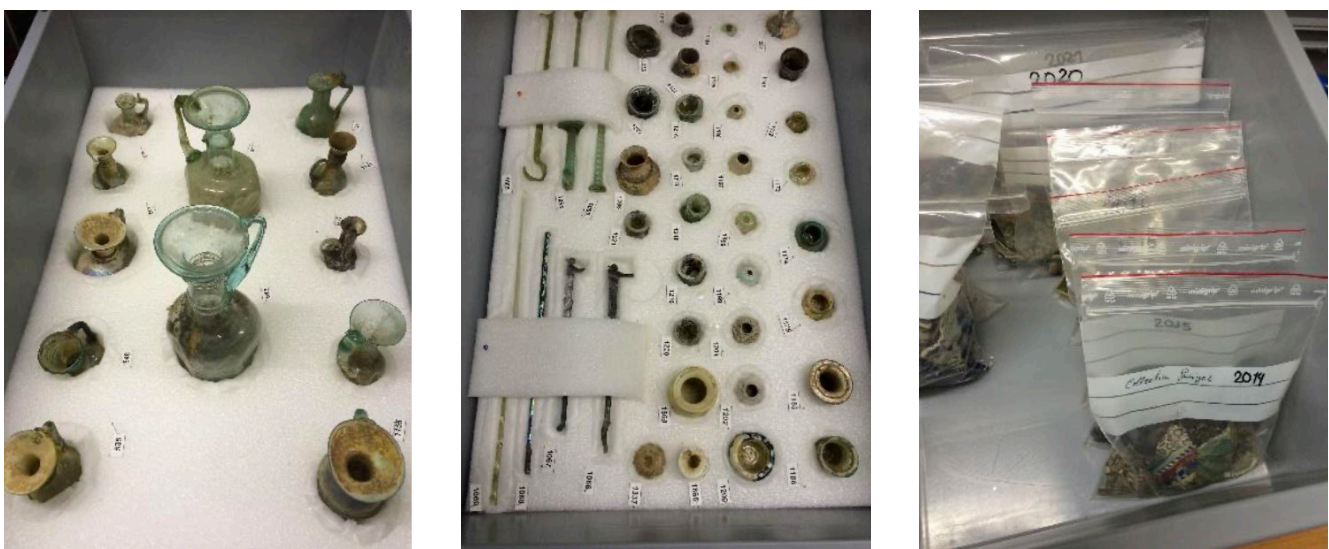


Fig. 26 – Caisses d'objets en verre.

¹⁰⁸ Martin Pruvot 2020.

Dans le cadre du mandat confié, c'est la grande majorité des récipients de la collection qui a été étudiée, à savoir 1'274 récipients conditionnés dans des caisses portant la lettre « v » (pour « verre »), dont 47 ont été pris en charge par Marc-André Haldimann ; fragmentaires ou très petits, 766 objets n'ont donc pas été pris en compte (**Fig. 27**) :

	Étudiés	Non étudiés	Total
Récipients			
Fin du 6 ^e -5 ^e siècle av. J.-C.	47		47
Antiquité gréco-romaine : 1 ^{er} siècle av. J.-C.-4 ^e s. apr. J.-C.	888		888
Empire byzantin : 4 ^e siècle-milieu 7 ^e siècle de notre ère environ	153		153
Période omeyyade : milieu 7 ^e -milieu 8 ^e siècle environ	29		29
Période islamique : 9 ^e -15 ^e siècle	128	21	149
Productions occidentales : 14 ^e -16 ^e siècle		27	27
Productions occidentales : 17 ^e -19 ^e siècle		162	162
Pastiches	28		28
Faux	1		1
Autres que récipients			
Bâtonnets mélangeurs, bagues, perles, bracelets, colliers, intailles, placages, figurines, fragments isolés (conditionnés dans des caisses portant la lettre « d » pour « divers »)		490	490
Bâtonnets mélangeurs et figurines (conditionnés dans des caisses de récipients portant la lettre « v » pour « verre »)		66	66
Total	1274	766	2040

Fig. 27 – Tableau des objets en verre.

Parmi les 1'146 récipients étudiés, datés entre la fin du 6^e av. J.-C. et le 8^e siècle de notre ère, huit groupes de vases correspondant à des aires géographiques et à des traditions de production se détachent clairement.

Le groupe 1 de très loin le plus important est composé de récipients provenant de Syrie-Palestine, du Proche-Orient en général et dans une moindre mesure de Chypre (37%). Le groupe 2 comprend les vases provenant d'Égypte (3,75%), tandis que le groupe 3 rassemble des récipients de Méditerranée orientale en général, soit fabriqués à Chypre, en Syrie-Palestine, en Mer Égée ou en Égypte.

Les vases produits dans l'ouest de la Méditerranée et dans les provinces romaines occidentales sont bien moins nombreux et constituent les groupes 4 à 6. Le groupe 4 comprend les vases d'Italie (6,45%), le groupe 5 les vases de Gaule septentrionale ou de Rhénanie (1,13%), tandis que le groupe 6 se réfère à des objets fabriqués dans l'une ou l'autre de ces deux régions (3,14%). Le groupe 7 regroupe des objets réalisés aussi bien dans des régions proches-orientales qu'occidentales : durant l'époque impériale, certains vases ont en effet connu un grand succès dans l'ensemble de l'empire romain « globalisé ». Le groupe 8 enfin comprend 4 vases (0,35%) provenant d'Asie Centrale, d'Iran, d'Irak et d'Asie Mineure.

Si l'on considère des aires géographiques plus vastes, soit la Méditerranée orientale d'une part (combinaison des groupes 1 à 3), l'Italie et le nord des Alpes d'autre part (combinaison des groupes 4 à 6), la grande majorité des récipients (73,64%) provient de Méditerranée orientale, seuls 10,72% des verres étant issus des régions occidentales. À noter encore que même si le groupe 7, comprenant des vases provenant tant d'Occident que du Proche-Orient, était

composé uniquement de productions occidentales – ce qui est peu probable –, ces dernières seraient encore sous-représentées par rapport aux productions de Méditerranée orientale.

Bien que les récipients islamiques des 9^e-15^e siècles n'aient pas tous été analysés et que des statistiques n'aient dans ce cas qu'une valeur indicative, on signalera toutefois que sur les 128 vases étudiés, 99 sont issus d'une vaste région que l'on nommera par commodité « Méditerranée orientale », comprenant l'Égypte, la Syrie, la Jordanie, l'Iran et l'Irak. 29 objets ont une provenance plus précise : vingt objets proviennent d'Égypte, six de Syrie, deux du Proche-Orient (Syrie, Jordanie, Iran, Irak) et un d'Asie-Mineure.

6.2.1 Une collection de verre qui fait écho à l'activité professionnelle d'Édouard Guigoz



Fig. 28 – Balsamaires du 1^{er} siècle CG99 et CG681.

Les récipients rassemblés par Édouard Guigoz sont, dans les grandes lignes, similaires à ceux que l'on trouve dans pratiquement toutes les collections de verre constituées durant les années 1950-1970¹⁰⁹, voire même déjà au 19^e siècle, comme la collection de verre du Louvre qui remonte à 1825¹¹⁰. Il s'agit essentiellement de vases communs fabriqués selon la technique du soufflage qui permet une production à la chaîne, et donc la réalisation de grandes quantités de récipients peu coûteux, tant pour les Anciens que pour les amateurs d'antiquités d'aujourd'hui (Fig. 28). Ce groupe des vases communs est parfois représenté dans la collection Guigoz par des séries de plusieurs dizaines d'objets identiques, comme par exemple une trentaine de contenants à khôl doubles de Syrie-Palestine.



Fig. 29 – Coupe moulée a reticelli CG382.

Les récipients plus luxueux, moins fréquents sur les sites antiques et donc aussi dans les collections, comme les coupes moulées monochromes, les coupes *millefiori* ou *a reticelli* (Fig. 29), sont également représentées dans la collection Guigoz mais en nombre restreint (entre un et trois exemplaires). On soulignera que parmi les coupes moulées relativement luxueuses acquises par Édouard Guigoz, peu d'entre elles sont intactes : d'ailleurs celle qui paraît être l'une des plus chères sur le marché des antiquités, celle *a reticelli* (Fig. 29), présente des collages et des comblements, restaurations qui ont sans doute influencé son prix d'achat vers le bas. Dans ce groupe de vases plus coûteux, se trouvent également des flacons soufflés dans des moules, qui prennent la forme de grappes de raisin, de dattes séchées, de personnages ou de têtes de Méduse.

Si la collection Guigoz ne comprend pas d'objets considérés comme des œuvres d'art par le marché des antiquités, notamment des grands plats en verre mosaïqué « à bandes de

¹⁰⁹ Voir notamment les collections suivantes : Y. Israeli, *Ancient Glass in the Israel Museum. The Eliahu Dobkin Collection and Other Gifts*, Jerusalem, 2003; A. Petriani, *Il vasellame a matrice della prima età imperiale, Collezione Gorga, Vetri I, Sesto Fiorentino*, 2003; E. M. Stern, *Roman, Byzantine and Early Medieval Glass, 10 BCE-700 CE, Ernesto Wolf Collection, Ostfildern-Ruit*, 2001 ; E. M. Stern, B. Schlick-Nolte, *Early Glass of the Ancient World, 1600 B.C.-A.D. 50, Ernesto Wolf Collection, Ostfildern*, 1994 ; A. von Saldern, *Glas von der Antike bis zum Jugendstil, Sammlung Hans Cohn, Los Angeles, Mainz am Rhein*, 1980 ; A. von Saldern, B. Nolte, P. La Baume, T. E. Haevernick, *Gläser der Antike, Sammlung Erwin Oppenländer, Mainz am Rhein*, 1974.

¹¹⁰ A. Arveiller-Dulong, M.-D. Nenna, *Les verres antiques du Musée du Louvre II: Vaisselle et contenants du I^{er} siècle au début du VI^e s. après J.-C.*, Paris, 2005, p. 10.

couleurs»¹¹¹, des vases peints¹¹², des vases diatrètes (« Cage Cup »)¹¹³ ou des coupes gravées de scènes figurées complexes – des scènes de chasse, mythologiques ou chrétiennes¹¹⁴ –, qui sont au centre de certaines collections prestigieuses comme celle du Corning Museum of Glass (Corning, New York)¹¹⁵ ou celle de Ernesto Wolf (conservée au Musée national du Wurtemberg, Stuttgart)¹¹⁶, elle présente toutefois un objet singulier par sa forme, son décor grave et ses dimensions, qui pourrait bien être un *unicum* (Fig. 30). En effet, aucun exemple comparable n'est documenté dans les publications consultées.

À travers la présence de nombreux vases courants, de séries de plusieurs dizaines de récipients identiques, de coupes luxueuses mais restaurées, et par l'absence aussi de pièces maîtresses considérées comme des œuvres d'art sur le marché des antiquités, la collection de verre d'Édouard Guigoz semble indiquer que son propriétaire a cherché à rassembler un corpus de récipients communs qui reflétaient l'art verrier antique traditionnel, lequel faisait peut-être écho à sa profession d'industriel spécialisé dans la production de récipients en verre utilitaires, destinés à l'industrie pharmaceutique et chimique.



Fig. 30 – Pot cylindrique gravé CG1296.

6.3 Les céramiques (Fig. 31)

Jean-Robert Gisler¹¹⁷

Les 510 céramiques étudiées sont dans leur grande majorité en bon état de conservation. Bon nombre d'entre elles ont été recollées, certaines sommairement restaurées. Elles n'ont pas été systématiquement délestées des dépôts calcaires accumulés durant leur séjour dans le sol. Quant à la couche de sécrétion consécutive à l'immersion dans la mer, elle est bien présente sur les quelques vases provenant de ce contexte particulier.

¹¹¹ E. M. Stern, B. Schlick-Nolte, *Early Glass of the Ancient World, 1600 B.C.-A.D. 50*, Ernesto Wolf Collection, Ostfildern, 1994, p. 276-281.

¹¹² D. B. Harden, *Glass of the Caesars*, Milan, 1987, p. 269.

¹¹³ D. B. Harden, *Glass of the Caesars*, Milan, 1987, p. 238-242 et p. 271-275.

¹¹⁴ E. M. Stern, *Roman, Byzantine and Early Medieval Glass, 10 BCE-700 CE*, Ernesto Wolf Collection, Ostfildern-Ruit, 2001, p. 156.

¹¹⁵ D. Whitehouse, *Roman Glass in the Corning Museum of Glass, Volume One*, New York, 1997; D. Whitehouse, *Roman Glass in the Corning Museum of Glass, Volume Two*, New York, 2001; D. Whitehouse, *Roman Glass in the Corning Museum of Glass, Volume Three*, New York, 2003.

¹¹⁶ E. M. Stern, *Roman, Byzantine and Early Medieval Glass, 10 BCE-700 CE*, Ernesto Wolf Collection, Ostfildern-Ruit, 2001; E. M. Stern, B. Schlick-Nolte, *Early Glass of the Ancient World, 1600 B.C.-A.D. 50*, Ernesto Wolf Collection, Ostfildern, 1994.

¹¹⁷ Gisler 2020.



Fig. 31 – Stamnos à figures rouges CG G191.



Fig. 32 – Couvercle d'une urne cinéraire villanovienne CG G321.



Fig. 33 – Kyathos Daunien II CG G63, fin 6^e – début 5^e s. av. J.-C.

6.3.1 Les vases en céramique

Les vases en céramique sont au nombre de 246. Ils proviennent pour l'essentiel de la péninsule italique et de Sicile. Ce matériel archéologique pose intrinsèquement des problèmes d'origine. Si la céramique locale villanovienne (Fig. 32) et étrusque est clairement issue et produite sur sol italique, il n'en va pas de même pour toute la céramique ayant une composante grecque, qu'elle soit corinthienne, ionienne ou laconienne. A partir du 8^e siècle av. J.-C., la colonisation grecque a en effet non seulement favorise l'importation de céramique fabriquée en Grèce, mais également fortement influence la production locale. Cet aspect est particulièrement probant dans les petits vases désignés comme étant « etrusco-corinthiens » par les céramologues, faute de pouvoir les attribuer de manière absolue à l'une ou l'autre des origines (Fig. 34).

L'entier des vases en bucchero, mobilier funéraire étrusque par excellence, provient de tombes situées en Étrurie dans son sens large, c'est à dire incluant les régions au sud de Bologne et au sud du Latium. Les vases apuliens et dauniens proviennent quant à eux de nécropoles situées dans les Pouilles (Fig. 33). Le matériel spécifique

campanien est également issu de contextes funéraires, dans la région et au sud de Naples. Le contexte funéraire est également le plus probable pour les vases plastiques, hellénistiques, romains, miniatures, byzantins et puniques, qui ont des liens étroits avec la péninsule italique.

Les vases parthes et islamiques proviennent du Levant et d'Iran. Dans ce cas, le contexte funéraire est probable mais est plus difficile à confirmer. Les amphores de transport proviennent quant à elles d'épaves, très vraisemblablement fouillées illicitement, comme dans la très grande majorité des cas.



Fig. 34 – Olpé étrusco-corinthienne CG G71.

6.3.2 La coroplastie et les objets en terre-cuite

La provenance des objets en terres-cuite est plus problématique, en particulier pour ce qui concerne les figurines, car la facilité de leur fabrication en un matériau très répandu est une source d'incertitude pour la localisation des ateliers d'origine et l'authentification. On trouve les figurines davantage dans les sanctuaires que dans les nécropoles. De surcroît, le matériel est bien plus fragmentaire que celui des vases, ce qui rend l'identification des pièces d'autant plus aléatoire. Les centres de production de ces objets se trouvent en Grande Grèce (Naples, Capoue, Tarente, Rhegion, Crotona, Locres Epizephyrienne, Metaponte) et en Sicile. Dans une moindre mesure, quelques pièces peuvent provenir de Grèce continentale (Beotie), micrasiatique (Myrina) ou du Levant. La détermination de leur provenance dépend également du degré de mobilité des pièces dans l'Antiquité. Il semble toutefois que les particularités locales décelées dans le style des pièces nous permettent de les attribuer sans trop de marge d'erreur à un lieu donné, en principe un sanctuaire.



Fig. 35 – Antéfixe étrusque CG G200, première moitié du 6^e s. av. J.-C.

Les pièces architecturales, elles, sont par essence liées à un lieu : il peut s'agir d'un édifice religieux ou civil, mais toujours d'une certaine importance, qui justifie l'apport d'une frise figurée ou d'antéfixes en relief. La collection possède un large éventail d'antéfixes de la région de Tarente, ainsi que quelques pièces d'Étrurie (**Fig. 35**). Un cas particulier concerne un fragment d'édifice phrygien, du site de Düver en Anatolie (Turquie). Cette provenance suppose l'implication d'un intermédiaire particulier ayant, entre autres, écoulé sa marchandise auprès d'autres clients (Musée de Copenhague, Musée de St Louis, Missouri).

Les urnes cinéraires étrusques proviennent clairement de contextes funéraires. La probabilité du produit d'une fouille clandestine est donc très élevée, car on sait combien les nécropoles étrusques ont été régulièrement pillées dès le début du 19^e siècle. Les ex-voto et les têtes votives proviennent en revanche de dépôts votifs, appelés *favissae*, sorte de fosses rituelles situées dans l'enceinte des sanctuaires.

6.3.3 Les falsifications

L'étude rapide des objets n'a pas permis de déceler de falsification patente. Tout au plus quelques doutes se sont insinués quant aux objets **G76** (coupe avec décoration de coqs en médaillon), **G225** (pied surmonté d'un amphorisque), **G275** (tête masculine barbue) et **G165** (cruche à anse torsadée en anneau). Une analyse plus approfondie devrait permettre de trancher la question.

6.3.4 La valeur scientifique

La collection de céramique, de coroplastie et d'autres petits objets offre un large spectre du passé occidental et medio-oriental allant du 3^e millénaire av. J.-C. au 19^e siècle, et géographiquement de l'Italie à l'Iran. Par son orientation non thématique, elle se distingue par son encyclopédisme de type *Kunst und Wunderkammer* et la diversité des intérêts qui s'y reflètent. Les objets ont été manifestement rassemblés au gré des opportunités du marché, des élans émotionnels du collectionneur et des événements liés à sa vie (voyages, contacts, circonstances, pèlerinages ?). La qualité des pièces acquises peut être qualifiée de moyenne et correspond peu ou prou aux standards des grands musées européens, sans toutefois posséder des pièces proprement exceptionnelles ou rares. Trois pièces sont à mettre en exergue parmi les vases : le cratère chalcidien **G181**, le stamnos attique **G191** (**Fig. 31**) et le couvercle en impasto **G321** (**Fig. 32**). Leur rareté et la qualité de leur exécution en font des pièces notables. Dans le domaine de la coroplastie, en revanche, aucune pièce n'attire particulièrement l'attention.

6.3.5 Conclusion

L'étude des pièces en céramique offre un regard partiel sur la collection Guigoz. Sur la base des données quantitatives recueillies, l'intérêt principal du collectionneur s'est porté, s'agissant des objets en terre cuite, à parts égales sur la céramique et la coroplastie, alors que les autres types d'objets ne sont représentés qu'en quantité anecdotique. Ces éléments permettent de déceler chez le collectionneur un intérêt marqué pour le passé de l'Italie et, subsidiairement, du Proche-Orient. Dans le domaine de la céramique, on relèvera une attention particulière accordée à la céramique étrusque en impasto et en bucchero, représentée par une soixantaine de pièces. Dans le domaine de la coroplastie, en revanche, aucune ligne de force ne se dégage dans l'intérêt du collectionneur, mais plutôt une curiosité large et encyclopédique. La plupart des centres de production situés en Italie semblent être présents, ainsi que certains sites de Grèce, d'Asie Mineure et du Levant. En revanche, l'Égypte et la Cyrénaïque, par exemple, font défaut. Sur la base des données qualitatives, l'intérêt du collectionneur est plutôt large et ne vise pas uniquement les pièces les plus prestigieuses. Au contraire, nombreux sont les objets de moyen et faible intérêt esthétique. Ainsi, les vases grecs attiques, qui constituent ce qu'il y a de meilleur et de plus recherché sur le marché des antiquités, sont peu nombreux et de qualité moyenne. On compte seulement une douzaine de vases attiques à figures noires et à figures rouges.

En coroplastie, les statuettes entières sont plutôt rares, la majorité d'entre elles étant fragmentaires et parfois en état de conservation précaire. On en déduira que les motivations esthétiques du collectionneur n'étaient certainement pas prédominantes. L'exemple des antéfixes et autres pièces architecturales le démontre : la plupart des pièces sont ici fragmentaires, alors que d'autres collections suisses contemporaines, et comparables, présentent les mêmes pièces (il s'agit de multiples) mieux conservées.

Une collection privée dépend de plusieurs critères : le niveau de fortune, le statut social et professionnel, le niveau culturel de son propriétaire, les circonstances des achats, les motivations esthétiques, littéraires, mondaines ou de recherche de légitimation sociale, les liens avec le milieu des amateurs, les relations avec les érudits et les vendeurs. Autant de questions auxquelles l'analyse des céramiques et des terres-cuites tente d'apporter une part de réponse.

6.4 La sculpture

*Clara Bolle-Fivaz*¹¹⁸

La collection de sculptures rassemblée par Édouard Guigoz est très éclectique. Les catégories représentées sont très variées avec autant de ronde-bosse que de sculpture architecturale. La plupart sont en marbre blanc, de divers types et provenances. Nombreuses sont les pièces inachevées, ce qui semble indiquer que le collectionneur affectionnait les aspects techniques de la sculpture, à moins que ces dernières n'aient eu une moindre valeur sur le marché et aient dès lors été plus faciles à obtenir, sans doute également plus abordables financièrement. Une majorité des pièces est impériale, à quelques exceptions près, très anciennes (peut-être des contrefaçons) ou tardo-antiques.

S'il est dans la plupart des cas difficile de proposer une provenance précise, il semble qu'un petit groupe de pièces provienne du Proche-Orient.

Les goûts hétéroclites du collectionneur sont également soulignés par ses choix iconographiques. Les figures féminines sont légèrement prédominantes. Plusieurs Aphrodite/Venus semblent former un petit ensemble (**G1118 - G1119, G1136 - G1137**), auquel s'ajoutent

¹¹⁸ Bolle-Fivaz 2020.

une Cybèle/Magna Mater (**G1283**), plusieurs têtes et portraits féminins (**G1139**, **G1145**, **G1147 - G1149**, **G1151**, **G1284**, **Fig. 36**, **G1289**, **G1293**) et plusieurs statues de grandes dimensions (**G1160 - G1161**, **G1163**, **G1286**). Parmi les figures masculines, on notera en particulier la présence d'un éventuel Apollon (**G1164**), de plusieurs jeunes hommes (**G1153**, **G1285**, **G1295**), d'un notable romain (**G1132**) et de deux éventuels philosophes qu'une étude approfondie permettrait peut-être d'identifier (**G1116**, **G1288**). On trouve également deux représentations du monde dionysiaque (**G1152**, **G1710**). Le monde animal est notamment documenté par plusieurs félins ou créatures mythiques partiellement félines (**G1117**, **G1129**, **G1291**) et par des moutons/béliers (**G1124**, **G1125**, **G1710**).

La décoration architecturale trouve en outre une place importante dans la collection, notamment par la présence de chapiteaux monumentaux (**G1296 - G1299**, **Fig. 37**), également de plusieurs plus petits fragments de décors (**G122**, **G1125**, **G1138**) et de reliefs décoratifs (**G1123**, **G1129 - G1130**, **G1146**, **G1152**, **G1287**, **G1290**, **G1292**, **G1294**).

Le monde funéraire, enfin, est représenté par une urne (**G1300**), plusieurs fragments de sarcophage (**G1124**, **G1126**, **G1159**, **G1165**, **Fig. 38**) et un portrait funéraire (**G1139**).

Aucune catégorie, datation, provenance ou iconographie ne se dégage donc de l'ensemble, ce qui souligne l'éclectisme du collectionneur. Ce dernier ne semble pas avoir recherché la rareté ou la qualité mais plutôt avoir été guidé par des coups de cœur ou par les offres des marchands auprès desquels il s'est fourni, ainsi que par la disponibilité et le prix des pièces.



Fig. 36 – Portrait féminin en marbre CG G1284, fin du 1^{er} s. apr. J.-C.



Fig. 37 – Chapiteau corinthien en marbre CG G1297, 2^e – 3^e s. apr. J.-C.



Fig. 38 – Fragment de sarcophage en marbre CG G1165, 3^e – 4^e s. apr. J.-C.

6.5 Les lampes en terre cuite

Marc-André Haldimann¹¹⁹

Sur les 771 lampes de la collection Guigoz, 752 bénéficient tant de déterminations typologiques que chronologiques, soit le 97,5% des objets confiés pour étude. Les déterminations réalisées soulignent différents aspects. Ainsi, les lampes collectionnées l'ont été en très grande séries : quatre types distincts seulement regroupent 540 des 771 lampes, soit le 70% du corpus (Fig. 40). Les 44 autres formes identifiées ne représentent que le tiers du corpus total ; 36 d'entre elles sont représentées par 1 à 7 exemplaires, soit un nombre d'individus « normal » au sein d'une collection classique.

Les datations des 752 lampes déterminées sont tout aussi resserrées : avec 623 exemplaires, soit 82,8% de la collection étudiée, la période comprise entre le 6^e et le 8^e siècle est surreprésentée. A l'inverse, les périodes courant depuis l'âge du Fer (Fig. 41) jusqu'à l'Empire romain inclus, traditionnellement les plus appréciées au sein des collections archéologiques contemporaines de la collection Guigoz, ne livrent que 36 individus, soit 1,3% du corpus daté.

La provenance également très resserrée des lampes étudiées souligne avec force leur origine proche-orientale (688 NMI, soit le 91,4% de la collection).



Fig. 39 – Lampe à volutes Loeschke I avec représentation de quadriges CG G958, Palestine, début du 1^{er} s. apr. J.-C.



Fig. 40 – Lampe circulaire Bagatti 3 avec dédicace à la Vierge CG G374, 7^e – 8^e s. apr. J.-C. ; lampe à anse et bec symétrique Kennedy 20 à décor anthropomorphe CG G925, 5^e – 6^e s. apr. J.-C. ; lampe Hadad 36 à décor zoomorphe CG G422, 7^e s. apr. J.-C.



Fig. 41 – Lampe Howland 22A CG G684, première moitié du 5^e s. av. J.-C.

Le recoupement de ces données souligne sans ambiguïté possible que la majorité des lampes de la Collection Guigoz ont été acquises auprès d'un marché de l'art alors dominé par les marchands libanais et jordaniens, rejoints depuis 1949 par leurs collègues israéliens (voir *infra*, chap. 9).

¹¹⁹ Haldimann 2020.

6.5.1 Comparaison avec les collections privées de référence

Forte de plus de 784 individus dont 274 sont publiés cursivement, la collection neuchâteloise de lampes réunie par Maurice Bouvier, professeur de Droit auprès de l'Université d'Alexandrie jusqu'en 1960, présente autant d'analogies que de dissemblances : si les types tardifs syro-palestiniens et de Syrie septentrionale - Turquie du Sud-Est sont similaires à ceux observés au sein du corpus réuni par Édouard Guigoz, la collection Bouvier livre un nombre bien plus élevé de lampes hellénistiques et romaines, pour la plupart produites en Égypte¹²⁰.

Forte de 406 lampes toutes publiées, la collection Rivel, conservée en France et publiée en 2012, comprend également un corpus syro-palestinien d'importance mais révèle surtout une plus grande richesse de lampes grecques, hellénistiques et romaines que la Collection Guigoz¹²¹.

Forte de 697 lampes acquises auprès des antiquaires de New-York, la collection de Miriam Schaar-Schloessinger, constituée pendant plus de 40 ans, a été léguée par testament à l'Institut d'archéologie de l'Université Hébraïque de Jérusalem et publiée en 1978¹²². Centrée sur les productions syro-palestiniennes et égyptiennes, elle est notablement plus diversifiée chronologiquement et typologiquement que la collection Guigoz.

La collection Warschaw, donnée en 1988 au Musée d'Israël, comprend « environ 600 » lampes, dont 502 publiées l'année de la donation¹²³. Comme les collections Bouvier, Rivel et Schloessinger, elle est bien plus riche en lampes grecques, hellénistiques et romaines.

Cet appareil comparatif permet de reconnaître un caractère hors-normes à la collection de lampes réunies par Édouard Guigoz, car presque exclusivement centrée sur un nombre très restreint de types présents chacun à plus de cent exemplaires. Ce choix de collection en est-il vraiment un ? Est-il le reflet de la passion d'un industriel pour ses prédécesseurs antiques ? Son activité en tant qu'agent européen pour la galerie américaine Hesperia Arts reflète probablement une réalité plus complexe (voir *infra*, chap. 9.2).

¹²⁰ Chrzanovski 2013.

¹²¹ Bussièrès et Rivel 2012.

¹²² Rosenthal et Sivan 1978.

¹²³ Israeli et Avida 1988.

7

Synthèses géographique et chronologique des pans de la collection Guigoz

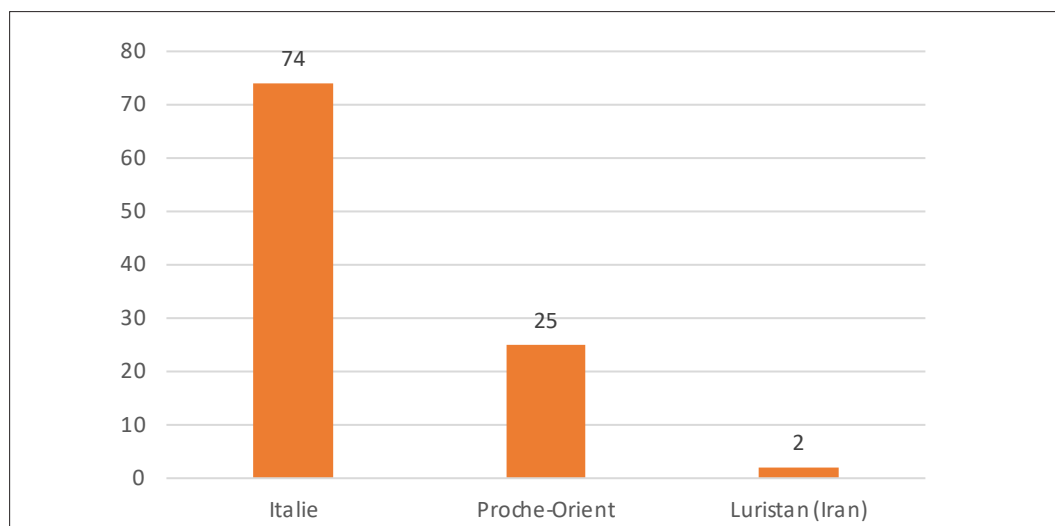


*Marc-André Haldimann en collaboration avec Clara Bolle-Fivaz, Jean-Robert Gisler,
Martin Guggisberg, Chantal Martin Pruvot, Enrico Regazzoni*

7.1 Provenance géographique des objets de la collection

Le problème de l'origine géographique des objets se pose de manière aiguë pour les œuvres d'une collection car les inconnues sont multiples : un objet trouvé sur un site archéologique n'y a pas été nécessairement fabriqué, les produits réalisés par l'homme voyageant dans l'Antiquité comme de nos jours, mais pas tous d'égale manière. Ainsi les produits de luxe tels les statues ont certainement circulé lors des pillages antiques et les sculpteurs peut-être plus encore, ce qui incite à la plus grande prudence quant à l'identification des ateliers. Les produits de moindre prestige, comme la céramique, les terres-cuites, les verres ou les monnaies, circulaient en fonction de leur valeur absolue : ainsi, à titre d'exemple, le numéraire en bronze ne quitte guère le cadre géographique dans lequel les pièces sont frappées (la cité, la province) alors que les monnaies en or peuvent se retrouver fort loin de leur lieu d'émission. Les résultats présentés sont donc indicatifs des aires de production ; ils n'ont pas de valeur pour déterminer les lieux de découverte effectifs qui, en l'absence de toute documentation, demeureront à jamais inconnus.

7.1.1 Provenance géographique des objets métalliques



Métal	Italie	Proche-Orient	Luristan (Iran)
NMI	74	25	2
%	72,5	24,5	3

Fig. 43 – provenances déterminées des objets en métal (NMI).

Sur les 236 objets métalliques étudiés, seuls 101 peuvent être attribués à une aire géographique de production déterminée. Ils proviennent essentiellement d'Italie ainsi que de la côte du Levant et d'Égypte.

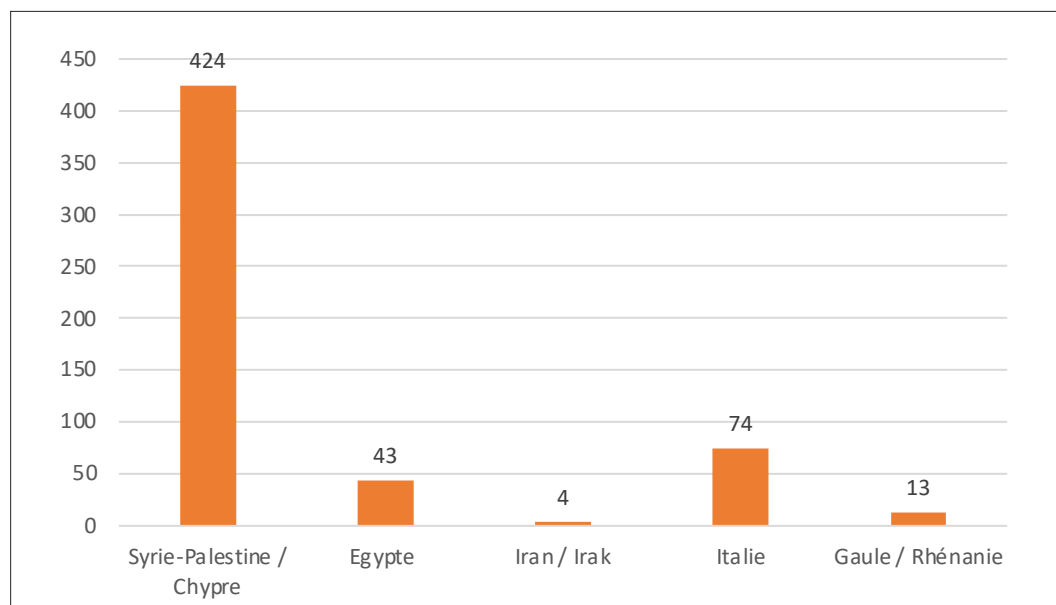
Les autres objets métalliques ne peuvent être attribués de manière aisée. Relativement nombreuses, les pièces byzantines peuvent être aussi bien originaires du sud de l'Italie que du nord de la Syrie, deux régions intégrées dans l'Empire byzantin à certaines époques.

Les objets grecs présentent des difficultés similaires : ils pourraient provenir – à l'instar des céramiques – de tombes étrusques ou italiques. On ne saurait d'ailleurs oublier dans ce cadre le Proche-Orient également sous l'influence de la culture grecque.

De la même manière, les objets romains pourraient également provenir de Grèce ou du Proche-Orient. Seules les deux épingle de l'ouest iranien (Luristan) ne proviennent assurément pas du Bassin méditerranéen.

Les questions soulevées soulignent les limites du travail sur des objets métalliques sans provenance. Sur les 136 objets qui ne peuvent être attribués à une aire géographique précise, 70 sont attribués à des civilisations (Grèce, Rome, Byzance) englobant une part majeure du Bassin méditerranéen, le solde (67 NMI) demeurant indéterminé. L'origine d'une grande partie des objets métalliques demeure ainsi purement spéculative.

7.1.2 Provenance géographique des objets en verre



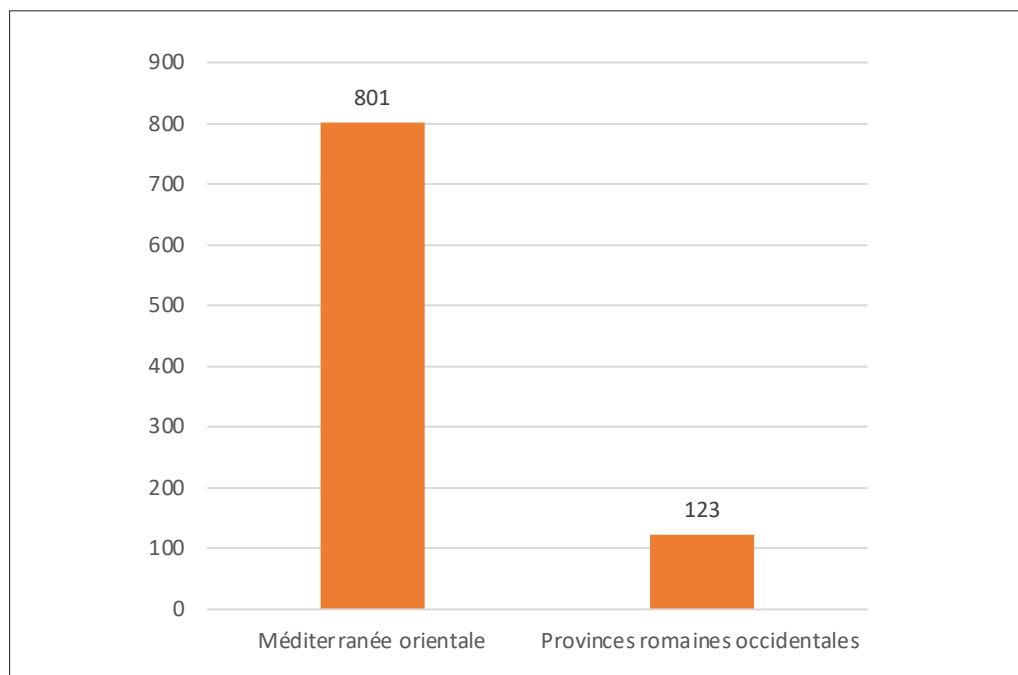
Parmi les 1'146 récipients étudiés, datés entre la fin du 6^e av. J.-C. et le 8^e siècle de notre ère, 558 sont attribuables à des aires géographiques précises.

Verre	Syrie-Palestine / Chypre	Egypte	Iran / Irak	Italie	Gaule / Rhénanie
NMI	424	43	4	74	13
%	76	7,7	0,7	13,3	2,3

Fig. 44 – provenances déterminées des verres (NMI).

Le groupe de très loin le plus important est composé de récipients provenant de Syrie-Palestine, du Proche-Orient en général et dans une moindre mesure de Chypre (76%). Cet ensemble des plus prédominants comprend à sa périphérie également les vases issus d'Égypte (7,7%) et d'Iran ou d'Irak (0,7%).

Les vases produits dans le Bassin occidental de la Méditerranée et dans les provinces romaines occidentales sont bien moins nombreux : 13,3% d'entre eux proviennent d'Italie et 2,3% de Gaule septentrionale ou de Rhénanie.



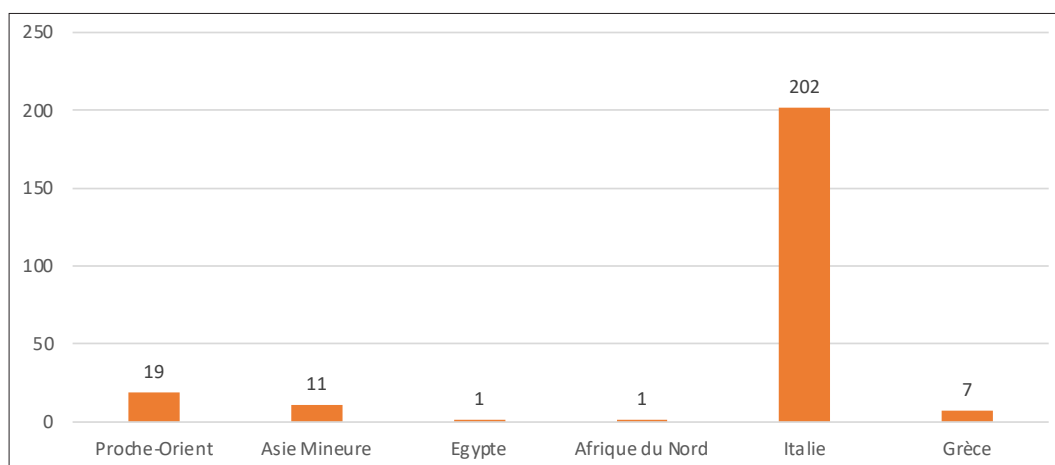
Verres	Méditerranée orientale	Provinces romaines occidentales
NMI	801	123
%	86,6	13,4

Fig. 45 – Provenance géographique large des verres (NMI).

Si l'on considère des aires géographiques plus vastes, soit la Méditerranée orientale d'une part (combinaison des groupes 1 à 3 : 801 NMI), l'Italie et le nord des Alpes d'autre part (combinaison des groupes 4 à 6 : 123 NMI), il apparaît encore plus évident que la provenance de la grande majorité des récipients (86,6%) doit être située en Méditerranée orientale et qu'une proportion bien moindre (13,4%) est à situer dans les régions occidentales.

Bien que les récipients islamiques des 9^e-15^e siècles n'aient pas tous été analysés et que des statistiques n'aient dans ce cas qu'une valeur indicative, on signalera toutefois que sur les 128 vases étudiés, 99 sont issus d'une vaste région que l'on nommera par commodité « Méditerranée orientale », qui comprend l'Égypte, la Syrie, la Jordanie, l'Iran et l'Irak, tandis que la provenance de 29 objets est plus précise : vingt objets proviennent d'Égypte, six de Syrie, deux du Proche-Orient (Syrie, Jordanie, Iran, Irak) et un d'Asie Mineure.

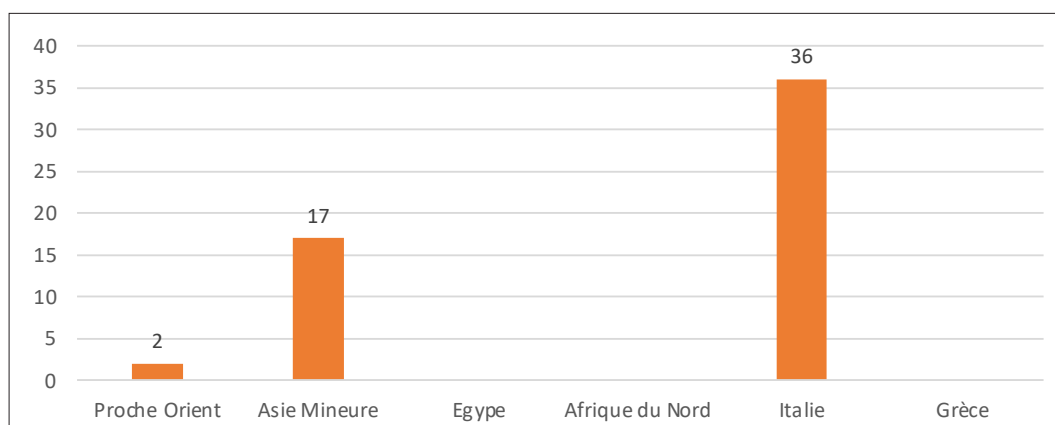
7.1.3 Provenance géographique des objets en céramique



Céramiques	Proche-Orient	Asie Mineure	Egypte	Afrique du Nord	Italie	Grèce
NMI	19	11	1	1	202	7
%	7,9	4,6	0,4	0,4	83,8	2,9

Fig. 46 – Provenances des céramiques (NMI).

Sur la base des données quantitatives recueillies, l'intérêt principal du collectionneur s'est porté, s'agissant des objets en terre cuite, à parts égales sur la céramique et la coroplastie, alors que les autres types d'objets ne sont représentés qu'en quantité anecdotique. Forte de 202 objets (83,8%), la collection d'œuvres produites en Italie est presque exclusive. On notera tout de même un ensemble proche-oriental (19 objets, 7,9%) et d'Asie Mineure (11 œuvres, 4,6%), les objets issus du monde grec étant encore plus rares (7 soit 2,9%), l'Égypte et l'Afrique du Nord n'étant respectivement représentées que par un unique objet (0,4%).



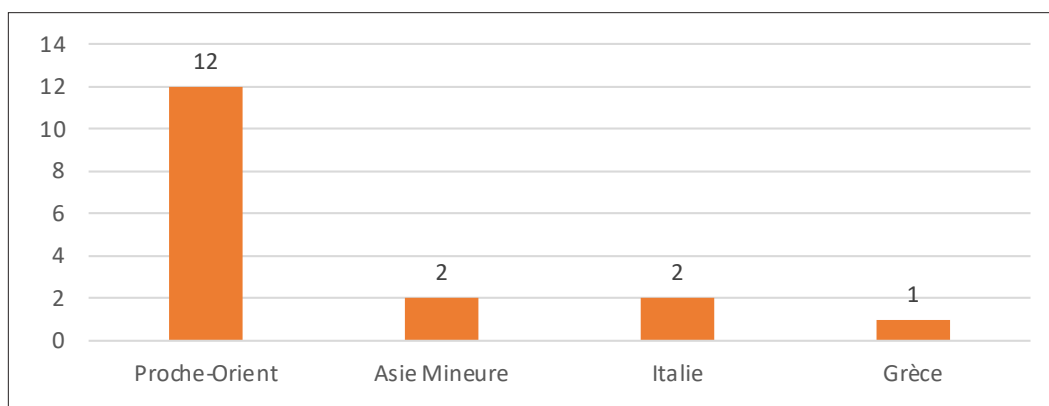
Coroplastie	Proche Orient	Asie Mineure	Egypte	Afrique du Nord	Italie	Grèce
NMI	2	17			36	
%	3,6	30,9			65,5	

Fig. 47 – Provenances de la coroplastie (NMI).

Au contraire des vases, la détermination précise des provenances est bien plus délicate pour la coroplastie : 178 des 233 œuvres recensées demeurent en l'état impossible à localiser avec précision au sein du Bassin méditerranéen. Parmi les œuvres géographiquement attribuées, celles provenant d'Italie sont de loin les mieux représentées (36 NMI, 65,5%) devant l'Asie Mineure (17 NMI, 30,9%), le Proche-Orient étant marginal (2 NMI, 3,6%).

Ces éléments permettent de déceler chez le collectionneur un intérêt marqué pour le passé de l'Italie et, subsidiairement, du Proche-Orient.

7.1.4 Provenance géographique des sculptures

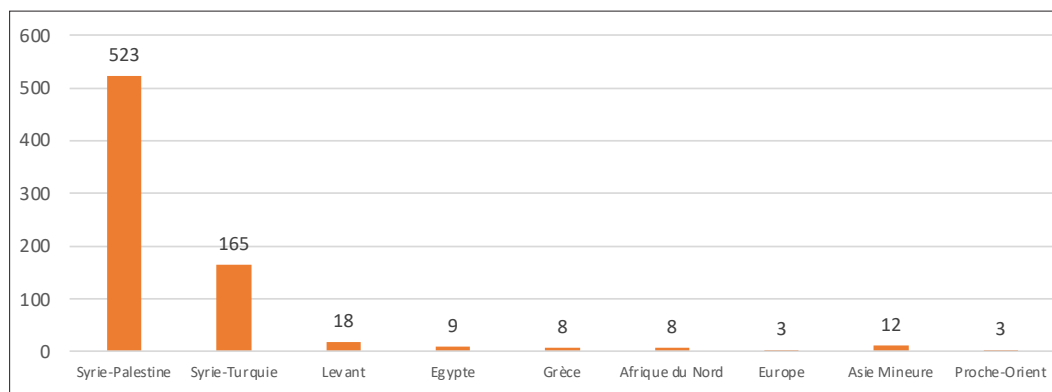


Sculptures	Proche-Orient	Asie Mineure	Italie	Grèce
NMI	12	2	2	1
%	70,5	11,8	11,8	5,9

Fig. 48 – Provenance des sculptures (NMI).

Seules 17 des 64 œuvres étudiées – toutes originaires du Bassin méditerranéen – ont une origine plus précise. Douze sculptures (70,5%) proviennent du Proche-Orient, deux (11,8%) respectivement d'Asie Mineure et d'Italie et une de Grèce (5,9%).

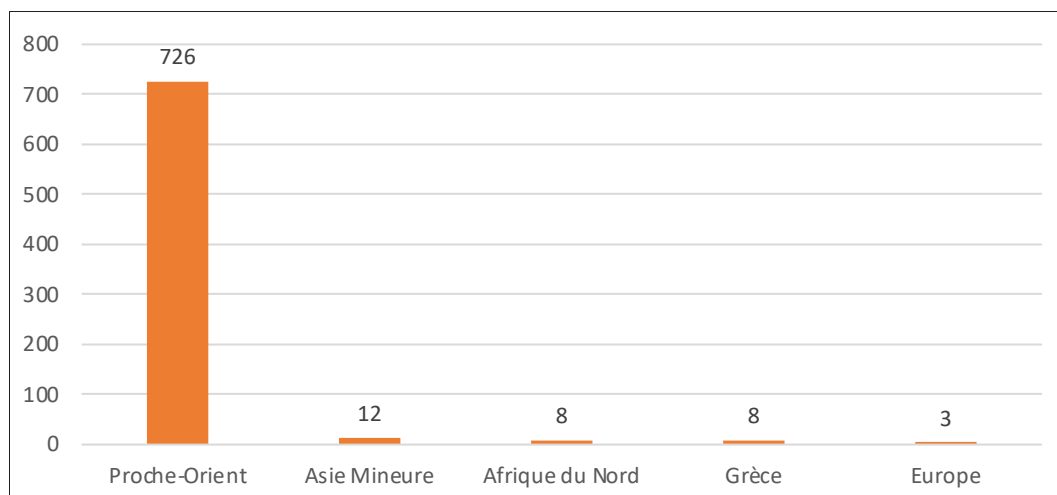
7.1.5 Provenance géographique des lampes en terre cuite



Lampes	Syrie-Palestine	Syrie-Turquie	Levant	Egypte	Grèce	Afrique du Nord	Europe	Asie Mineure	Proche-Orient
NMI	523	165	18	9	8	8	3	12	3
%	69,8	22	2,4	1,2	1,1	1,1	0,4	1,6	0,4

Fig. 49 – provenance régionale des lampes (NMI).

De par leurs productions très régionalisées, le corpus des lampes est un de ceux qui se prête le mieux à la détermination régionale. Les lampes originaires de Syrie-Palestine dominent largement avec 69,8% du corpus. Elles sont suivies de loin par le groupe des lampes issues des ateliers de l'Antiochène, soit la frontière nord de la Syrie et le sud de la Turquie qui comprend 22% des lampes déterminées. Le Levant (2,4%) et l'Égypte (1,2%) ne sont représentés que marginalement. Enfin, avec la Grèce (1%), l'Afrique du Nord (1,1%) et l'Europe (0,4%), les productions occidentales sont quasiment inexistantes.



Lampes	Proche-Orient	Asie Mineure	Afrique du Nord	Grèce	Europe
NMI	726	12	8	8	3
%	95,8	1,6	1,1	1,1	0,4

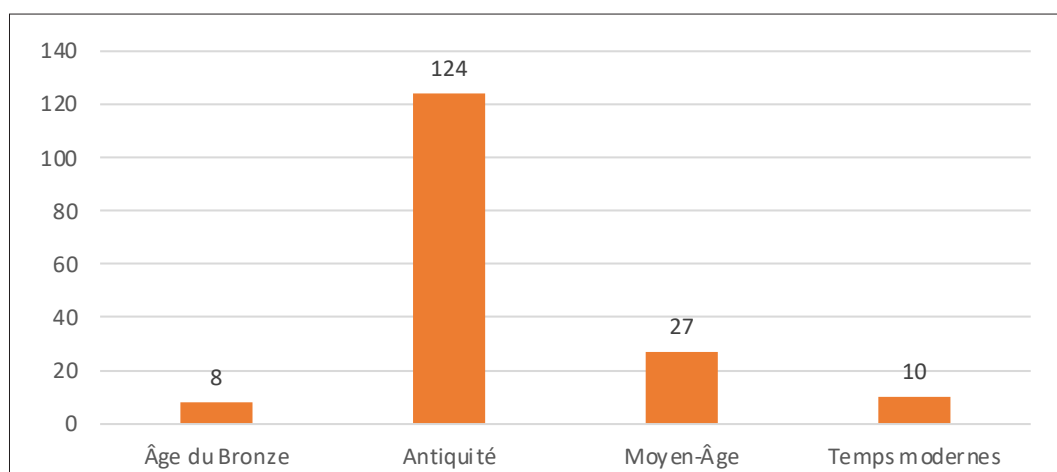
Fig. 50 – Provenance par aire géographique large des lampes (NMI).

Considérées par aire géographique, la prééminence du Proche-Orient se révèle absolue (95,8%), l'Asie Mineure (1,6%), l'Afrique du Nord (1,1%) et l'Europe (0,4%), n'étant que très marginalement représentées.

7.2 Chronologie des œuvres de la collection

L'attribution chronologique des objets est plus aisée que l'établissement de leur provenance géographique. La détermination typologique des œuvres est le critère essentiel pour reconnaître leur chronologie ; seuls les faux et les objets probablement authentiques mais uniques posent problème. Ils ont été écartés de cette synthèse.

7.2.1 Chronologie des objets métalliques



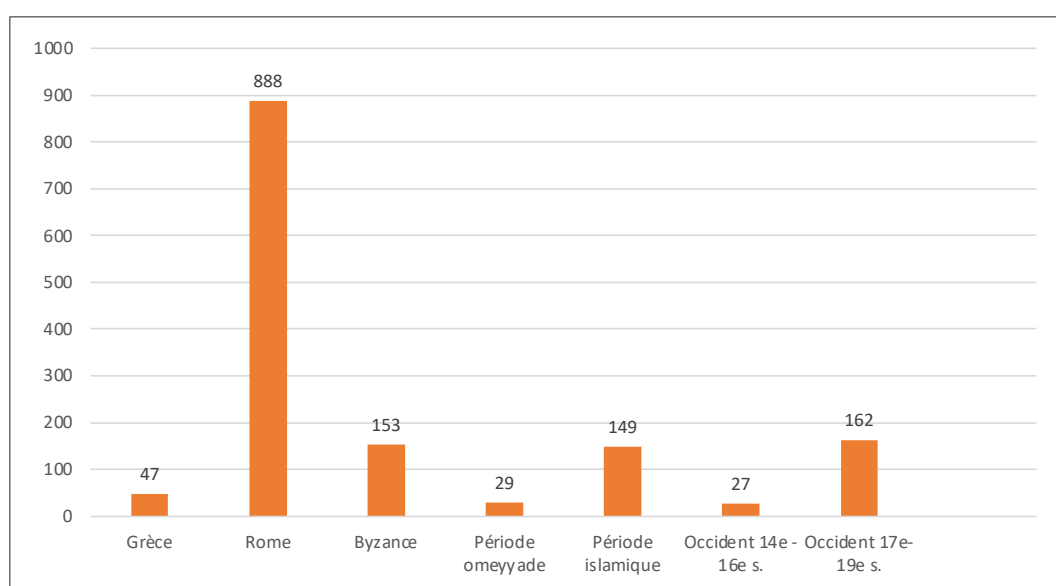
Métal	Âge du Bronze	Antiquité	Moyen-Âge	Temps modernes
NMI	8	124	27	10
%	4,7	73,4	16	5,9

Fig. 51 – Répartition chronologique des objets métalliques (NMI).

En ne retenant que les objets identifiés, les objets antiques représentent près des trois quarts de la collection (73,4%), les médiévaux représentant 16%, ceux de l'âge du Bronze 4,7% et les objets modernes 5,9%.

Les objets en métal forment un ensemble extrêmement atypique clairement concentré sur l'Antiquité, mais qui comprend aussi des œuvres de toutes les époques ayant connu le travail des métaux – de l'âge du Bronze aux Temps modernes. Ce contraste avec de nombreuses collections contemporaines devient encore plus marqué en analysant quelles époques et cultures de l'Antiquité sont représentées. Les œuvres grecques sont très rares (3 %), les objets romains plus fréquents (12 %) et ceux des cultures «non classiques» fortement représentés, à l'instar des Étrusques (12 %) ou d'autres régions italiennes de l'âge du Fer (16 %). La proportion élevée d'œuvres byzantines (6%) et islamiques (8%) est à souligner.

7.2.2 Chronologie des objets en verre

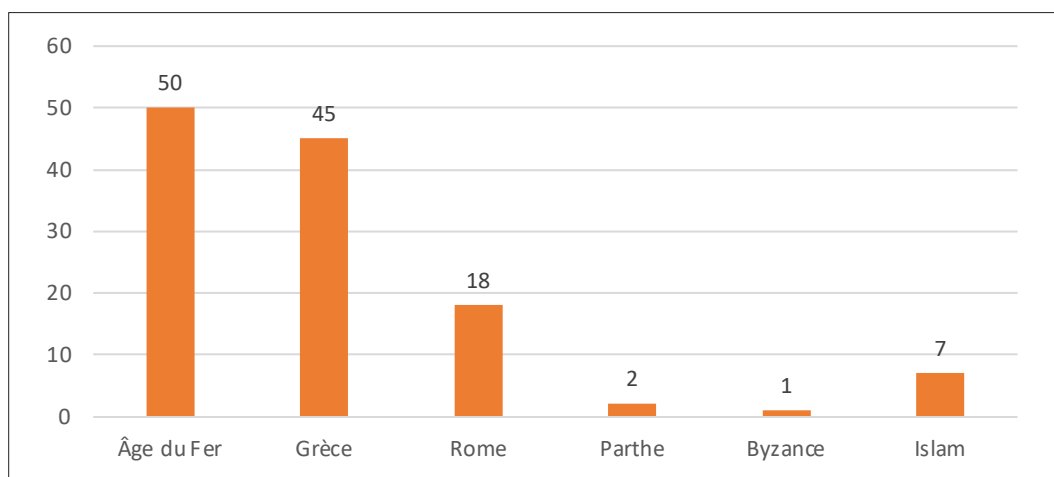


Verre	Grèce	Rome	Byzance	Période omeyyade	Période islamique	Occident 14e - 16e s.	Occident 17e-19e s.
NMI	47	888	153	29	149	27	162
%	3,2	61,1	10,6	2	10,1	1,9	11,1

Fig. 52 – Répartition chronologique des verres (NMI).

Sur la totalité des récipients en verre de la collection, plus de la moitié est datée entre le 1^{er} siècle av. J.-C. et le 4^e siècle de notre ère (61,1%) : ils remontent à la période romaine durant laquelle l'artisanat verrier est particulièrement florissant, tant dans le Bassin occidental qu'oriental de la Méditerranée. Ces quelques siècles correspondent également au moment où les rites funéraires intégraient presque systématiquement le dépôt d'offrandes dans les sépultures, ce qui explique aussi l'importante quantité des contenants de cette période dans le corpus étudié – et dans les collections de verre antique en général. Sous l'influence du christianisme, ce rituel funéraire de déposition a été petit à petit abandonné et la présence de récipients entiers dans des tombes s'est donc amenuisée. Les périodes chronologiques suivantes les mieux représentées dans la collection Guigoz, qui présentent d'ailleurs des quantités presque équivalentes, sont rattachées à l'Empire byzantin (10,6%), à la période islamique (10,1%) et aux 17^e-19^e siècle européens (11,1%). Les autres périodes ne sont illustrées que par un faible pourcentage de vases : 3,2% pour la fin du 6^e – 5^e siècle av. J.-C. et 2% pour le milieu du 7^e – milieu du 8^e siècle de notre ère. On signalera encore que les groupes chronologiques représentés dans la Fig. 52 correspondent aussi à des traditions de production, caractérisées par des méthodes de fabrication, des formes, des couleurs et des décors qui leur sont propres.

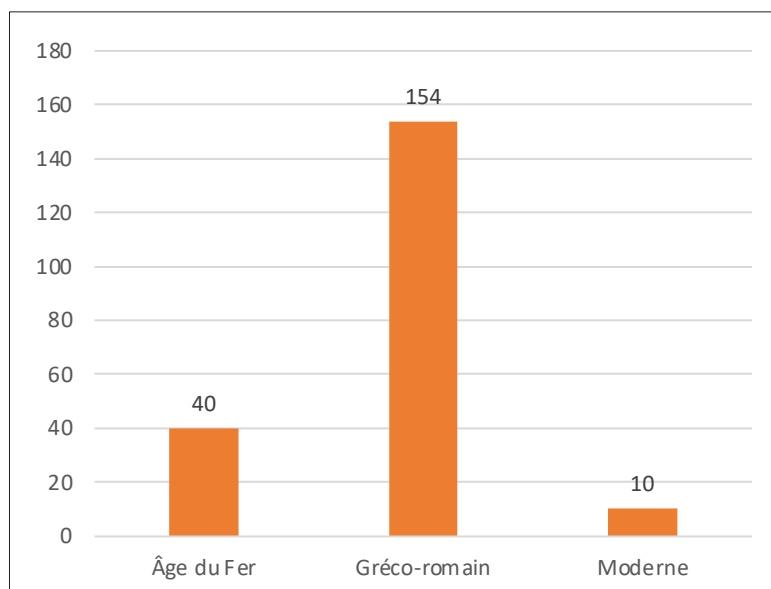
7.2.3 Chronologie des objets en céramique



Céramiques	Âge du Fer	Grèce	Rome	Parthe	Byzance	Islam
NMI	50	45	18	2	1	7
%	40,7	36,6	14,6	1,6	0,8	5,7

Fig. 53 – Répartition chronologique des vases en céramique (NMI).

En ce qui concerne les vases en céramique, l'âge du Fer italique – qui comprend les vases étrusques – est la période la mieux représentée (40,7%), devant la Grèce (36,6%) et l'époque romaine (14,6%). Contemporaine de l'époque romaine, la période parthe est marginale (1,6%), alors que la période byzantine est quasiment absente (0,8%). Enfin, la période islamique n'est représentée que par 7 vases (5,7%).

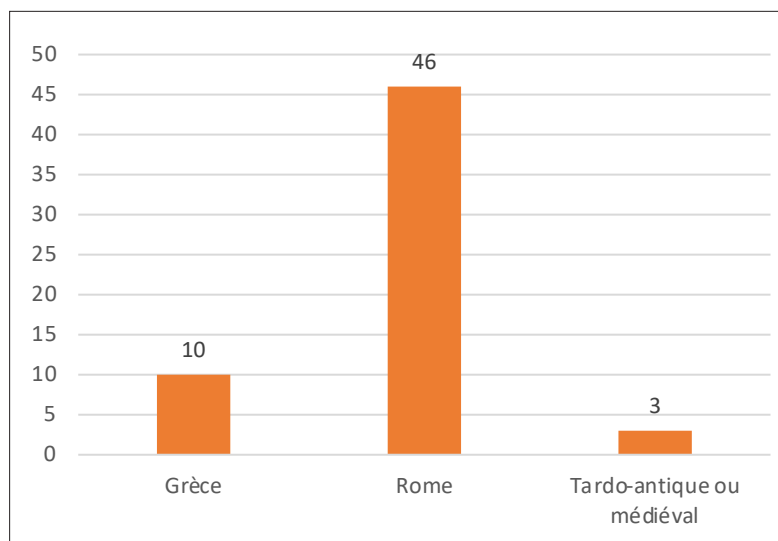


Coroplastie	Âge du Fer	Gréco-romain	Moderne
NMI	40	154	10
%	19,6	75,5	4,9

Fig. 54 – Répartition chronologique de la coroplastie (NMI).

La coroplastie gréco-romaine domine largement ce groupe avec 154 individus (75,5%), suivi de loin par les objets propres à l'âge du Fer (40 NMI, 19,6%) et ceux de l'époque ottomane (10 NMI, 4,9%).

7.2.4 Chronologie des sculptures



Sculpture	Grèce	Rome	Tardo-antique ou médiéval
NMI	10	46	3
%	16,9	78	5,1

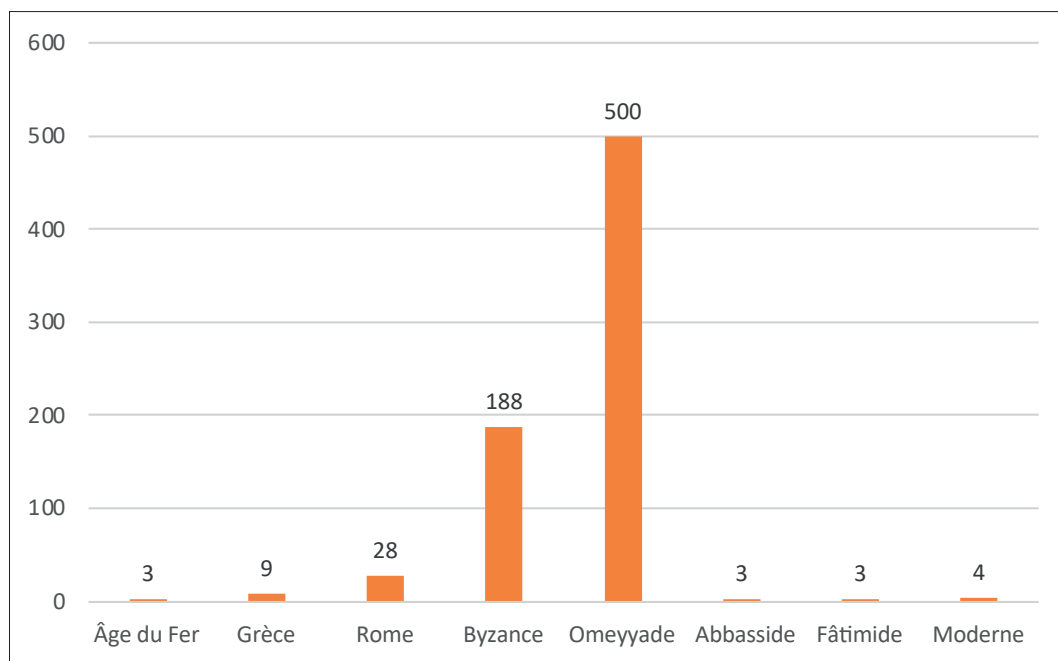
Fig. 55 – Répartition chronologique des sculptures (NMI).

L'écrasante majorité des sculptures de la collection date de l'époque romaine (46 NMI, 78%), la Grèce n'étant représentée que par 10 œuvres (16,9%). La précision de la datation proposée varie notamment en fonction de l'état de conservation, de la catégorie et du style des pièces étudiées. Un portrait peut par exemple être typologiquement daté et inséré dans une série de manière beaucoup plus précise qu'un élément architectural dont la typologie varie moins dans le temps. Certaines pièces, très fragmentaires ou inachevées, ne donnent que peu d'éléments sur lesquels baser une datation typologique valable.

Parmi les pièces romaines, on notera en outre que celles du Haut-Empire sont trois fois plus nombreuses que celles du Bas-Empire (25 NMI, 42,4% / 8 NMI, 13,6%).

Trois pièces tardo-antiques voire médiévales (5,1%), complètent ce tableau. S'il est tentant de postuler que le collectionneur avait un goût particulier pour le Haut-Empire, il serait sans doute plus prudent de s'en garder et de rappeler que cette prédominance peut aussi être caractéristique du marché de l'art d'après-guerre. De manière générale, le Haut-Empire a produit énormément de sculpture qui, formant la majeure partie de la sculpture antique conservée, se retrouve dès lors majoritaire sur le marché de l'art.

7.2.5 Chronologie des lampes



Lampes	Âge du Fer	Grèce	Rome	Byzance	Omeyyade	Abbasside	Fâtimide	Moderne
NMI	3	9	28	188	500	3	3	4
%	0,4	1,2	3,8	25,5	67,8	0,4	0,4	0,5

Fig. 56 – Répartition chronologique des lampes (NMI).

Regroupées au sein des différentes civilisations rencontrées, les lampes de la collection Guigoz révèlent une très forte concentration chronologique. Ainsi, seules 15 lampes sont antérieures à notre ère, deux étant datées de l’âge du Fer (0,4%), neuf de la période grecque (1,2%) et quatre du 1^{er} s. av. J.-C. (0,5%).

Si les trois premiers siècles de notre ère ne sont représentés que par 24 exemplaires (3,3%), le nombre de lampes datées la période byzantine (4^e – 7^e s.) atteint 188 exemplaires (25,5%) ; l’apogée chronologique de la collection est située pendant la période omeyyade (7^e – 8^e s.) avec 500 exemplaires (67,8%). Enfin, six lampes sont datées entre le 9^e et le 13^e siècle (0,8%), les quatre dernières étant modernes ou des reproductions modernes.

8

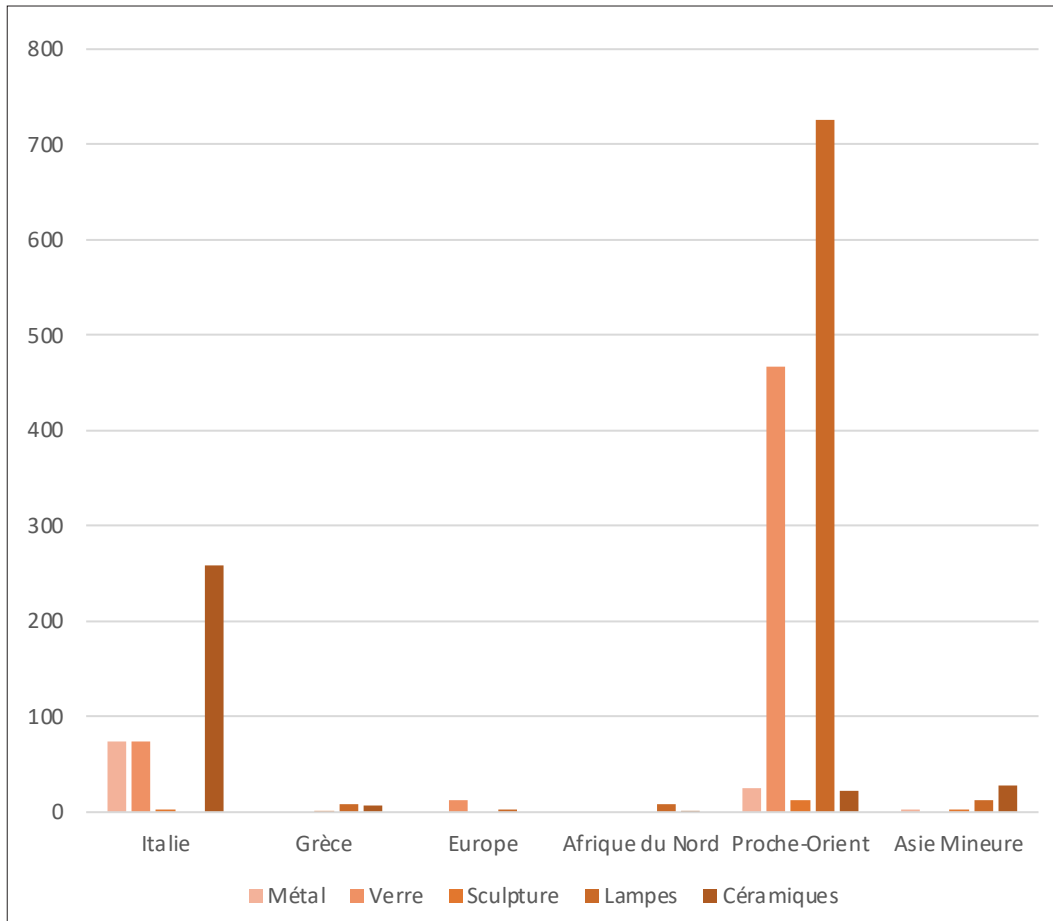
La collection Guigoz, une collection d'après-guerre hors normes ou ordinaire ?



Marc-André Haldimann en collaboration avec Clara Bolle-Fivaz, Jean-Robert Gisler, Martin Guggisberg, Chantal Martin Pruvot, Enrico Regazzoni

8.1 Entre homogénéité et hétérogénéité, la collection Édouard Guigoz

Basée sur les seuls objets dont l'aire de provenance est déterminée (1745 NMI), la collection Guigoz révèle une répartition géographique inégale :

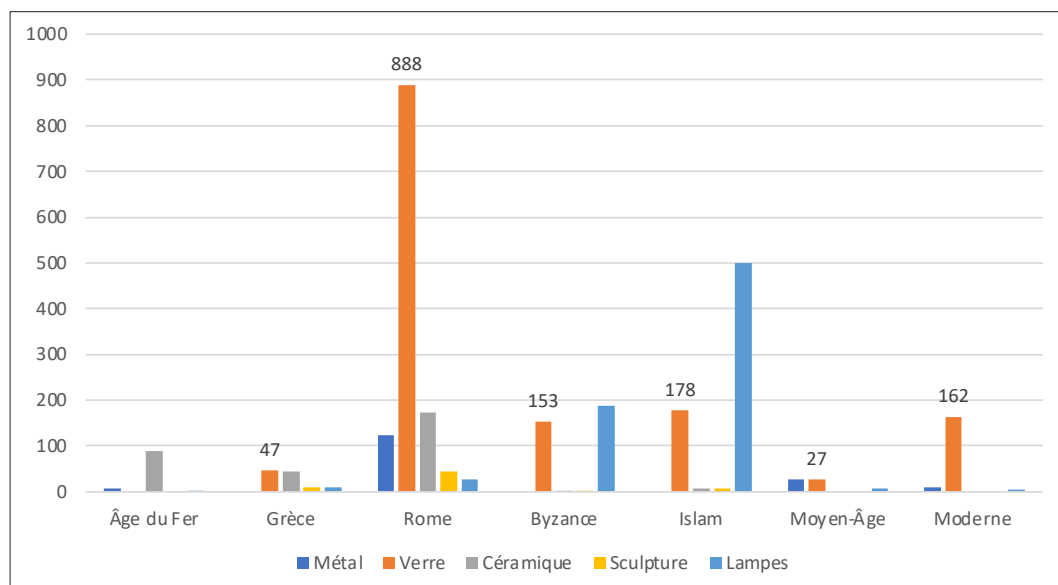


Matériau	Italie	Grèce	Europe	Afrique du Nord	Proche-Orient	Asie Mineure
Métal	74				25	2
Verre	74		13		467	
Sculpture	2	1			12	2
Lampes		8	3	8	726	12
Céramiques	258	7		1	22	28
Total	408	16	16	9	1252	44

Fig. 58 – Répartition géographique des objets de la collection Guigoz (NMI).

La très large prédominance du Proche-Orient (71,7%) est remarquable. Les objets originaires d'Italie ne représentent que le 23,4% de la collection, tandis que ceux originaires d'Asie Mineure (2,5%), de Grèce (0,9%), d'Europe (0,9%) et d'Afrique du Nord (0,5%) sont marginaux.

La répartition chronologique de la collection est fondée sur les 2737 objets dont la datation est déterminée :



Matériau	Âge du Fer	Grèce	Rome	Byzance	Islam	Moyen-Âge	Moderne
Métal	8		124			27	10
Verre		47	888	153	178	27	162
Céramique	90	45	174	1	7		
Sculpture		10	45	1	7		
Lampes	2	9	28	188	500	6	4
Total	100	111	1259	343	692	60	176

Fig. 59 – Répartition chronologique des objets de la collection Guigoz (NMI).

L'âge du Fer est modestement représenté par 100 œuvres (3,7%), alors que l'Antiquité classique avec 1371 objets représente le 50% de la collection. L'importance du Moyen-Âge (qui comprend les périodes byzantine et islamique) est à souligner : 1095 œuvres, soit le 38,3%, peuvent lui être attribuées.

8.2 Une collection à la fois conforme et originale au sein des collections privées de l'après-guerre

Lors de l'étude préliminaire réalisée en 2016 – 2017, les 3'742 œuvres de la collection Guigoz surprenaient l'observateur par la prépondérance d'objets de la vie quotidienne et par l'importance des séries, *a priori* très éloignées des critères habituels d'esthétique ou de recherche de notoriété et de prestige par la détention de chefs d'œuvres antiques qui sous-tendent souvent les collections archéologiques actuelles. Les études menées dans le cadre de ce projet permettent de mettre en perspective cette évaluation initiale.

Au travers de ces deux paramètres fondamentaux que sont les aires géographiques de provenance et la chronologie des œuvres, la collection d'Édouard Guigoz se révèle de fait à la fois conforme et originale au sein des collections privées de l'après-guerre. La prédominance des œuvres du Proche-Orient et l'intérêt pour les civilisations précédant et succédant à l'Antiquité classique en sont les points-clés.

De par son centre de gravité proche-oriental, la collection Guigoz révèle une grande proximité avec les collections privées américaines de lampes (Myriam Schaar-Schloessinger, New-York ; Louis et Carmen Warschaw, Los Angeles), israélienne de verre (Eliahu Dobkin, Jérusalem) et libanaise (collection Henri Pharaon, Beyrouth, **Fig. 60**), toutes constituées dans l'après-guerre.

Ce centre d'intérêt marqué transparait également au travers des périodes représentées : plus d'un tiers des objets déterminés chronologiquement relèvent des périodes byzantine, islamique et médiévale. Ces périodes sont également fortement représentées au sein des collections privées américaines et proche-orientales de son temps.

La comparaison avec les collections privées européennes d'après-guerre est plus délicate : très rarement publiées, elles n'offrent pas de points de comparaison aisés.

Forte de 6'440 œuvres, la collection formée par Calouste Sarkis Gulbenkian, fait figure d'exception (**Fig. 61**): né en Cappadoce en 1869 et décédé à Lisbonne en 1955, il a porté son intérêt sur un nombre relativement restreint d'œuvres antiques – Mésopotamie, Égypte, Perse, Grèce, Rome, Byzance – et concentré l'essentiel de sa collection entre le 15^e et le 20^e siècle sur les périodes islamiques et ottomanes, les arts appliqués d'Extrême-Orient ainsi que les Beaux-Arts et l'art appliqués européens¹²⁴. En apparence très différente si on ne prend en compte que la donation faite à l'État du Valais, la collection d'Édouard Guigoz comportait – d'après les descriptions et les photos parvenues jusqu'à nous – nombre de tableaux européens, de tentures et de lambris orientaux et extrême-orientaux qui font écho aux œuvres de la collection Gulbenkian.

En Suisse, la publication partielle de la collection Maurice Bouvier, constituée en Égypte entre 1930 et 1961, offre un éventail chronologique analogue mais entièrement centré sur l'Égypte¹²⁵.

Formée pour l'essentiel avant 1993, la collection George Ortiz offre un autre parallèle d'importance (**Fig. 62**). Estimée à 1'500 œuvres, dont 280 sont publiées, cette collection fondée en 1949 en référence spirituelle à l'idéal que représente la civilisation grecque embrasse toutes les périodes reconnues au sein de la collection Guigoz ; elles sont toutefois



Fig. 60 – La résidence d'Henri Pharaon, Beyrouth.



Fig. 61 – La résidence de Calouste Gulbenkian à Paris vers 1950.



Fig. 62 – Georges Ortiz au sein de sa collection.

¹²⁴ <https://gulbenkian.pt/museu/en/the-founders-collection/about-the-collection/> consulté le 6 novembre 2020.

¹²⁵ Lampes : Chzranovsky 2013 ; pour le reste de la collection voir https://www.artcurial.com/sites/default/files/2019-03/cp-3916_archeologie.pdf, consulté le 13 octobre 2020.

représentées par un nombre élevé de pièces d'importance, voire majeures¹²⁶. La collection contient par ailleurs des œuvres issues d'Afrique, d'Amérique du Sud et de Polynésie, des aires géographiques qui ne sont pas présentes au sein de la part de la collection Guigoz donnée à l'État du Valais (voir *infra*, chap. 12).

Fondés sur ces rares collections privées, souvent seulement partiellement publiées, les quelques éléments de comparaisons mentionnés permettent cependant de situer plus clairement les caractéristiques de la collection Guigoz.

Parmi les points de convergence, on relèvera l'intérêt porté aux civilisations pré- et protohistoriques, un cœur de collection dévolu aux périodes grecque, hellénistique et romaine ainsi qu'une part substantielle de collection dévolue au monde byzantin. La part d'art appliqués et de beaux-arts de la collection Guigoz qui n'a pas été léguée à l'État du Valais trouve également son reflet dans la collection Gulbenkian.

La collection Guigoz se démarque en revanche nettement par sa pauvreté en œuvres de premier plan – moins d'une vingtaine sur 3'742 items – le cœur de la collection étant marqué par l'abondance d'objets de la vie courante. Elle diffère également de par la rareté des objets égyptiens et une concentration plus élevée d'objets des périodes islamiques, médiévale et moderne.

8.3 Quelles raisons pour les singularités de la collection ?

En l'absence de toute information relative au but recherché par Édouard Guigoz, plusieurs possibilités sont envisageables pour éclairer les raisons des singularités observées.

La collection pourrait ainsi être le reflet de la diversité des objets du marché de l'art licite, alors déjà très largement approvisionné par les fouilles clandestines de nécropoles¹²⁷. Les sources de Guigoz – dont on ne sait malheureusement presque rien – lui auraient fourni des œuvres pour l'essentiel pillées en Italie et au Proche-Orient, sans qu'il n'opère de sélection. Le choix de se concentrer sur des objets multiples de faible valeur, peu populaires sur le marché, serait alors une conséquence de ses possibilités financières, les pièces les plus intéressantes allant à des acheteurs plus fortunés (voir *infra*, chap. 9.1).

Il ne faut cependant pas négliger l'hypothèse que Guigoz ait, dans un « esprit encyclopédique centré sur l'industrie antique » délibérément collectionné une telle quantité d'objets¹²⁸. Son intérêt pour les périodes post-antiques s'inscrirait alors dans un vaste projet de collection qui reflète l'intérêt d'un industriel pour des objets du quotidien lui offrant un panorama quasi universel des arts et métiers méditerranéens sur environ quatre mille ans (voir *infra*, chap. 12.1.5). Toutefois, la concentration d'un grand nombre d'œuvres d'une même période alliée à l'absence d'objets identiques pour chacune des civilisations identifiées affaiblit cette hypothèse.

Une troisième possibilité, elle avérée, repose sur un Édouard Guigoz impliqué dans le commerce des antiquités (voir *infra*, chap. 9.2 – 9.3) ; les objets sans intérêt pour les acquéreurs se seraient de ce fait accumulés dans sa villa¹²⁹.

¹²⁶ George Ortiz Collection, Royal Academy of Arts, London 1994, via <https://www.georgeortiz.com/> consulté le 14 octobre 2014.

¹²⁷ Guggisberg et Reggazzoni 2020, p. 12 ; Graepler et Mazzei 1993, p. 31 – 50.

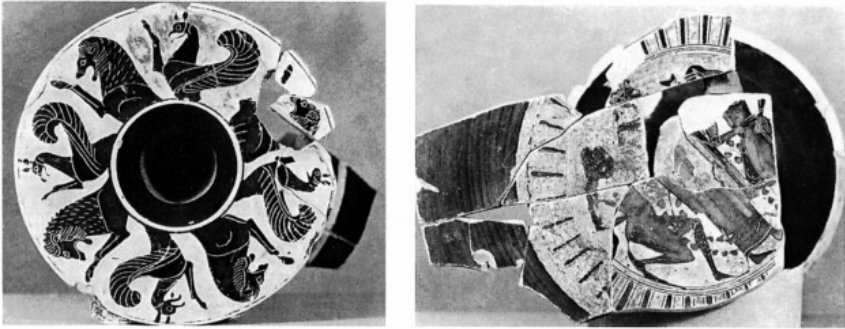
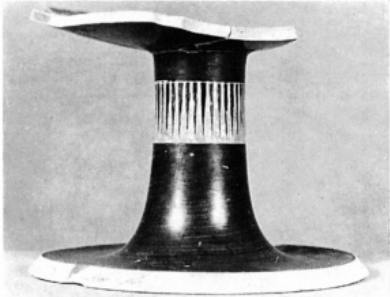
¹²⁸ Haldimann 2017, p. 18.

¹²⁹ Guigoz savait apparemment sa sphinge volée ; cette donnée pourrait renforcer cette clé de lecture. Voir *infra*, chap. 9.

Aucune de ces trois hypothèses n'emporte *a priori* l'adhésion. Opter pour une seule n'est d'ailleurs pas nécessairement convaincant : les objets conservés dans la villa de Guigoz ont pu relever à la fois de sa collection et être disponibles pour la vente, les frontières entre ces deux catégories n'étant pas nécessairement très nettes. La disposition même des objets dans les salles et dans les vitrines peut être lue à la fois comme une présentation muséale ou comme une vitrine de magasin. L'examen des relations entre la collection Guigoz et le marché de l'art de l'après-guerre est une clé de lecture prometteuse (cf. *infra*, chap. 9.2 - 9.4).

La collection Guigoz et le marché de l'art d'après-guerre entre 1945 et 1970

Hesperia Art
2219 St. James Place, Philadelphia, Pennsylvania, USA
George Allen, General Manager

Monnaies, vases, figures en terre cuite, verres, pierres gravées, bijoux, sculptures en bronze et marbre, d'époque grecque, romaine, byzantine, égyptienne et du Proche-Orient.

Une grande partie de notre stock se trouve en Europe. Les clients européens sont priés d'adresser leur demande à notre correspondant en Suisse: Monsieur Edouard Guigoz, Chiasso (Suisse), case postale 308.

Nous éditons 4 fois par année un bulletin (Hesperia Art Bulletin) composé de 4 pages de texte et 4 pages de planches, avec un choix de notre stock, avec les prix y relatifs. Le prix de l'abonnement annuel se monte à Fr. s. 8.60, payables à Mm. Hugo Kahn, Banquier, Zürich, Bleicherweg 15, pour Konto Aristoteles.

Fragment de coupe attique à figures noires, vers 550 avant J.-C. Diamètre du pied 19 cm .

Aucun document ne venant jalonner l'historique des acquisitions ni éclairer l'acquisition ne serait-ce que d'une seule œuvre, ni la manière ni les lieux dans lesquels elles ont été acquises par Édouard Guigoz ne peuvent être documentés. Les rares éléments connus autour de son parcours de collectionneur dans l'après-guerre permettent de le situer comme acquéreur (9.1) mais aussi comme partenaire commercial du marché de l'art (9.2).

9.1 Édouard Guigoz, l'acquéreur

D'après sa nièce Denise, Édouard Guigoz profitait de ses déplacements professionnels en Suisse allemande pour se rendre chez des antiquaires à Berne, Zurich et Bâle afin d'acquérir des œuvres. Un seul nom est resté dans sa mémoire, celui de la Galerie Meier à la Kramgasse de Berne. Clementina Roncoroni souligne de son côté qu'Édouard Guigoz se rendait très souvent à Milan, Florence et Rome ; l'essentiel de sa collection aurait ainsi été acquise lors de ces voyages. Elle souligne également que Guigoz recevait chez lui des personnes lui proposant des objets archéologiques, confirmant ainsi l'information entendue par Marie-Claude Morand¹³⁰.

Par ailleurs, une carte de visite conservées dans les archives des Musées cantonaux au nom de Jock Francken, antiquaire à Lugano, porte une indication manuscrite : « qui a vendu de nombreuses pièces à E. Guigoz et en connaît l'origine, Casa Torre, 6900 Lugano – Cassarate/ Suisse » (Fig. 64)¹³¹

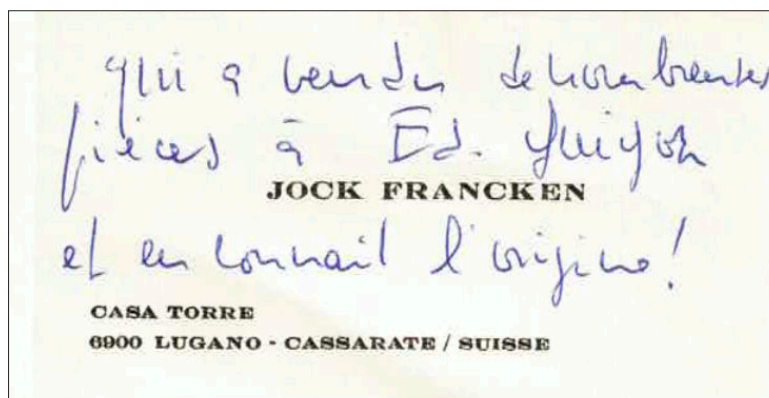


Fig. 64 – Carte de visite de Jock Francken avec annotation manuscrite (38-AMCV_AG_6-114_B1).

Jock Francken s'appelle de fait Joachim Francken ; né à Aix-la-Chapelle en 1904, il est le fils d'Alfred Francken (1868 – 1928) et de Betty Francken née Schwabe (1877 – 1943). Marchand d'antiquités, il est décédé à une date inconnue, à Lugano¹³². « Jock » Franken a su être d'une discrétion remarquable : il n'apparaît, après une simple recherche Google, que dans six occurrences ; cinq d'entre elles le signalent comme source pour des objets mis en vente le 18 décembre 2013 par la maison de ventes aux enchères Gorny & Mosch, de Giessen¹³³. La sixième rend compte d'une relation avec Erich Maria Remarque, l'auteur du célèbre roman « A l'Ouest, rien de nouveau », mort le 25 septembre 1970 à Lugano¹³⁴.

L'origine égyptienne des œuvres de Jock Francken proposées à la vente indique un réseau proche-oriental développé. Il pourrait donc être à l'origine d'une partie des objets de la collection Guigoz issus de Méditerranée orientale, du Delta du Nil ou de la côte syro-palestinienne.

Excepté l'Italie, aucune indication ne documente des acquisitions faites dans d'autres pays étrangers. La vivacité du marché de l'art suisse de l'après-guerre est de fait largement à même de satisfaire la passion d'Édouard Guigoz. Bâle, dont les industries pharmaceutiques sont parmi les gros clients des Verreries MIGNON SA, est sur ce plan un pôle d'attraction majeur dès

¹³⁰ Entretien téléphonique du 12.12.2020 avec Clementina Roncoroni.

¹³¹ Meilland 2015, p. 15 (AMCV, AG, 6-116, B1).

¹³² <https://www.myheritage.ch/research/collection-1/myheritage-stammbaume?s=327116531&itmId=127445052-2-2618&action=showRecord>, consulté le 22 janvier 2016.

¹³³ Haldimann 2017, p. 16 – 17.

¹³⁴ Une carte de visite de Jock Francken figure à l'inventaire des papiers de Erich-Maria Remarque : série 4C 1/029 ; Haldimann 2017, p. 17.

les années 1950. Une des galeries les plus prisées est celle d'Elie Borowski, spécialisée dans les objets proches-orientaux. Largement connu pour avoir fondé le Sanctuaire du Livre à Jérusalem en 1992, son implication dans le trafic illicite d'objets archéologiques est bien documentée de même que son rôle dans le développement de la jeune génération de marchands, tels Robin Symes et Giacomo Medici qui défrayeront la chronique judiciaire dès 1995¹³⁵. Borowski est par ailleurs en contact avec un autre marchand bâlois d'origine turque, Georges Zakos, dont la galerie, installée depuis les années 1960, est connue pour avoir vendu illégalement des œuvres antiques provenant de Turquie¹³⁶. La provenance géographique des œuvres collectionnées par Édouard Guigoz rend plausible leur acquisition auprès de ces marchands.

Enfin, selon des informations rapportées à Marie Claude Morand, ancienne Directrice des Musées cantonaux du Valais, sa notoriété de collectionneur a conduit des personnes à venir proposer des objets directement dans sa villa de Chiasso¹³⁷.

9.2 Édouard Guigoz, le partenaire commercial

Édouard Guigoz n'est pas seulement un acquéreur, il est également un acteur du marché de l'art comme en témoigne un entretien avec Clementina Roncoroni (voir *infra*, chap. 9.3) et la page de publicité de la galerie américaine Hesperia Arts publiée dans le premier numéro de la revue *Antike Kunst* éditée à Bâle (n° 1, 1958, p. 30, **Fig. 63**). Rédigée en français, cette publicité de la galerie, établie à Philadelphie PA, offre au lectorat son assortiment de « Monnaies, vases, figures en terre cuite, verres, pierres gravées, bijoux, sculptures en bronze et en marbre, d'époque grecque, romaine, byzantine, égyptienne et du Proche-Orient. ».

Le second paragraphe cite Édouard Guigoz : « Une grande partie de notre stock se trouve en Europe. Les clients européens sont priés d'adresser leur demande à notre correspondant en Suisse : Monsieur Édouard Guigoz, Chiasso (Suisse), case postale 308. ».

Le propriétaire de la galerie, George Allen, n'est pas un inconnu. Une étude récente permet de suivre son parcours¹³⁸. Fils de William Allen, libraire de Philadelphie, George et son frère Ernest ont mené leurs études secondaires dans le collège de Haverford PA en développant tous deux leur intérêt pour l'Antiquité classique. Si Ernest obtint son diplôme en grec ancien puis devint un avocat dans la région de New-York, George obtint son diplôme en latin et reprit ensuite la librairie paternelle. A partir du milieu des années 1950, il devint l'agent de Robert E. Hecht, lui-même diplômé du Collège de Haverford PA en 1941.

En tant que marchand d'antiquités de renom, Robert E. Hecht apparaît en arrière-plan de tous les dossiers judiciaires qui secouèrent le milieu à partir de 1961¹³⁹. Entré dans la réserve de l'US Navy pendant la Deuxième Guerre Mondiale, il servit après-guerre comme traducteur au procès de Nuremberg avant de retourner à la vie civile. Après un semestre à l'Université de Zurich, toujours aussi passionné par l'Antiquité, il obtient une bourse auprès de l'Académie américaine de Rome dont il sera membre jusqu'en 1949. Cette étape s'avère décisive pour son orientation professionnelle car elle forme le point de départ de son activité sur le marché des antiquités. Installé de manière pérenne à Rome, il acquiert des antiquités originaires de toutes

¹³⁵ Tsirogiannis 2013, p. 115.

¹³⁶ Tsirogiannis 2013, p. 115.

¹³⁷ Entretien du 17.06.2020, Rapport Meiland 2020, p. 31. Information corroborée par Clementina Roncoroni, 12.12.2020.

¹³⁸ Felch 2014, p. 48.

¹³⁹ Mazur, 19 décembre 2005.

les régions de la Méditerranée aux fins de les vendre aux collectionneurs comme aux musées européens et américains¹⁴⁰.

C'est dans ce contexte qu'il rencontre George Allen et lui propose de vendre directement depuis sa librairie les objets antiques qu'il acquiert en Italie. En s'associant ainsi, il s'assure d'un point de vente dans une ville, Philadelphie, connue pour le nombre élevé de collectionneurs y résidant¹⁴¹. Nommée Hesperia Arts, cette nouvelle « galerie », particulière puisqu'installée à l'origine dans l'arrière-boutique de la librairie paternelle, devient rapidement un point de référence pour le marché nord-américain de par la très haute qualité des œuvres importées d'Italie comme d'autres régions de la Méditerranée, notamment de Turquie.

La Suisse joue un rôle central dans ce cadre : en l'absence à l'époque d'une réglementation spécifique permettant le contrôle de l'importation ou de l'exportation d'objets antiques, elle devint la destination naturelle de première exportation des objets provenant du trafic illicite¹⁴². Les œuvres bénéficiaient durant leur séjour helvétique du talent de restaurateurs dont Fritz Bürki, le restaurateur attiré de Robert E. Hecht¹⁴³. La Suisse servait ainsi de relais pour le marché illicite des antiquités, ensuite exportées de préférence vers Londres et New-York afin d'y être vendues au meilleur prix¹⁴⁴.

Le lien entre Édouard Guigoz et Robert « Bob » E. Hecht est de fait beaucoup plus direct. Les deux hommes se connaissaient et, outre leur partenariat commercial, avaient des liens d'amitié, Bob Hecht étant souvent l'hôte de Guigoz à Chiasso¹⁴⁵.

De par son partenariat commercial avec Robert Hecht qui vendit jusque dans les années 2000 nombre de pièces majeures aux musées et aux particuliers américains, Édouard Guigoz se retrouve *de facto* au cœur du trafic illicite des antiquités. Si cette activité ne tombait alors sous le coup d'aucune loi fédérale, le domaine des biens culturels relevant des dispositions cantonales¹⁴⁶, elle était déjà qualifiée pénalement en Italie. Robert E. Hecht est ainsi poursuivi en 1961 déjà par le Ministère public italien pour l'importation illicite « d'un vase, de verres antiques, d'une bague en or d'époque romaine et de 24 monnaies de collection » et pour l'exportation illégale de trois statuettes en Suisse¹⁴⁷.

Étant le partenaire commercial de Robert Hecht et correspondant suisse de George Allen, Édouard Guigoz ne pouvait ignorer la provenance illicite des œuvres transitant par son entreprise. Sa collection a de ce fait pu être potentiellement largement enrichie par ce marché illicite en regard des législations de nombreux pays source (voir *infra*, chap. 10).

¹⁴⁰ Silver 2010, p. 26 – 27.

¹⁴¹ Entretien téléphonique avec Brian I Daniels, Directeur du Penn Museum, Philadelphie, 30 septembre 2020.

¹⁴² Silver 2010, p. 30.

¹⁴³ Felch et Frammolino 2011, p. 153. Bürki joua par la suite un rôle de premier plan dans le dossier de l'acquisition du calice d'Euphronios par le Metropolitan Museum en 1972 ; voir Silver 2010, p. 65, 69.

¹⁴⁴ Silver 2010, p. 29.

¹⁴⁵ Entretien téléphonique du 12.12.2020 avec Clementina Roncoroni.

¹⁴⁶ Schümperli-Younossian 2004, p. 227 : « De fait, la Suisse a bénéficié, jusqu'à la toute récente adoption de la Loi fédérale sur le transfert international de biens culturels (LTBC) présentée dans cet article, d'un contexte juridique peu contraignant pour le commerce de l'art. En effet, contrairement aux autres nations importantes dans ce commerce, la Suisse ne connaissait pas, à l'échelon fédéral, de dispositions légales spécifiques et applicables en matière de négoce de biens culturels, domaine de la compétence des cantons selon la Constitution suisse. De même, elle n'était pas rattachée aux instruments internationaux visant à réglementer le transfert de biens culturels (voir ci-dessous). L'existence de ports francs (Genève, Zurich et Bâle) permettait l'importation, l'exportation et l'entreposage de biens culturels sans grande transparence (aucun registre des biens entreposés n'était, par exemple, obligatoire). Ces lacunes juridiques ont permis d'alimenter la mauvaise réputation de la Suisse ».

¹⁴⁷ Silver 2010, p. 29.

9.3 Édouard Guigoz et le réseau de Robert E. Hecht (Fig. 65)



Fig. 65 – Robert E. Hecht à côté du cratère d'Euphronios.

Édouard Guigoz fait partie du réseau de Robert Hecht qui, outre l'Italie, s'avère avoir des liens commerciaux de longue date particulièrement avec la Turquie, pays dont il sera interdit de séjour dès 1962 pour avoir tenté de sortir illégalement des monnaies antiques¹⁴⁸.

Connues pour la Turquie et bien documentées dans leur dimension européenne grâce au procès de Giacomo Medici, les ramifications du réseau de Robert E. Hecht au Proche-Orient ne sont à l'heure actuelle pas encore étudiées¹⁴⁹. Cette recherche future a toute son importance pour les origines de la collection Guigoz, caractérisée par la provenance proche-orientale prédominante de ses œuvres. La

collection souligne ainsi la très large disponibilité de ces objets sur le marché de l'art international et suisse en particulier (voir *supra*, chap. 8.2).

Menés à titre préliminaire, les échanges tenus avec le Dr. Zeynep Boz, du *General Directorate for Cultural Heritage and Museums – Ministry of Culture and Tourism*, Turquie, le Dr. Assad Seif, ancien directeur de la *Direction générale des Antiquités du Liban*, le Dr. Maamoun Abdalkarim, ancien directeur de la *Direction générale des Antiquités de Syrie*, le Dr. Eitan Klein, du *Service du contrôle du marché de l'art du Israeli Antiquity Authority (SHOD)* et le Dr. Brian I. Daniels, directeur du Penn University Museum à Philadelphie, USA, sont prometteurs.

Les connaissances croisées de leurs marchés de l'art respectifs mettent d'emblée en évidence l'importance des liens entre les marchands turcs, libanais, palestiniens et israéliens avec le marché de l'art occidental pendant la période de constitution de la collection Guigoz. Une étude plus large des relations commerciales ayant alors cours entre le Proche-Orient et le monde occidental permettra d'éclairer le rôle joué par Robert E. Hecht ainsi que ses relations avec d'autres marchands établis en Suisse.

9.4 Les réseaux d'Édouard Guigoz : vers un éclairage nouveau du cadre historique de l'après-guerre ?

Déjà perçu comme *re del contrabbando*¹⁵⁰ en 1943, l'activité d'Édouard Guigoz au sein du contre-espionnage suisse en lien étroit avec les mouvements de résistance italiens et son implication ultérieure dans le cercle du marché de l'art opérant autour de Robert E. Hecht, appellent un questionnement nouveau sur le cadre historique large de la Seconde Guerre mondiale et de l'après-guerre.

La Deuxième Guerre mondiale n'est guère évoquée comme responsable de la dérive qui frappa le marché de l'art dès l'après-guerre. Elle en est pourtant à l'origine. A l'instar de la

¹⁴⁸ Mazur 2005 : <https://www.scoop.co.nz/stories/HL0512/S00224.htm> consulté le 15 octobre 2020 ; plusieurs de ses partenaires turcs établis à Munich ont eu des démêlés judiciaires récurrents depuis 1985 – y compris en Suisse : Mazur 2007, <http://www.suzanmazur.com/?p=41> consulté le 16 octobre 2020 ; pour la Suisse : <https://archive.archaeology.org/0101/newsbriefs/edip.html> consulté le 16 octobre 2020.

¹⁴⁹ Silver 2010.

¹⁵⁰ Millan 2009, p. 251 ; voir rapport Meiland 2020, p. 32.

reconstruction rapide des agglomérations et des paysages ravagés, la réouverture et le développement des musées le fut tout autant, fruit d'une urgence vitale de reconstruction.

L'essor économique de l'après-guerre voit aussi l'émergence de nouveaux riches qui se révèlent de grands amateurs d'art dont ils comprennent toute l'importance pour leur ascension sociale. Ils apprécient tout particulièrement la niche des antiquités qui, en offrant une pléthore de nouveaux chefs d'œuvres, procure une reconnaissance sociale instantanée. Conjugées, ces attentes provoquent une explosion de la demande dans le Bassin méditerranéen et le Proche-Orient mais aussi en Amérique latine ainsi qu'en Asie. Pratiquant jusqu'à la guerre dans un marché de niche pour les touristes de passage, les réseaux approvisionnant le marché de l'art deviennent une chaîne d'approvisionnement globale, avec pour corollaire la multiplication des fouilles clandestines détruisant les sites archéologiques¹⁵¹.

Souvent guidé par le désir d'anonymat ou le secret des affaires, le silence généralisé sur l'origine des œuvres exposées ou acquises pendant ces années économiquement fastes est la règle¹⁵²; il est justifié par la fausse vérité proclamant qu'un objet archéologique dans une vitrine est un objet sauvé. La science archéologique est la grande victime de cet état de fait. Reléguée au second plan face à la seule qualité esthétique des œuvres valorisée par les Musées, l'archéologie de terrain parviendra dans les années 1960, en parallèle à l'intérêt renouvelé des pays sources pour leur patrimoine, à opérer une large prise de conscience des ravages en cours. Elle aboutira à l'adoption de la Convention 1970 de l'UNESCO.

Dans ce contexte des réseaux d'après-guerre générés par le marché de l'art, le rôle de la Mafia mérite examen. Férocement réprimée sous la dictature de Mussolini¹⁵³, nombre de ses membres en prison ou en exil intérieur, la Mafia fut perçue par les Alliés comme un partenaire nécessaire dans le cadre du débarquement de 1943 en Sicile¹⁵⁴. L'avancée rapide des armées anglaises et américaines en Sicile et dans le Sud de l'Italie impliqua la mise en place d'une administration civile remplaçant celle du fascisme. Face à l'absence d'un personnel politiquement fiable, les Alliés intégrèrent des mafieux notoires afin de stabiliser la situation politique¹⁵⁵. Cette pratique eut des répercussions au sein de la Résistance italienne en Italie centrale et du Nord, la présence de mafieux en relégation interne étant d'importance dans ces régions, y compris à proximité du Tessin¹⁵⁶.

Encore peu connus aujourd'hui, des liens entre la Mafia et le réseau des marchands d'art sont évoqués dès 1962 : Gianfranco Becchina aurait été en rapport d'affaire avec Francesco Messina Denaro, le patron de la mafia de Castelvetro en Sicile, autour de la vente de l'Éphèbe de Sélinonte, un bronze grec du 5^e s. av. J.-C.¹⁵⁷. Propriétaire de la galerie Palladion à Bâle, les relations commerciales entre Becchina, Robert E. Hecht et Elie Borowski, également propriétaire d'une galerie à Bâle, ont été mises en évidence grâce à « l'organigramme » du carnet de Pasquale Camera, un ancien capitaine de la *Guardia di Finanza* devenu lui-même un marchand d'antiquités (**Fig. 66**)¹⁵⁸.

On ne peut donc à ce stade exclure qu'Édouard Guigoz, domicilié sur la frontière à Chiasso et agent de la galerie Hesperia Arts créée par George Allen sous l'impulsion de Robert E. Hecht, ne soit impliqué dans un réseau du marché de l'art qui serait en affaire avec la mafia. Aucun

¹⁵¹ Felch et Frammolino 2011, p. 3 – 4.

¹⁵² En évoquant le silence des œuvres, il est difficile de ne pas se rappeler l'attitude des survivants du conflit qui, pour la plupart, ont préféré garder le silence sur ce qu'ils avaient vécu : « Contrairement aux idées reçues, ce silence ne leur a pas été imposé de l'extérieur mais s'est au contraire imposé à eux, comme un principe de survie et de reconstruction – « un silence structurant » (Frischer 2008).

¹⁵³ Duggan 2008, p. 451 ss.

¹⁵⁴ Duggan 2008 ; <https://www.thehistoryreader.com/military-history/lucky-luciano-wwiis-operation-husky/> consulté le 11 novembre 2020.

¹⁵⁵ Azzelini 2009, p. 1833.

¹⁵⁶ <https://www.tio.ch/ticino/focus/1251533/la-svizzera-e-la-mafia-un-rapporto-che-dura-da-50-anni> consulté le 10 novembre 2020.

¹⁵⁷ <https://art-crime.blogspot.com/2018/10/court-of-palermo-dismisses-charges-of.html>.

¹⁵⁸ https://traffickingculture.org/case_note/organigram/ consulté le 11 novembre 2020.

lien ne vient toutefois illustrer à ce jour une relation directe entre Édouard Guigoz et les *cordate* connues¹⁵⁹.

« Particulièrement habile et connecté à des réseaux souterrains¹⁶⁰ », Guigoz, il *re del contrabando*, semble avoir toute sa place au sein du cadre historique économique et politique de l'après-guerre, largement dominé par la Guerre Froide et l'affrontement idéologique qui en résulte¹⁶¹.

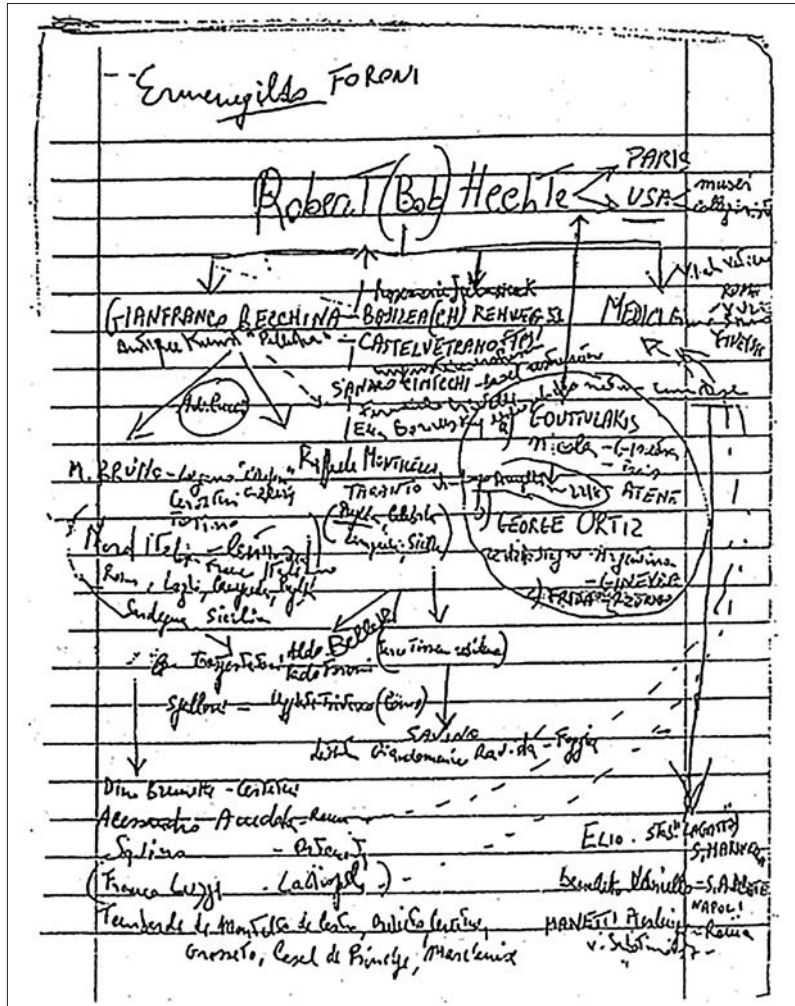


Fig. 66 – “Organigramme” de Pasquale Camera, séquestré en septembre 1995. <https://erenow.net/common/the-medici-conspiracy-the-illicit-journey-of-looted-antiquities/25.php>

¹⁵⁹ Séquestrés à Bâle en 2002, les 140 classeurs documentant l’activité commerciale de Gianfranco Becchina à Bâle ne remontent pas au-delà de 1970 : Fabio Isman, *Giornale dell’Arte* n° 309, mai 2011 via <https://www.ilgiornaledellarte.com/articoli/2011/5/107938.html>, consulté le 14 novembre 2020.

¹⁶⁰ Meillard 2020, p. 32.

¹⁶¹ La présence aux côtés d’Édouard Guigoz de M^e Pierfranco Campana, jugé pour des opérations de contrebande impliquant des services secrets de plusieurs pays (voir *supra*, chap. 2.4.) est un indice de la nécessité de prise en compte de la sphère politico-économique.

10

La collection Guigoz dans son cadre légal et déontologique (1945 – 1970)

	19 novembre 1969	169
ou soeur, beau-frère ou belle-soeur, <u>à condition que la cérémonie ait lieu</u> <u>un jour ouvrable</u> neveu ou nièce (même condition)	1 jour 1 jour	-- --
3. <u>Naissance</u> dans sa propre famille	2 jours	--
B) Pour le cas de maladie d'un proche, les chefs de Département sont compétents pour accorder un congé spécial ne dépassant pas 2 jours ouvrables, pour une seule et même maladie, suivant les besoins et la gravité de la maladie.		
C) Tous les autres congés doivent être déduits des congés réglementaires.		
D) La présente décision, qui abroge celle du 5.1.1956, entre en vigueur au 1.12.1969.		
Le Conseil d'Etat entend un rapport de M. le chancelier d'Etat parlant au nom de la délégation qui s'est rendue au Tessin, le 18.11.1969, à l'invitation de M. Edouard Guigoz, industriel à Chiasso.		Rapport Délégation
Reçue par M. Edouard Guigoz, la délégation, composée de MM. A. Zufferey, chef du Département de l'Instruction publique, N. Roten, chancelier d'Etat et A. de Wolff, conservateur des Musées cantonaux, a visité les différentes collections logées dans la villa que cet industriel, ressortissant valaisan, a construite à Chiasso. Elle a été informée par lui que, selon des dispositions testamentaires déjà prises, l'Etat du Valais deviendra propriétaire de la collection archéologique, de même que de la collection de verres anciens qu'il a créées.		Collection
En prenant acte avec satisfaction de cette communication, le Conseil d'Etat charge le conservateur des Musées cantonaux et l'architecte cantonal d'examiner les différentes possibilités qui s'offriront en vue du logement de ces collections en conformité des vues et intentions du donateur, ce dernier étant en effet disposé à les remettre à l'Etat du Valais dès que celui-ci en fera la demande.		
La prochaine séance du Conseil d'Etat est fixée au mercredi 26 novembre, à 09'00 heures.		

Marc-André Haldimann

Ce chapitre a bénéficié de la relecture et d'échanges scientifiques avec Marc-André Renold,
Professeur de Droit de l'art auprès de l'Université de Genève.

Aborder la question du cadre légal et déontologique de la collection Guigoz équivaut à envisager la dichotomie existante entre les législations adoptées depuis le 19^e siècle par les pays sources et celles en vigueur en Suisse jusqu'en 2005.

Avec des œuvres provenant d'Italie, de Grèce, de Chypre, d'Égypte, du Liban, de Palestine, d'Israël, de Syrie, de Jordanie, de Turquie, d'Iran et peut-être de l'Iraq, la collection Guigoz est dès son origine en délicatesse avec plusieurs lois nationales.

10.1 Le cadre légal au Proche-Orient et son évolution jusqu'en 1970

A l'exclusion de l'Égypte régie par son propre corps de lois depuis 1883¹⁶², le cadre légal large du Proche-Orient est défini par la loi ottomane promulguée en 1906. Définissant toute antiquité mise au jour dans l'espace public ou dans une propriété privée comme propriété exclusive de l'État ne pouvant être exportée¹⁶³, elle couvre de facto la Turquie, le Liban, la Palestine, la Jordanie, la Syrie et l'Iraq. Adoptée telle quelle en 1923 par la Turquie, elle était pleinement en vigueur dès l'origine de la collection Guigoz.

En Palestine et en Jordanie, la loi ottomane est remplacée dès 1929 par l'ordonnance sur le commerce des antiquités (AO 51, 1929) promulguée par l'Autorité de législation du Mandat britannique. À l'exception de marchands agréés ayant obtenu une licence spécifique et soumis à des contrôles, cette ordonnance interdit le commerce d'objets archéologiques¹⁶⁴. Reprise dès mai 1948 par l'État d'Israël, elle est maintenue inchangée jusqu'en 1966 en Jordanie également.

En Syrie comme au Liban, la loi n° 651 promulguée en 1926 sous le Mandat Français interdit l'importation d'objets archéologiques de Palestine et de Jordanie. En 1933, elle est complétée au Liban par la Loi sur les Antiquités qui régit la vente d'antiquités aussi strictement que dans les territoires sous Mandat britannique¹⁶⁵. En Syrie, la loi n° 651 du Mandat Français fut remplacée par la loi syrienne des Antiquités du 22 octobre 1963 qui réprime sévèrement la détention d'objets archéologiques¹⁶⁶.

Selon ce cadre légal contraignant sur leurs territoires¹⁶⁷, l'acquisition d'objets antiques, impossible en Turquie et en Syrie, n'est possible au Liban, en Israël et en Palestine qu'auprès de marchands agréés disposant d'une licence spécifique et ne pouvant mettre en vente que des œuvres précédant l'entrée en vigueur des lois présentées. Par faute de contrôles suffisants, nombre d'antiquités plus récentes furent toutefois également mises en vente, en particulier les petits objets multiples, tels que verres, monnaies et céramiques.

¹⁶² Voudouri 2010, p. 561, note 23.

¹⁶³ Ösel 2010, p. 179.

¹⁶⁴ Abu Alsaud and El Ezz 2020, p. 7.

¹⁶⁵ Seif 2015, p. 66.

¹⁶⁶ Al Khabur 2018, p. 7.

¹⁶⁷ Les réglementations en question étaient de droit public et n'avaient donc d'effet que sur le territoire des États ou territoires en question. C'est le principe de la « territorialité » du droit public qui a, pendant très longtemps, été un frein à la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Commentaire de Marc-André Renold, 11 décembre 2020.

10.2 Le cadre légal en Grèce et en Italie ainsi que leur évolution jusqu'en 1970

Remontant à 1834, la première loi grecque sur le patrimoine est une des plus anciennes connues. Elle souligne dans son article 61 que « (...) toutes les antiquités en Grèce, créées par les ancêtres des Hellènes, doivent être considérées comme la propriété nationale de tous les Hellènes en général. »¹⁶⁸. Elle est remplacée en 1899 par la loi 2646, plus contraignante, qui stipule la propriété étatique exclusive pour tout bien culturel mobile, qu'il provienne du domaine public ou d'une propriété privée. Complétée en 1932 par la régulation de la détention d'antiquités par des particuliers, des collectionneurs et des marchands d'antiquités, elle devient la loi 5351/1932 qui encadre jusqu'en 2002 la protection du patrimoine immobilier et mobile.

En Italie, les différents États et royaumes de la Péninsule protègent leur patrimoine dès le 18^e siècle ; après l'unification de l'Italie, il faudra attendre 1902 pour voir promulguée une première loi applicable à l'ensemble du pays (loi n° 185) ; elle sera modifiée et systématisée en 1909 (loi n° 364). Entrée en vigueur par décret d'application n° 363 du 30 janvier 1913, elle est toujours en vigueur aujourd'hui¹⁶⁹. Dès lors, la vigilance sur l'exportation de biens culturels est officiellement instituée ; elle doit être autorisée par le Ministère de la Culture qui a par ailleurs la capacité d'exproprier des œuvres privées si leur intérêt le justifie.

10.3 Le droit suisse jusqu'en 1970

Développée depuis la fin du 19^e siècle sur une base cantonale, les législations en matière de protection des biens culturels en Suisse sont harmonisées sur le plan fédéral à partir de 1954 dans le cadre de la signature de la Convention de la Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé¹⁷⁰. La Convention de 1970 de l'UNESCO luttant spécifiquement contre le commerce illicite des biens culturels n'entre en vigueur en Suisse qu'à partir du 3 janvier 2004, suivie de peu par la Loi sur le transfert international des biens culturels (LTBC), entrée en vigueur le 1^{er} juin 2005. Jusqu'alors, seules les règles générales du Code Civil du 10 décembre 1907 étaient applicables à l'acquisition ou la revendication d'un bien volé, perdu ou dont le possesseur a été « dessaisi de quelque autre manière sans sa volonté » (article 934). L'article 728 réglait la question de la prescription acquisitive par une possession à titre de propriétaire, de bonne foi, paisible et sans interruption pour une durée de cinq ans¹⁷¹. Le possesseur de mauvaise foi était – et est toujours – sujet à une restitution en tout temps et sans limite dans le temps (art. 936 du Code civil). Enfin, l'art. 724 déclarait quant à lui que les antiquités offrant un intérêt scientifique considérable devenaient la propriété du canton sur le territoire duquel elles étaient trouvées¹⁷².

La collection d'Édouard Guigoz, basée à Chiasso à partir des années 30, était dès lors qu'elle était située en Suisse soumise à ces règles du Code civil. Elle était au surplus régie par le décret législatif de 1905 édicté par le canton du Tessin aux fins de réguler les fouilles archéologiques

¹⁶⁸ Voudouri 2010, p. 549.

¹⁶⁹ Così 2008, p. 35 – 43.

¹⁷⁰ Renold et Contel 2008.

¹⁷¹ « Celui qui de bonne foi, à titre de propriétaire, paisiblement et sans interruption, a possédé pendant cinq ans la chose d'autrui en devient propriétaire par prescription ». <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070042/index.html> consulté le 3 novembre 2020.

¹⁷² Commentaire juridique de Marc-André Renold, 11 décembre 2020. Ces règles du Code civil sont toujours applicables aujourd'hui, avec les quelques modifications qui leur ont été apportées lors de l'adoption de la LTBC.

et le commerce d'antiquités¹⁷³. Ce décret fut repris et développé dans le cadre de la loi tessinoise pour la protection des biens culturels meubles et immeubles du 25 avril 1946 (LMS). Conçue pour le patrimoine culturel tessinois, elle stipule notamment l'obligation de conservation par les privés de biens culturels (LMS, art. 8), la conservation dans le lieu mentionné par le catalogue (LMS, art. 14) et enfin l'interdiction de l'exportation des biens culturels hors du territoire cantonal comme la nécessité de déposer une requête en autorisation pour toute exportation temporaire (LMS, art. 15). Cette loi, qui fit l'objet d'un procès jusqu'au Tribunal fédéral¹⁷⁴ relatif à la collection d'objets archéologiques d'origine cantonale des frères et sœurs Balli¹⁷⁵, demeura en vigueur jusqu'à la promulgation de la loi cantonale sur la protection des biens culturels du 13 mai 1997.

10.4 La collection Guigoz, une absence de déontologie ordinaire ?

Constituée dans son immense majorité par des œuvres provenant de l'étranger et dépourvue de tout catalogue avant l'évaluation financière des objets faite par le Prof. Mario Mirabella Roberti entre avril 1971 et 1972¹⁷⁶, la collection d'Édouard Guigoz, provenant de l'étranger, était peu concernée par la loi cantonale de 1946. Ressortissant entièrement du domaine privé, les modes commerciaux d'acquisition ne contrevenaient à aucune loi cantonale¹⁷⁷ ou fédérale en vigueur jusqu'en 1970.

Acquises sans aucun certificat ou autorisation d'exportation conservés, et à une exception près – la sphinge d'Ostie découverte en tant que telle en 1978 – dépourvues de toute provenance traçable, les œuvres de la collection Guigoz sont dans l'ordinaire de leur temps, leur origine commerciale étant tributaires de la seule mémoire de leur détenteur. Confortée par l'absence de tout inventaire, cette situation juridique laissait tout loisir au détenteur de développer sa collection avec très peu de risques de voir une de ses œuvres contestée dans le cadre de l'article 728 al. 1 du Code Civil.

La collection Guigoz ne constitue nullement une exception en regard des autres collections privées suisses : elles se développent toutes dans ce cadre juridiquement serein jusqu'à l'entrée en vigueur sans effet rétroactif au 1^{er} juin 2005 de la Loi sur le transfert international des biens culturels.

¹⁷³ <https://www4.ti.ch/dt/dstm/sst/ubc/temi/archeologia/archeologia/archeologia-in-cantone-ticino/breve-storia/> consulté le 29 octobre 2020.

¹⁷⁴ https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/it/php/clir/http/index.php?lang=it&type=show_document&page=1&from_date=&to_date=&from_year=1954&to_year=2018&sort=relevance&insertion_date=&from_date_push=&top_subcollection_clir=bge&query_words=&part=all&de_fr=&de_it=&fr_de=&fr_it=&it_de=&it_fr=&orig=&translation=&rank=0&highlight_docid=atf%3A%2F%2F113-IA-368%3Ait&number_of_ranks=0&a-zaclir=clir consulté le 29 octobre 2020.

¹⁷⁵ Le Tribunal fédéral considéra que le classement des antiquités de la collection, qui emportait une interdiction de les exporter en dehors du Tessin à titre définitif, était une restriction grave à la propriété des héritiers du collectionneur. Une telle restriction exigeait du canton qu'il indemniser les propriétaires. Voir ATF 113 la 368. Commentaire de Marc-André Renold, 11 décembre 2020.

¹⁷⁶ Meilland 2015, p. 18.

¹⁷⁷ On peut par contre se poser la question de la validité de la sortie de la collection du Tessin, lors de sa donation à l'État du Valais, au regard de la loi tessinoise de 1946. Il vaudrait peut-être la peine de creuser cette question ultérieurement.

La collection Guigoz en regard de la pratique muséale contemporaine (2020)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
pour la lutte
contre le trafic illicite
des biens culturels

Outil de référence de l'ICOM, le *Code de déontologie de l'ICOM pour les musées* fixe les normes minimales de pratiques et de performances professionnelles pour les musées et leur personnel. En adhérant à l'organisation, chaque membre de l'ICOM s'engage à respecter ce Code.

Le *Code de déontologie de l'ICOM* a été adopté à l'unanimité par la 11^e Assemblée générale de l'ICOM, réunie à Buenos Aires (Argentine) le 4 novembre 1986, modifié par la 20^e Assemblée générale à Barcelone (Espagne) le 6 juillet 2001 sous le titre *Code de déontologie de l'ICOM pour les musées* et révisé par la 21^e Assemblée générale à Séoul (République de Corée) le 8 octobre 2004.

Tout d'abord publié dans les trois langues officielles de l'ICOM, le Code de déontologie a été traduit dans de nombreuses autres langues par les comités de l'ICOM.



Code de
DÉONTOLOGIE
de l'ICOM pour les musées



conseil
international
des musées

CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ICOM POUR LES MUSÉES

11.1 La collection Guigoz à l'aune de la Convention 1970 de l'UNESCO et du Code de déontologie de l'ICOM

Donnée par testament du 18 octobre 1968 à l'État du Valais, la collection d'Édouard Guigoz est transportée à Sion en deux étapes : une sélection d'œuvres exposée à Martigny est léguée le 13 juillet 1970 à l'État du Valais tandis que le solde de la collection, à l'exception des œuvres demeurées dans sa résidence à Chiasso, arrive à Sion entre le 13 et le 20 octobre 1972. Édouard Guigoz étant décédé le 13 décembre 1970, il peut être tenu pour certain que sa collection n'a pas été enrichie depuis l'automne 1970.

Elle constitue en ce sens un cas des plus intéressants puisque l'acceptation officielle de sa donation survient moins d'une année avant l'adoption de la convention 1970 de l'UNESCO le 14 novembre 1970, date considérée comme le point de départ pour le devoir de vigilance des institutions muséales selon le code de déontologie de l'International Council Of Museums (ICOM)¹⁷⁸. Elle ne contrevient donc pas *stricto sensu* au code évoqué ni à la Convention 1970 de l'UNESCO¹⁷⁹.

Toutefois, les œuvres de la collection provenant exclusivement du marché de l'art, leur absence complète de traçabilité pose problème. Fruit manifeste du pillage des sites antiques, le commerce des antiquités était, dès les années 50 déjà, largement sur la sellette dans les pays source, particulièrement en Italie et en Turquie. Par sa nature, la collection Guigoz ne répond donc pas aux critères déontologiques promus aujourd'hui par les institutions muséales suisses.

La décision prise en 1987 de ne plus l'exposer en raison du précédent créé par la sphinge Aldobrandini et « du peu d'informations intéressantes¹⁸⁰ » qu'elle contient est une première en matière de déontologie muséale en Suisse. Elle suit au plus près la conduite recommandée depuis le 4 novembre 1986 par le Code de déontologie de l'ICOM adopté lors de sa 15^e Assemblée générale à Buenos-Aires¹⁸¹.

11.2 La collection Guigoz en regard de la Loi sur le Transfert International des Biens Culturels (LTBC)

La collection Guigoz n'est a priori pas soumise à la LTBC eu égard au caractère non rétroactif de cette loi, telle qu'exprimé à son article 33 qui prévoit l'interdiction de sa rétroactivité dans des termes très clairs : « La présente loi n'est pas rétroactive. En particulier, elle ne s'applique pas aux acquisitions qui ont eu lieu avant son entrée en vigueur »¹⁸². L'ensemble des objets était en mains publiques et dûment inventorié à la date de l'entrée en vigueur de la LTBC le 1^{er} juin 2005. La collection est également, pour cette même raison de non-rétroactivité, à l'abri de demandes de restitutions pouvant émaner d'un État ayant signé un accord bilatéral avec la Confédération au sens de l'art. 7 de la LTBC¹⁸³.

¹⁷⁸ http://icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/Codes/code_ethics2013_fr.pdf consultée le 30 janvier 2016.

¹⁷⁹ <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/1970-convention/> consultée le 30 janvier 2016.

¹⁸⁰ Meilland 2020, p. 36.

¹⁸¹ Marie-Claude Morand, alors Directrice des Musées cantonaux du Valais, sera lors de sa présidence de l'ICOM Suisse en 1993 à l'origine de la création de la Commission de déontologie pour la Suisse.

¹⁸² Renold et Gabus 2006, pp 319 ss.

¹⁸³ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20001408/index.html> consultée le 19 novembre 2020.

11.3 La collection Guigoz et la question des œuvres spoliées

Fondée sur l'interprétation d'un passage de la notice biographique rédigée par Jules Guigoz¹⁸⁴ mentionnant l'acquisition par Édouard d'une « liasse de papiers de la main de Mussolini auprès des partisans du lac de Côme », l'hypothèse de travail faisant de la collection Guigoz le trésor caché de Mussolini et du régime fasciste interpelle (voir *supra*, chap. 5.7). Le dictateur est effectivement arrêté à 48 kilomètres de Chiasso, à Dongo, sur les rives du lac de Côme le 27 avril 1945 par les partisans de la 52^e Brigade « Luigi Clerici ». Si le séquestre d'une grande quantité de billets de banque, d'or et de bijoux appartenant au dictateur et à ses ministres est amplement documenté, aucune mention n'est faite de la présence d'objets archéologiques, que ce soit à bord du convoi intercepté ou dans les lieux abandonnés par le gouvernement de la République Sociale italienne¹⁸⁵.

L'existence même d'une collection archéologique personnelle de Mussolini n'est jamais mentionnée dans l'abondante littérature consacrée au dictateur¹⁸⁶. A contrario, un exemple de « cadeau archéologique » fait par un « généreux mécène » au Duce existe : ce dernier les fait recevoir en son nom puis déposer en 1939 par Giuseppe Bottai, son Ministre de l'Éducation, au Musée archéologique de Naples¹⁸⁷.

Expert auprès du Ministère italien des Biens Culturels (MIBAC) pour la restitution des biens culturels, le Dr. Alessandrini considère l'hypothèse d'une collection personnelle de Mussolini comme invraisemblable ; il souligne par ailleurs le développement des fouilles archéologiques et des musées publics sous le fascisme, au contraire des collections privées¹⁸⁸.

Par ailleurs, aucun cas concret d'œuvres issue des spoliations découlant des lois raciales et les événements guerriers survenus entre 1933 et 1945 n'a pu être mis en évidence dans la collection Guigoz. On ne peut toutefois, écarter la présence d'œuvres spoliées en son sein. L'aide probablement fournie pour le transit en mars 1945 d'une personnalité fasciste¹⁸⁹ ou l'acquisition de papiers autographes de Mussolini auprès des partisans du lac de Côme¹⁹⁰ sont autant d'indices laissant entrevoir cette possibilité qui n'aurait pas manqué d'intérêt pour un collectionneur aussi passionné qu'habile en opérations de contrebande.

Cette absence de cas concrets pourrait être appelée à évoluer, l'accessibilité en ligne des œuvres permettant à des ayants-droits de se manifester. On relèvera la mise en place récente en Italie d'un groupe de travail chargé de rechercher les œuvres d'art spoliées pendant le fascisme¹⁹¹ ; il est soutenu par le Ministère de la Culture (MIBAC) et la Communauté hébraïque d'Italie¹⁹². Membre de ce groupe de travail, le Dr. Alessandrini souligne le volume des archives conservées, chaque spoliation menée par l'Ente di gestione e di liquidazione immobiliare (EGELI)¹⁹³ étant méthodiquement documentée par un inventaire ; leur somme est déposée auprès de l'Archivio centrale dello Stato à Rome. Après deux ans de dépouillement, pas un seul séquestre d'un objet archéologique n'est encore documenté¹⁹⁴.

¹⁸⁴ Il convient de prendre cette notice biographique avec prudence sachant l'inimitié au sein de la fratrie Guigoz.

¹⁸⁵ Pour une publication récente, voir Baima Bollone 2005.

¹⁸⁶ Entretien téléphonique du 18 juin 2021 avec le Dr. Stefano Alessandrini.

¹⁸⁷ <https://archeologiavocidalpascato.com/tag/giacomo-biondi/> consulté le 17 juin 2021.

¹⁸⁸ Entretien téléphonique du 18 juin 2021.

¹⁸⁹ Voir *supra* note 37, p. 20.

¹⁹⁰ Voir *supra*, chap. 2.4, et chap. 5.7.

¹⁹¹ Ces spoliations sont survenues pour l'essentiel entre 1943 et 1945 : Pavan 2018, p. 2.

¹⁹² <https://www.beniculturali.it/comunicato/al-mibac-un-gruppo-di-lavoro-per-recuperare-i-beni-culturali-sottratti-alle-comunita-ebraiche-durante-il-fascismo>, consulté le 16 juin 2021.

¹⁹³ Institué par le décret no 126 du 9 février 1939 en application des lois raciales promulguées en 1938 : <https://search.acs.beniculturali.it/OpacACS/authority/IT-ACS-SP00001-00000410> consulté le 18 juin 2021.

¹⁹⁴ Entretien téléphonique du 18 juin 2021 avec le Dr. Alessandrini.

11.4 Quel accueil pour des demandes de restitution ?

A l'exception des œuvres spoliées ou volées, la collection Guigoz peut être considérée en principe à l'abri d'une demande en restitution selon la LTBC et les accords bilatéraux signés dans ce cadre. L'évolution des principes juridiques en matière de droit international pourrait néanmoins justifier une prise en considération des règles de l'État d'origine des biens dont la provenance illicite serait avérée, au motif général d'un « ordre public international » sur lequel s'est appuyé le Tribunal fédéral suisse à certaines occasions pour fonder une restitution¹⁹⁵. Si, à l'instar de la sphinge Aldobrandini¹⁹⁶, un objet s'avérait volé à satisfaction de droit, il serait judicieux d'entrer en matière au nom de l'éthique muséale supérieure telle que définie par le Code de déontologie de l'ICOM, éthique activement mise en œuvre par la Direction des Musées cantonaux du Valais.

11.5 Le choix de la transparence, une voie d'excellence pour les institutions muséales

Menée entre 2015 et 2021 par les Musées cantonaux du Valais, la publication de l'intégralité du dossier historique et archéologique de la Collection Guigoz relève de la mission de base des musées. Selon les articles 3.1 et 3.2 du Code de déontologie de l'ICOM, les Musées doivent, outre la protection des collections, également veiller sur leur valeur en tant que témoignage de premier ordre et s'assurer de leur disponibilité¹⁹⁷.

Voulue par la Direction des Musées cantonaux depuis 2014, la transparence muséale en regard d'une collection aux œuvres dépourvues de traçabilité est une voie des plus bénéfiques. Grâce aux travaux de récolement et aux recherches s'achevant avec la publication de ce rapport, la collection Guigoz retrouve une position de premier plan en regard de l'éthique muséale ainsi que de la communication et de la diffusion publique.

En offrant une accessibilité complète aux œuvres de la collection par leur mise en ligne et la publication du présent rapport, les Musées cantonaux du Valais répondent pleinement aux missions fondamentales des musées qui sont de documenter leurs collections et de promouvoir le patrimoine conservé¹⁹⁸. Ce faisant, ils ont réalisé en regard d'une des grandes collections archéologiques suisse une œuvre pionnière tant sur le plan national qu'international.

¹⁹⁵ Voir en particulier ATF 123 II 134 ; commentaire de Marc-André Renold, 11 décembre 2020.

¹⁹⁶ Voir *supra*, chap. 5.2.

¹⁹⁷ Code de déontologie de l'ICOM, **art. 3.1 : Les collections comme témoignages de premier ordre**. La politique des collections appliquée par le musée doit clairement souligner leur importance en tant que témoignages de premier ordre. Elle doit aussi s'assurer que cette démarche n'est pas uniquement dictée par les tendances intellectuelles du moment ou par des habitudes du musée. ; **art. 3.2 : Disponibilité des collections** : Les musées ont l'obligation spécifique de rendre les collections et toutes les informations associées aussi librement accessibles que possible, dans des limites liées aux normes de confidentialité et de sécurité.

¹⁹⁸ Code de déontologie de l'ICOM, art. 1.

12

Acquis et perspectives



Marc-André Haldimann

12.1 Les acquis

12.1.1 Une collection de son temps ?

Au travers des trois paramètres fondamentaux que sont l'état de conservation des objets, leur aires géographiques de provenance et leur chronologie, la collection d'Édouard Guigoz se révèle à la fois conforme et originale au sein des collections privées européennes de l'après-guerre. La prédominance des œuvres du Proche-Orient et l'intérêt du collectionneur pour les civilisations précédant et succédant à l'Antiquité classique en sont les points-clés.

L'état de conservation des verres, des céramiques et des objets métalliques témoigne à l'évidence de leur provenance de milieux funéraires : seules des offrandes de tombe arrivent aussi peu endommagées jusqu'à nous. La collection Guigoz rejoint en cela pleinement les collections contemporaines.

En comparaison avec le faible corpus publié de collections privées constituées dans l'après-guerre, elle s'avère analogue par l'intérêt porté aux civilisations pré- et protohistoriques, par un cœur de collection dévolu aux périodes grecque, hellénistique et romaine ainsi que par l'importance numérique des œuvres du monde byzantin. Son centre de gravité proche-oriental révèle ainsi une grande proximité avec les collections privées américaines et proche-orientales (voir *supra*, chap. 8.2).

La collection Guigoz se démarque en revanche nettement des collections privées contemporaines par la rareté des œuvres de premier plan – moins d'une vingtaine sur 3'742 items – et par le caractère central – presque absolu – des objets de la vie courante. Elle diffère également par la rareté des objets égyptiens et par une concentration plus élevée d'objets des périodes islamiques, médiévales des 17^e – 18^e siècles, particularité que l'on ne retrouve qu'au sein de la collection Gulbenkian à Lisbonne.

Conforme de par ses aires géographiques d'origine – la résultante de l'offre du marché de l'art de son temps – le caractère original de la collection Guigoz s'affirme au final plus par la prédominance d'objets de la vie courante que l'on qualifiait volontiers à l'époque d'« humbles objets » et par la prise en compte d'œuvres de périodes plus récentes que celles figurant dans les collections contemporaines.

12.1.2 Un inventaire inexistant ?

Constituée dans son immense majorité par des œuvres provenant de l'étranger et dépourvue de tout inventaire avant l'évaluation financière des objets faite par le Prof. Mario Mirabella Roberti entre avril 1971 et 1972¹⁹⁹, la collection est *a priori* analogue sur ce point aux collections privées suisses (voir *supra*, chap.9).

Ce fait cadre cependant mal avec l'activité commerciale pratiquée par Édouard Guigoz au sein du marché de l'art à la fin des années 50, l'existence d'inventaires et de livres de compte étant une partie intégrale de ce commerce. Leur absence dans les archives examinées peut provenir de l'abandon de cette activité avant sa mort – peut-être en lien avec la révélation de sa collection au public à partir de 1964 – comme de leur destruction par le marchand-collectionneur une fois passé le délai légal de 10 ans.

¹⁹⁹ Meilland 2015, p. 18.

12.1.3 Les objets volés ou spoliés

A l'exception de la sphinge Aldobrandini, aucun des objets de la collection Guigoz n'a pu être identifié comme volé dans un musée ou une collection. Il convient toutefois de souligner la difficulté de distinguer des individus au sein des séries produites en masse qui forment le cœur de la collection. En outre, le vol de ce type d'œuvres n'a pratiquement jamais été publié. Il semble de toute façon plus probable que les objets de la collection Guigoz proviennent de fouilles clandestines contemporaines de sa constitution.

Par ailleurs, aucun cas concret d'œuvres issue des spoliations découlant des lois raciales et des événements guerriers survenus entre 1933 et 1945 n'a pu être mise en évidence. Leur existence étant possible, ce constat pourrait être corrigé au cas où la mise en ligne des œuvres permettrait à des ayants-droits de se manifester (voir *supra*, chap. 11.3).

12.1.4 La collection Guigoz, le fruit d'une vision servie par le marché de l'art

Centrée sur des œuvres multiples ne comprenant que peu d'œuvres majeures, la collection Guigoz diffère des grandes collections privées contemporaines, telles celles de Calouste Gulbenkian ou de George Ortiz (voir *supra*, chap. 8).

Fidèle en amitié comme à ses réseaux, généreux avec ses proches, la personnalité d'Édouard Guigoz est aussi pragmatique, politiquement conservatrice et attachée à l'église. Son caractère conservateur – dans le sens premier du terme – pragmatique et entrepreneurial est sans doute à la base des orientations de sa collection. Passionné par l'ancien et l'exotique, mais également confronté parfois à des difficultés financières notamment dans les années 1950 lors de la création des Verreries MIGNON SA, sa participation au marché de l'art lui apporte une double réponse idéale : des gains financiers, un large accès à des œuvres antiques des plus diverses dont certainement des œuvres majeures et, probablement, la possibilité de garder à moindre frais des objets ne trouvant pas forcément acquéreur. Qu'ils soient éclectiques comme ses objets métalliques, ses sculptures et – dans une moindre mesure – ses céramiques, ou sériels comme ses verres et lampes en terre cuite, tous les pans de sa collection reflètent cette réalité.

Les 1'480 verres antiques ainsi que les 772 lampes en terre cuite forment un véritable cœur de collection. Le choix de privilégier le verre antique n'est pas le fruit du hasard. En tant qu'industriel moderne, il ne pouvait qu'être attiré par les verres antiques, également produits en très grand nombre. Par ailleurs, pour ce catholique engagé et actif au sein de sa paroisse, la possession de centaines de lampes originaires du Proche-Orient dont des dizaines portant une dédicace à la Vierge, est un reflet de sa foi et de son émotion en regard de la piété populaire paléochrétienne. Trouvant écho au sein de ses pans de collections plus éclectiques (métal, céramique, sculpture), son goût pour l'Antique dans sa dimension industrielle et religieuse marque donc fondamentalement la collection dans son ensemble.

Une appréciation globale de la collection Guigoz se doit de tenir également compte des œuvres qui n'ont pas été donnés aux Musées cantonaux du Valais – notamment les colonnes et les colonnettes entourant sa résidence²⁰⁰, les décors à *sgraffiti* et les dallages de marbres variés ornant son intérieur – la bibliothèque, la collection de tableaux, les tentures perses, les lambris japonais et chinois ainsi que toutes les œuvres baroques ornant sa petite chapelle. De l'objet étrusque aux lambris chinois, le marché de l'art de son temps était parfaitement à

²⁰⁰ Haldimann 2017, p. 18. Une série de photos faites dans sa résidence de Chiasso nous renseigne heureusement sur cette partie de la collection restée en mains privées. Il s'agit d'éléments architecturaux monumentaux comprenant au moins douze chapiteaux en basalte d'époque antique et une série de douze portes de tombeaux historiées, également en basalte du Hauran, datables entre la fin de l'époque romaine et la période byzantine. Leur présence, accompagnée par cinq chapiteaux doriques et au moins trois linteaux de portes d'églises byzantines, toujours en basalte du Hauran, souligne l'importance du Liban et de la Syrie comme pays sources pour ses œuvres.

même de fournir toutes les composantes de la collection Guigoz. Cette dernière rend compte de la prédominance des choix opérés par le collectionneur plutôt que de la simple résultante d'un lieu d'exposition/vente ou d'un stock d'antiquités (voir *supra* chap. 8.3). En se créant un cadre de vie éclectique, Édouard Guigoz aura su orienter sa collection archéologique : de sa sphère intime et peut-être commerciale, elle devient à partir des années 60 son écrin de représentation, une étape indispensable vers la reconnaissance sociale.

12.1.5 Édouard Guigoz et le choix de la donation

Édouard Guigoz avait l'intention initiale de léguer son *Gesamtwerk* – l'ensemble de son œuvre multiforme – à l'Église²⁰¹. C'était toutefois sans compter sur l'attrait profond de se voir offrir, à lui le valaisan exilé au Tessin, une reconnaissance sociale exceptionnelle au cœur de son Valais natal. La proposition d'Albert de Wolff, Directeur des Musées cantonaux du Valais, d'accueillir sa riche collection au sein de son établissement lui fournit cet élément jusqu'alors manquant. En accédant à l'offre qui lui est faite, il rejoint une position de donateur, largement inspirée par les collectionneurs du 19^e siècle mais ayant encore cours au 20^e siècle.

Peut-on pour autant le comparer avec des prédécesseurs du 19^e siècle ? Rien n'est moins sûr : proche en apparence, l'exemple du genevois Walther Fol est à ce titre remarquable²⁰². Menée sous la houlette d'Albert de Wolff, la démarche d'Édouard Guigoz au terme de sa vie est analogue à celle de ce dernier dans sa finalité : désireux d'être reconnu dans sa terre natale et souhaitant voir pérennisée sa collection dans un musée public, sa décision de la léguer – formalisée le 18 octobre 1968 dans son testament – aura pour conséquence directe la création du Musée cantonal d'archéologie. Toutefois, l'absence complète de documentation est fondamentalement différente de la démarche de Walther Fol qui prit soin de documenter nombre des lieux de découverte des œuvres de sa donation et de les publier.

La collection Guigoz ne reflète donc pas un esprit encyclopédique dans le sens premier de « posséder des connaissances étendues et variées sur toutes choses ». Centrée sur les objets multiples et de faible valeur marchande illustrant l'industrie antique, ne bénéficiant d'aucune documentation, elle diverge radicalement de la donation faite par Walther Fol qu'il publia dans quatre catalogues. Cette rupture totale du savoir autour des œuvres est une des caractéristiques marquantes des donations faites depuis l'après-guerre. Elle est sans doute la retombée directe du conflit et de toutes ses conséquences humaines dévastatrices (voir *supra*, 9.4 et *infra*, 12.2.1).

²⁰¹ Meilland 2020a, Annexe n° 1, p. 18.

²⁰² Né à Paris en 1832, mais originaire de Vandoevres (GE), Walther Fol, ingénieur de formation, s'estimait redevable à Genève pour l'éducation soignée qu'il y reçut. En 1861, il décida en conséquence de créer une collection d'antiquités et d'art appliqués de référence afin de permettre l'amélioration de l'artisanat genevois dont il jugeait la qualité insuffisante par l'exemple des créations antiques. Installé alternativement à Rome et à Spolète, il œuvra inlassablement et à ses propres frais à la constitution de sa collection pendant 10 ans. Enfin, en octobre 1871, il fit transporter à Genève dans quatre wagons de chemin de fer les 4'891 objets ainsi réunis. Ce fut la dernière collection importante à pouvoir quitter officiellement le territoire italien, l'Italie unifiée interdisant depuis ce genre d'exportation.

Le don de sa collection fut accueilli fraîchement par la Ville de Genève qui la reçut du bout des lèvres, peu désireuse de s'encombrer de tant d'œuvres car ne disposant pas d'un musée adéquat. Nullement découragé par cet attentisme tout juste poli, Walther Fol se mit en devoir d'ouvrir son Musée dans l'ancienne résidence du Résident de France et de publier plusieurs catalogues autour de sa collection. Ce ne fut que bien après sa mort, survenue en 1890, que sa collection trouva enfin en 1910 sa place dans le Grand Musée dont elle fut l'une des raisons de la construction. Cette donation sans égale à Genève constitue encore à ce jour l'ossature des collections du Département d'archéologie du Musée d'art et d'histoire.

12.2 Les perspectives

12.2.1 Vers une étude du marché de l'art dans le contexte social, politique et économique de l'après-guerre

Le contexte entourant les activités d'Édouard Guigoz, de la Seconde Guerre mondiale aux années 1960 éclaire l'importance du cadre social, politique et économique dans lequel se développe le marché de l'art du monde occidental (voir *supra*, chap. 9). L'implication d'Édouard Guigoz dans le cercle des marchands gravitant autour de Robert E. Hecht est emblématique du développement exponentiel des réseaux dans un Occident en pleine Guerre froide et dans lequel la réception de l'Antique devient un symbole identitaire fort réaffirmant la suprématie des démocraties, héritières modernes de l'Athènes antique.

L'étude historique permettant de situer l'évolution du marché de l'art dans ce cadre large reste à faire. Elle offre comme perspective d'éclairer le rôle de plaque tournante joué par la Suisse pendant l'après-guerre, voire plus récemment encore. Aujourd'hui manquante, cette clé de lecture permettra une meilleure compréhension des réseaux animant le marché de l'art du monde occidental.

12.2.2 Une démarche bénéfique pour les collections archéologiques publiques et privées

Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude interdisciplinaire démontrent l'intérêt de ce type d'approche. Basés sur la complémentarité des compétences scientifiques d'archéologues spécialisés et d'historiens, ils soulignent l'utilité d'une part de prendre en compte les mobiliers de toutes les époques et de toutes les aires géographiques représentées dans une collection et d'autre part d'exploiter le plus possible les masses parfois volumineuses et souvent très disparates d'archives disponibles.

La mise en ligne des objets étudiés et de ce rapport est importante à plus d'un titre. Garants d'une transparence de l'historique des collections préconisé par le Code de déontologie de l'ICOM, les Musées cantonaux de Valais répondent ainsi pleinement aux défis posés par la présence d'œuvres sans provenance dans leurs collections.

La réévaluation de l'histoire des nombreuses autres collections archéologiques privées et publiques de Suisse n'en est qu'à ses débuts. Puisse ce projet pionnier inspirer d'autres institutions et collectionneurs privés à se lancer dans ce genre de travail pluridisciplinaire, seul à même de rendre compte de toutes les facettes du parcours historique de leurs collections.

13

Postface

Lorsque nous avons commandé cette étude et ce rapport dans une démarche d'investigation et de transparence, nous savions deux choses :

- Que nous pouvions compter sur l'expertise de pointe d'un collège de spécialistes. Elle a été largement confirmée dans les pages que vous venez de lire : je remercie vivement tous les chercheurs et auteurs qui ont engagé leurs compétences et leurs savoirs dans ce projet.
- Que nous devons nous attendre à des informations nouvelles sur cette collection problématique et ses contextes : cela n'a pas manqué et ce rapport livre aux chercheurs des pistes prometteuses et inédites pour de futurs travaux sur le transfert international des biens culturels au XX^e siècle.

La publication du rapport sur le site web des Musées cantonaux et la mise en ligne des objets archéologiques de la collection Guigoz sur le portail www.vallesiana.ch invitent désormais le public, les chercheurs et les ayants-droit à s'informer, à s'interroger et à présenter, le cas échéant, des demandes de restitution étayées que nous nous engageons à étudier avec la plus grande attention.

Les restitutions ne peuvent guère remplacer des mémoires et des savoirs définitivement détruits par l'expulsion des objets hors de leur contexte archéologique. Mettre en lumière des agissements incompatibles avec la déontologie muséale et avec une éthique planétaire peut en revanche décourager des pratiques dont on aurait tort de les penser cantonnées au passé.

Je remercie vivement les mandataires de l'étude, en particulier Marc-André Haldimann, chef de projet, et Arnaud Meilland, les collaborateurs.trices des Musées cantonaux, notamment Pierre-Yves Nicod et Sophie Broccard, ainsi que les nombreuses personnes-sources qui ont œuvré en une belle intelligence collective. Ma reconnaissance s'adresse aussi à l'Office fédéral de la culture, en particulier à M. Benno Widmer, responsable de la Section musées et collections, ainsi qu'à notre chère mécène Mme Michelle Guigoz, qui ont très généreusement permis à cette étude d'être à la hauteur de son ambitieux sujet.

Pascal Ruedin
Directeur des Musées cantonaux du Valais

14

Bibliographie

Crédits des illustrations

Annexes

- AMCV** : Archives des Musées cantonaux du Valais
- AEV** : Archives de l'État du Valais
- Abu Alsaud et Abu El Ezz 2020** : Abu Alsaud (L.) et Abu El Ezz, (A. A.), *The Palestinian tangible culture heritage law of the year 2018*, 4, p. 1 – 20.
- Al Khabur 2018** : Al Khabur, (A.), *Il ruolo della Legge sulle Antichità Siriane per la protezione del patrimonio culturale fino allo scoppio della guerra civile in Siria nel 2011*, Astarté, Estudios de Oriente Próximo y el Mediterráneo, Universidad de Cordoba, Vol. 1, p. 1 – 13.
- Arveiller-Dulong et Nenna 2005** : Arveiller-Dulong, (A.), M.-D. Nenna, (M.-D.), *Les verres antiques du Musée du Louvre II: Vaisselle et contenants du Ier siècle au début du VIIe s. après J.-C.*, Paris.
- Azzellini 2009** : Azzellini, (D.), *Italy from the anti-fascist resistance to the new left 1945-1960*, in Ness (I.), *International Encyclopedia of Revolution and Protest*, Oxford, p. 1832 – 1835.
- Bally 1985** : Bally, (D.), *Vase grecs du Musée cantonal d'archéologie de Sion. Collection Guigoz. Catalogue des vases accompagnant l'exposition « La Cité des images »*, Fondation Pierre Gianadda, Martigny.
- Baima Bollone 2005** : Baima Bolone, (P.), *Le ultime ore di Mussolini*, Milan.
- Bolle-Fivaz 2020** : Bolle Fivaz, (C.), *Collection Guigoz – Rapport final – Sculpture*, juin 2020, Sion, TERA (rapport interne).
- Bussièrès et Rivel 2012** : Jean Bussièrès, (J.) et Rivel, (J.-C.), *Lampes antiques de Méditerranée, La collection Rivel*, BAR international Series 2428.
- Chrzanovski 2013** : Chrzanovski, (L.), *Ex Oriente lux : des lampes phéniciennes aux lumières de l'Islam, chefs-d'œuvre de la Collection Bouvier*, catalogue de l'exposition, Université de Genève, Salle des moulages (3-17 novembre 2015), Genève.
- Cosi 2008** : Cosi, (D.), *Diritto dei beni e delle attività culturali*, Rome.
- Duggan 2008** : Duggan, (Ch.), *The Force of Destiny : A History of Italy Since 1796*, Boston, 2008.
- Farhat 2012** : Farhat, (M.), *A Mediterraneanist's collection: Henri Pharaon's "Treasure house of Arab art"*, *Ars Orientalis* 42, p. 102 – 113.
- Felch 2014** : Felch, (J.), *Telling the whole story*, *Haverford Magazine*, Fall 2014, p. 46-52.
- Felch et Frammolino 2011** : Felch, (J.) et Frammolino, (R.), *Chasing Aphrodite, The hunt for looted antiquities at the world's richest museum*, New-York.
- Frischer 2008** : Frischer, (D.), *Les enfants du silence et de la reconstruction, la Shoah en partage*, Grasset.
- Fucci, 1983** : Fucci, (F.), *Spie per la libertà. I servizi segreti della Resistenza italiana*, Milan.
- Gisler 2020** : Gisler, (J.-R.), *Collection Edouard Guigoz, Céramique – Coroplathe – Os – Nacre – Pierre – Bois*, Sion, TERA (rapport interne).
- Graepler et Mazzei 1993** : Graepler, (D.) et Mazzei, (M.), *Fundort unbekannt. Raubgrabungen zerstören das archäologische Erbe*, Munich.
- Guggisberg et Regazzoni 2020** : Guggisberg, (M.) et Regazzoni, (E.), *Metallobjekte der Sammlung Guigoz*, Abschlussbericht April 2020, Universität Basel (Rapport interne).
- Haldimann 2015** : Haldimann, (M.-A.), *Tradition de collection et trafic d'antiquités: une réflexion sur la collection privée au XXI^e siècle*, *Uniform Law Review*, Volume 20, Issue 4, p. 610 – 616.
- Haldimann 2017** : Haldimann, (M.-A.), *La collection Guigoz, une fenêtre sur les collections archéologiques d'après-guerre*, Musées cantonaux du Valais, Sion (rapport interne).
- Haldimann 2020** : *Entre éclectisme et industrie, la Collection Édouard Guigoz*, Musées cantonaux du Valais, Sion (rapport interne).
- Harden 1987** : Harden, (D. B.), *Glass of the Caesars*, Milan.
- Israeli 2003** : Y. Israeli, (Y.), *Ancient Glass in the Israel Museum. The Eliahu Dobkin Collection and Other Gifts*, Jerusalem.
- Isman 2011** : Isman, (F.), *Un milione di oggetti clandestini*, *Il Giornale dell'Arte* n° 309, Mai 2011.

- Israeli et Avida 1988** : Israeli, (Y.) and Avida, (U.), *Oil-Lamps from Eretz Israel, The Louis and Carmen Warschaw Collection at the Israel Museum*, Jerusalem.
- Martin Pruvot 2020** : Martin Pruvot, (Ch.), *La collection de verre d'Edouard Guigoz*, Sion, TERA (rapport interne).
- Meilland 2015** : Meilland, (A.), *Collection Edouard Guigoz, Musée d'histoire du Valais. Recherches en archive et dans la presse. Esquisse d'analyse*. Rapport interne.
- Meilland 2020** : Meilland, (A.), *Musée d'histoire du Valais, Collection Édouard Guigoz, Musée Recherches historiques complémentaires*, Rapport de recherche interne.
- Meilland 2020a** : Meilland, (A.), *Musée d'histoire du Valais, Collection Édouard Guigoz, Musée Complément aux recherches historiques*, Rapport de recherches interne n° 2.
- Millan 2009** : MILLAN(M.), *Guerra di servizi tra Italia e Svizzera, la rete informativa della Resistenza*, Padova, 2009, p. 250-251.
- Ösel 2010** : Ösel, (S.), *Under the Turkish Blanket Legislation: The Recovery of Cultural Property Removed from Turkey*, International Journal of Legal Information, the Official Journal of the International Association of Law Libraries, Volume 38, 2010, p. 177 – 184.
- Pavan 2018** : Pavan, (I.), *Not facing the Past: Reparation and Restitution in Italy (1944 – 2017)*, YOD, Revues des études hébraïques et juives, vol 21, 2018, p. 1 – 13.
- Petriani 2003** : Petriani, (A.), *Il vasellame a matrice della prima età imperiale, Collezione Gorga, Vetri I, Sesto Fiorentino*.
- Renold et Contel 2008** : Renold, (M.-A. J.) et Contel, (R.), *Rapport national – Suisse in Cornu, M. Protection de la propriété culturelle et circulation des biens culturels : étude de droit comparé Europe-Asie*, Mission de Recherche Droit et Justice, 2008, p. 323 – 428.
- Renold et Gabus 2006** : Renold, (M.-A. J.), Gabus, (P.), *Commentaire LTBC : loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC)*. Genève : Schulthess, 2006.
- Rosenthal et Sivan 1978** : Rosenthal, (R.) and R. Sivan, (R.), *Ancient lamps in the Schloessinger Collection*, Qedem, Vol. 8.
- Schümperli-Younossian 2004** : Schümperli-Younossian, (C.), *Législation du commerce de l'art en Suisse in Annuaire Suisse de politique de développement 23-1*, Institut de hautes études internationales du développement, Genève, p. 225 – 234
- Seif 2015** : Seif, (A.), *Illicit traffic in cultural property in Lebanon: a diachronic study in Countering Illicit Traffic in Cultural Goods: The Global Challenge of Protecting the World's Heritage*, ICOM, Paris, p. 66 – 81.
- Silver 2010** : Silver, (V.), *The lost chalice. The Real-Life Chase for One of the World's Rarest Masterpieces — a Priceless 2,500-Year-Old Artifact Depicting the Fall of Troy*, Harper, New-York.
- Stern et Schlick-Nolte 1994** : Stern (E. M.), Schlick-Nolte, (B.), *Early Glass of the Ancient World, 1600 B.C.-A.D. 50, Ernesto Wolf Collection*, Ostfildern.
- Stern 2001** : Stern, (E. M.), *Roman, Byzantine and Early Medieval Glass, 10 BCE-700 CE, Ernesto Wolf Collection*, Ostfildern-Ruit.
- Tsirogiannis 2013** : Tsirogiannis, (Ch.), *Mapping the supply: suspects and identified antiquities in « reputable » auction houses in 2013*, Cuadernos de Prehistoria y Arqueología 25, p. 107 – 144.
- Veglioglu et al. 2013** : Veglioglu, (E.), Bandle, (A.-L.), Renold, (M.-A.), *Case Troy Gold – Turkey and the university of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology*, Platform ArThemis, Art Law Centre, university of Geneva.
- Von Saldern 1980** : von Saldern, (A.), *Glas von der Antike bis zum Jugendstil, Sammlung Hans Cohn*, Los Angeles, Mainz am Rhein.
- Von Saldern et al. 1974** : von Saldern, (A.), Nolte, (B.), La Baume, (P.), Haevernick, (T. E.), *Gläser der Antike, Sammlung Erwin Oppenländer*, Mainz am Rhein.
- Voudouri 2010** : Voudouri, (D.), *Law and the Politics of the Past: Legal Protection of Cultural Heritage in Greece*, International Journal of Cultural Property (2010) 17, p. 547-568.
- Whitehouse 1997** : Whitehouse, (D.), *Roman Glass in the Corning Museum of Glass, Volume One*, New-York.
- Whitehouse 2001** : Whitehouse, (D.), *Roman Glass in the Corning Museum of Glass, Volume Two*, New-York.
- Whitehouse 2003** : Whitehouse, (D.), *Roman Glass in the Corning Museum of Glass, Volume Three*, New-York.

Crédits des illustrations





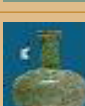


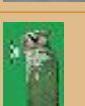








3, 4, 5	Collection personnelle de Denise Guigoz
10, 18	Archives du Musée d'histoire du Valais
17	Archives du Nouvelliste
22, 43	Rapport interne, Université de Bâle, Guggisberg et Regazzoni, 2020
27, 44, 45, 52	Rapport interne, Martin Pruvot, 2020
46, 47, 53, 54	Rapport interne, Gisler, 2020
48, 55	Rapport interne, Bolle-Fivaz, 2020
49, 50, 56	Rapport interne, Haldimann, 2020
51	Rapport interne, Guggisberg et Regazzoni, 2020
58, 59	Marc-André Haldimann
60	D'après Farhat 2012, p. 102
61	1. https://content.gulbenkian.pt/wp-content/uploads/sites/5/2017/01/30154336/Residencia-GrandSalon.jpg
62	https://www.bilan.ch/opinions/etienne-dumont/deces_george_ortiz_collectionneur_maudit
65	Metropolitan Museum, New-York, Giacomo Medici, via https://erenow.net/common/the-medici-conspiracy-the-illicit-journey-of-looted-antiquities/17.php
68	UNESCO et ICOM

Photos propriété © Musées cantonaux du Valais:

1	Heinz Preisig
2, 20, 39, 41	Marc-André Haldimann
16	Heinz Preisig
21, 23-25	Université de Bâle
26	Chantal Martin Pruvot
28-30	Benjamin Schäfer
31-35	Jean-Robert Gisler
36, 37	Clara Bolle-Fivaz
38	Alexandre de Torenté
40	Flore Higelin et Marc-André Haldimann
42	Sophie Broccard
57, 69	Albert de Wolff

Annexe 1 - Les objets exposés au Manoir à Martigny en 1970







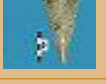



Identifiés dans la collection par Sophie Broccard

Image	N° d'inventaire	Dénomination	Datation	Matériau / Technique	Dimensions	Lieu de création / fabrication
	CG G1312	Amphore gréco-italique	3 ^e -2 ^e siècles av. J.-C.	Céramique	Longueur : 67 cm ; Diamètre : 38 cm	Italie, Europe, (côte tyrrhénienne)
	CG G310	Amphore de type nicosthénien, à anses plates et d'origine étrusque	560-530 av. J.-C.	Céramique	Hauteur : 32 cm ; Diamètre : 13.6 cm	Etrurie, Italie du Centre
	CG139	Bol hémisphérique Isings 12	Trois premiers tiers 1 ^{er} siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 9.4 cm ; Hauteur : 6.1 cm	Production occidentale
	CG127	Bol hémisphérique Isings 12	Trois premiers tiers du 1 ^{er} siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 7.2 cm ; Hauteur : 7.9 cm	Production occidentale
	CG117	Bouteille globulaire à bord en collerette	Seconde moitié 2 ^e siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 14.3 cm ; Hauteur : 18.4 cm	Méditerranée orientale
	CG116	Bouteille en verre très légèrement teinté de vert		Verre	Diamètre : 13.4 cm ; Hauteur : 19.7 cm	
	CG118	Bouteille carrée ansée Isings 50	Seconde moitié 1 ^{er} -2 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 5.7 cm ; Hauteur : 15.2 cm	Méditerranée orientale
	CG132	Haute bouteille carrée ansée Isings 50b	Milieu 1 ^{er} -2 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 5.7 cm ; Hauteur : 20.5 cm	Italie (probablement)
	CG112	Bouteille cylindrique ansée Isings 126	3 ^e -4 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 10.4 cm ; Hauteur : 23.2 cm	Syrie, Proche-Orient ; Palestine, Proche-Orient
	CG G315	Canthare en bucchero noir étrusque	7 ^e siècle av. J.-C.	Céramique	Hauteur : 21.7 cm ; Largeur max. : 29.8 cm ; Diamètre : 21.6 cm	Etrurie, Italie du Centre
	CG138	Coupe côtelée Isings 3a	Fin 1 ^{er} siècle av. J.-C.- première moitié 1 ^{er} siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 12.7 cm ; Hauteur : 4.4 cm	Production occidentale ; Méditerranée orientale
	CG137	Coupe côtelée Isings 3b	1 ^{er} siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 13.1 cm ; Hauteur : 5.6 cm	Production occidentale ; Méditerranée orientale
	CG124	Coupelle carénée en verre mosaïqué Isings 2	Fin 1 ^{er} siècle av. J.-C.- première moitié 1 ^{er} siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 9.2 cm ; Hauteur : 4.1 cm	Italie, Europe (?)
	CG145	Coupelle carénée Isings 2	Fin 1 ^{er} siècle av. J.-C.- première moitié 1 ^{er} siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 9 cm ; Hauteur : 4.3 cm	Italie, Europe (?)
	CG129	Coupelle à bord collerette Isings 96a	Milieu 1 ^{er} -2 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 9.1 cm ; Hauteur : 5.6 cm	Méditerranée orientale
	CG144	Coupelle carénée Isings 2	Fin 1 ^{er} siècle av. J.-C.- première moitié 1 ^{er} siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre : 8.5 cm ; Hauteur : 4 cm	Italie, Europe

Annexe 1 - Les objets exposés au Manoir à Martigny en 1970

	CG125	Coupelle carénée en verre mosaïqué Isings 2	Fin 1 ^{er} siècle av. J.-C.- première moitié 1 ^{er} siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 4 cm; Hauteur: 4.4 cm	Italie, Europe (?)
	CG121	Grande cruche à embouchure trilobée	3 ^e -4 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 15.9 cm; Hauteur: 23.2 cm	Méditerranée orientale
	CG113	Cruche à embouchure en entonnoir	4 ^e -début 5 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 9.6 cm; Hauteur: 17.7 cm	Méditerranée orientale
	CG106	Cruche à embouchure trilobée, type Isings 124a/b	Seconde moitié 3 ^e -4 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 10.8 cm; Hauteur: 19.9 cm	Syrie, Proche-Orient ; Palestine, Proche-Orient
	CG115	Cruche tronconique	2 ^e -3 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 11.5 cm; Hauteur: 14.1 cm	Méditerranée orientale
	CG131	Plusieurs récipients, pastiche	Non déterminé.	Verre	Diamètre: 16.5 cm; Hauteur: 24 cm	Provenance non déterminée
	CG102	Flacon en forme de grappe de raisin	Seconde moitié 2 ^e siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 6.5 cm; Hauteur: 14.3 cm	Syrie, Proche-Orient ; Palestine, Proche-Orient
	CG103	Flacon en forme de grappe de raisin	Seconde moitié 2 ^e siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 7.3 cm; Hauteur: 14.5 cm	Syrie (?) ; Palestine (?) ; Egypte (?)
	CG134	Flacon lenticulaire	2 ^e -3 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 10.1 cm; Hauteur: 17.6 cm	Production occidentale (?)
	CG135	Flacon lenticulaire	2 ^e -3 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 10.6 cm; Hauteur: 13.5 cm	Production occidentale (?)
	CG104	Flacon à décor de pomme de pin	3 ^e siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 7.7 cm; Hauteur: 18.1 cm	Méditerranée orientale
	CG108	Gobelet tronconique à pied	1 ^{er} -début 2 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 7.8 cm; Hauteur: 10.4 cm	Méditerranée orientale
	CG110	Gobelet cylindrique à pied Isings 34	Seconde moitié 1 ^{er} siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 7 cm; Hauteur: 13.6 cm	Production occidentale (Italie?)
	CG107	Gobelet à pied à dépressions Isings 32	1 ^{er} -2 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 6.9 cm; Hauteur: 9.1 cm	Méditerranée orientale
	CG130	Petit gobelet cylindrique à pied	2 ^e siècle apr. C.-J.	Verre	Diamètre: 5.7 cm; Hauteur: 6.4 cm	Syrie, Proche-Orient ; Palestine, Proche-Orient

Annexe 1 - Les objets exposés au Manoir à Martigny en 1970

	CG126	Gobelet caréné apode	1 ^{er} -2 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 8.1 cm; Hauteur: 7.6 cm	Méditerranée orientale
	CG109	Gobelet cylindrique à pied	4 ^e siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 6.6 cm; Hauteur: 11.3 cm	Syrie, Proche-Orient ; Palestine, Proche-Orient
	CG133	Gourde à deux anses	4 ^e siècle. apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 10.1 cm; Hauteur: 15 cm	Syrie, Proche-Orient ; Palestine, Proche-Orient
	CG136	Gourde	3 ^e -4 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 7.9 cm; Hauteur: 16.2 cm	Syrie, Proche-Orient ; Palestine, Proche-Orient
	CG G309	Kyathos étrusque en bucchero noir	600-550 av. J.-C.	Céramique	Hauteur: 23 cm; Diamètre: 13.7 cm	Etrurie, Italie du Centre
	CG141	Lampe tronconique à décor de pastilles Ubaldi II.2	4 ^e siècle apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 6.7 cm; Hauteur: 16.3 cm	Méditerranée orientale
	CG140	Lampe tronconique	Non déterminé.	Verre	Diamètre: 9.6 cm; Hauteur: 5.4 cm	Méditerranée orientale
	CG G306	Oenoché étrusque en bucchero noir	Deuxième moitié du 6 ^e siècles av. J.-C.	Céramique	Hauteur: 17.3 cm; Diamètre: 10.5 cm	Etrurie, Italie du Centre
	CG G1710	Statue d'un jeune satyre qui chevauche un animal à poils longs, bouc ou chèvre	1 ^{er} -2 ^e siècles apr. J.-C.	Marbre blanc (cristaux fins <1mm)	Longueur : 43 cm; Hauteur: 44 cm	Bassin méditerranéen
	CG128	Verre à pied ou lampe	5 ^e -début 7 ^e siècles apr. J.-C.	Verre	Diamètre: 7.2 cm; Hauteur: 8.2 cm	Méditerranée orientale

Annexe 2 - Les étapes de l'inventaire de la collection Guigoz

DATES	FAITS	SOURCES	PRÉCISIONS	NOMBRE FICHES/OBJETS
1966	Des lampes en terre cuite sont offertes au Musée de Valère	Lettre de de Wolff à Guigoz du 25 juillet 1966	Pièces portant les n° d'inv. MV 2846 à 2852. Elles ont été retrouvées en 2020, mêlées à des objets de la collection Griolet (chantier des collections en cours).	8 objets
1970	Exposition au Manoir de Martigny	2 Carnets dans les archives de Wolff (AEV, cotes 4350-2016/21, 164 et 165)	71 n° de fiches (n°101 à 150 et 251 à 273). Chaque fiche renvoie à un ou plusieurs objets, certaines sont barrées, certaines renvoient à d'autres fiches, une porte la mention «encore à Chiasso».	71 fiches d'inventaire (papier)
1972	Arrivée à Sion de la collection Guigoz, comportant «3'409 verres et objets en verre, 223 pièces de poterie et céramique, 66 sculptures en pierre et en marbre, ainsi que 14 amphores»	Vallesia 1972	Albert de Wolff écrit que le livre d'entrée, la numérotation et l'inventaire sur fiches sont en cours d'établissement.	3712 objets mentionnés (avant finalisation des registres)
1973	«Pour la collection Guigoz, 1839 objets de verre et 1504 pièces archéologiques ont été numérotés et mis sur fiches ; leur inscription au livre d'entrée est en cours»	Vallesia 1973	Décompte provisoire (inventaire en cours)	3343 objets inventoriés (avant finalisation des registres)
1976	«En plus du livre d'entrée du nouveau Musée, 3426 fiches par matières et un nouveau livre d'entrée ont été exécutés pour la Collection Guigoz.»	Vallesia 1976		3426 fiches d'inventaire (papier)
1976 ?	« La collection [...] se compose de quelques 3500 pièces » / «Le groupe des verres, qui compte 1960 unités, [...] le groupe dit des antiques, qui comprend 1513 objets divers» dont «780 lampes à huile»	Rapport tapuscrit de Georges Spagnoli, 5 p., non daté (archives des Musées cantonaux, boîte 3, n° 3)	Georges Spagnoli a travaillé du 6.10.1972 au 31.10.1976 à 50%. Il a laissé une cartothèque, avec des fiches A5 tapuscrites, conservées dans 3 bacs en plastique. Certaines fiches portent des ajouts manuscrits, non datés. Certaines ont une photo n/b collée au dos.	3473 objets
1999	«Forte de plus de 5000 pièces, cette donation comprend une riche collection de verres antiques et récents. S'y ajoutent un ensemble de vases grecs et étrusques et diverses terres cuites tuiles, bas-reliefs, etc.). Cette collection n'a été que sommairement inventoriée»	Annales valaisannes 1999	Il s'agit d'une évaluation grossière du nombre total d'objets présents dans la collection, considérant individuellement chaque perle de colliers et chaque tesson des sacs de vrac...	plus de 5000 objets mentionnés
2000	Une stagiaire crée des fiches numériques pour le verre	Vallesia 2000		1962 fiches d'inventaire numériques
2001	Travail de stagiaires, inventaire numérisé, 1557 fiches numériques créées	Bases de données File Maker		3519 fiches d'inventaire numériques
2013	3765 fiches numériques dans les bases File Maker	Bases de données File Maker	dont des fiches en doublons, des fiches mentionnant «objet manquant» ou «objet rendu» (Sphinx).	3765 fiches d'inventaires
2014	Récolement : 3695 fiches récolées	Rapport de synthèse de Sophie Broccard (archives des Musées cantonaux, boîte 3, n° 10)	86 entrées du registre papier n'ont pas pu être récolées : 48 doublons, 31 objets décrits manquants, 6 n° non-décrits et manquants, 1 objet rendu (Sphinx).	3695 fiches d'inventaire numériques
2021	Etude 2019-2021 : 3742 fiches dans la base MuseumPlus	Base de données MuseumPlus	3707 fiches correspondant aux objets récolés présents aujourd'hui dans le dépôt + 1 fiche renvoyant à une pièce rendue (Sphinx) + 34 fiches correspondant à 34 objets manquants.	3742 fiches d'inventaire numériques

Annexe 3 - Les objets manquants

Figurant dans les inventaires des années 1970 et qui n'ont pas été retrouvés lors de l'étude 2019-2021

N° d'inventaire	Objet	Dénomination	Matériau/Technique
CG G129	Coupe	Petite coupe épaisse en terre cuite orangée. Repose sur un pied à tige annelée, court et épais. L'extérieur, sauf la tranche du pied, est vernissé en noir. L'intérieur de la coupe est également noir, sauf un rond central et le dessus du bord. Objet non marqué.	céramique
CG G229	Statuette	Petit oiseau en terre cuite. Tête minuscule sur un gros corps. Queue cassée.	céramique
CG G866	Lampe	Lampe de terre cuite ovale à gros orifice de remplissage. Ornée autour de l'orifice de remplissage de quatre petits cercles centrés d'un point; sur les épaules d'un motif de fer à cheval. Anse en anneau.	terre cuite
CG G1197	Tête féminine	Petit fragment de terre cuite représentant une tête de femme au relief usé, érodé.	terre cuite
CG G1247	Tête féminine	Petit fragment de terre cuite représentant une tête de femme au relief usé, érodé.	terre cuite
CG G1371	Plaquette	Petite plaquette rectangulaire en or repoussé, représentant la Vierge et l'Enfant. Dans l'angle supérieur gauche, les lettres: CXC. Dans l'angle supérieur droit, les lettres: NPQY.	or
CG G1474	Poignard	Poignard en bronze. Sur la lame: gravure représentant, dans un motif fourché, deux têtes de cervidés.	bronze
CG545	Bouteille	Bouteille en verre teinté de vert. Panse piriforme à base plate. Goulot étroit et assez long, surmonté d'une embouchure légèrement évasée. Lèvres formant un bourrelet. Une anse en forme de ruban, côtelé et coudé, est appliquée sur la panse à mi-hauteur et repliée contre le goulot sous l'embouchure. Fond à forte dépression. Verre soufflé.	verre
CG700	Bouteille	Petite bouteille en verre vert. Panse ovale et plate à flancs rentrants. Goulot à embouchure coupée. Verre soufflé.	verre
CG706	Flacon	Petit flacon en verre vert-bleuté. Panse ovale et plate à flancs rentrants. Goulot cylindrique à embouchure grossièrement coupée. Verre soufflé.	verre
CG716	Balsamaire	Balsamaire en verre vert. Panse piriforme étroite, allongée et peu galbée, séparée du goulot par un étranglement environ à mi-hauteur de l'objet. Goulot étroit. Embouchure formant un bourrelet saillant. Panse brisée et goulot rompu et recollé. Verre soufflé.	verre
CG729	Balsamaire	Balsamaire en verre teinté de vert. Panse piriforme étroite, allongée et peu galbée; séparée du goulot par un étranglement un peu en-dessus de la mi-hauteur de l'objet. Embouchure à étroite ouverture en forme de rondelle étroite et débordante. Verre soufflé.	verre
CG791	Balsamaire	Balsamaire en verre vert-bleuté. Panse piriforme, séparée du goulot par un étranglement environ à mi-hauteur de l'objet. Embouchure à étroite ouverture, en forme de rondelle étroite et débordante. Fond plat.	verre
CG798	Balsamaire	Balsamaire en verre légèrement teinté de vert. Panse piriforme, séparée du goulot par un étranglement environ à mi-hauteur de l'objet. Goulot long, très étroit. Embouchure à ourlet intérieur formant un simple bourrelet saillant. Fond plat. Embouchure légèrement fondue.	verre
CG1001	Bouteille	Petite bouteille en verre entièrement oxydé. Panse ovoïde, tronquée à la base, séparée du goulot par un étranglement environ au x 2/3 de la hauteur de l'objet. Goulot étroit. Embouchure formant un bourrelet saillant. Fond plat.	verre
CG1018	Flacon	Flacon à parois épaisses en verre brun. Panse cylindrique trapue décorée sous l'épaule de cannelures dissymétriques. Goulot cylindrique haut. Embouchure coupée. Fond à dépression conique. Verre soufflé en moule.	verre
CG1025	Balsamaire	Petit balsamaire en verre incolore. Panse sphéroïdale. Goulot long. Embouchure formant un bourrelet saillant. Fond plat.	verre
CG1027	Flacon	Petit flacon en verre opaque blanchâtre. Panse sphéroïdale à base plate. Goulot fondu dans la panse. Très large embouchure en entonnoir. Lèvres formant un bourrelet. Fond légèrement concave.	verre
CG1070	Bâtonnet	Petit bâtonnet en verre plein de teinte verte. La tige torsadée est terminée, à l'extrémité inférieure par une pointe. L'extrémité supérieure est recourbée à la manière d'une crosse. Verre façonné.	verre
CG1180	Flacon	Petit flacon à parois épaisses en verre vert-bleuté. Panse en forme de bulle allongée, séparée de l'embouchure par un col. Embouchure évasée à lèvres grossièrement coupées. Fond plat.	verre
CG1250	Coupe	Fragment de coupe sur pied en verre mince incolore. Il ne reste que le pied à tige et la base de la coupe ornée d'un disque composé d'un fil de verre rapporté et enroulé sur lui-même.	verre
CG1254	Flacon	Petit flacon à parois minces en verre entièrement oxydé. Panse quadrangulaire qui va en se rétrécissant légèrement vers le bas. Epaulement tombant. L'objet est ornée sur les épaulements de cinq légères pinçures verticales. Goulot haut surmonté d'une embouchure largement évasée. Fond plat.	verre
CG1294	Amphorette	Amphorette à parois minces en verre vert-bleuté. Panse conique à base aplatie et légèrement élargie. Epaulement arrondi. Long et étroit goulot cylindrique. Embouchure à ourlet intérieur formant un bourrelet saillant.	verre
CG1319	Flacon	Flacon à parois épaisses en verre vert. Panse cylindrique trapue à épaulement incliné; la panse est décorée de cannelures d'un relief très flou. Goulot cylindrique large et haut. Embouchure coupée. Fond à cupule. Verre soufflé en moule.	verre
CG1376-b	Col	Fragment : bourrelet d'embouchure.	verre
CG1575	Bague	Petit ornement de bague (?) de forme hémisphérique en agate rose. Sur la face plane, au centre, le dessin d'une main tenant entre l'index et le pouce un disque; en bordure, une inscription en grec.	Pierre

Annexe 3 - Les objets manquants

CG1589	Pendentif	Petit pendentif en pierre blanche laiteuse représentant une tête d'animal à large oreilles et museau carré. Percé latéralement à la place des yeux.	pierre
CG1613	Bague	Fragment de bague en verre (?) de ton ambre. Décoré d'un buste de cariatide.	verre
CG1653	Gobelet	Fragment de gobelet orné de reliefs représentant des divinités romaines. Sur notre fragment, Jupiter est représenté debout entre deux colonnes. Il tient dans sa main droite la foudre et dans sa main gauche, l'aigle. Verre soufflé en moule.	verre
CG1654	Bol	Fragment de petit bol à parois épaisses en verre légèrement teinté de vert-bleuté. Le tesson est orné d'un décor gravé à la meule, représentant un personnage caressant le museau d'un grand cerf.	verre
CG1655	Bol	Fragment de bol à parois épaisses en verre légèrement teinté de vert. Le tesson, gravé, est orné d'un personnage.	verre
CG1815	Collier	Collier composé de perles diverses en verre opaque bleu et en verre presque incolore, séparées par de petites perles rouges.	verre
CG1838	Perle	Minuscule perle annulaire en pâte de verre blanc.	pâte de verre
CG1839	Perle	Minuscule perle annulaire en pâte de verre blanc.	pâte de verre



LA COLLECTION ÉDOUARD GUIGOZ

Une Pierre de Rosette du marché de l'art d'après-guerre